

Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

MRC d'Abitibi-Ouest

Édicté par le règlement 02-2016
Le 18 mai 2016



DOCUMENT RÉALISÉ PAR SOLINOV

Françoise Forcier, ing., agr., M.Ing., Directrice de projet
Marie-Hélène Gravel, ing., M.Ing., Chargée de projet



4150, boulevard Matte, suite 100
Brossard (Québec) J4Y 2Z2
Tél : (450) 659-2200 Téléc. : (450) 659-2213
www.solinov.com

MODIFICATIONS RÉALISÉES PAR LA MRC D'ABITIBI-UEST

(Selon l'avis émis par le ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)

Sylvie Grenier, Coordonnatrice du service environnement

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Jaclin Bégin, préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest et maire de Sainte-Germaine Boulé
Marcel Cloutier, maire d'Authier
Florent Bédard, maire de Sainte-Hélène de Mancebourg
Diane Provost, mairesse de Saint-Lambert
Alain Gagnon, maire de Rapide-Danseur
Suzanne Théberge, mairesse de Clerval
Sylvie Grenier, coordonnatrice du service environnement



TABLE DES MATIÈRES

1.0	Contexte	1
2.0	Territoire de planification	3
2.1	Portrait géographique	3
2.2	Portrait démographique	9
2.3	Structure économique.....	19
3.0	Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles	22
3.1	Champs de compétence	22
3.2	Ententes intermunicipales.....	22
3.3	Distribution des responsabilités	23
3.4	Règlements	26
4.0	Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles	29
5.0	Installations de traitement des matières résiduelles	37
5.1	Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	37
5.2	Site de disposition des boues de fosses septiques.....	39
5.3	Lieu d'enfouissement technique (LET)	40
5.4	Centre de tri des matières recyclables.....	42
6.0	Gestion actuelle des matières résiduelles.....	43
6.1	Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	43
6.2	Services municipaux.....	43
6.3	Secteurs des industries, commerces, institutions (ICI) et de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)	51
6.4	Gestion des boues.....	52
7.0	Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.....	57
7.1	Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées	57
7.2	Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2013	61
8.0	Diagnostic territorial.....	69
8.1	Bilan de la mise en œuvre du PGMR de 2004.....	69
8.2	Enjeux.....	69
9.0	Plan d'action	74
9.1	Mesures proposées	74
9.2	Coûts et calendrier de mise en œuvre.....	78
9.3	Suivi et surveillance de la mise en œuvre	81
10.0	RÉFÉRENCES	83

LISTE DES ANNEXES

Annexe A	Rapport de la commission sur la consultation publique
Annexe B	Cartes
Annexe C	Règlement afin de déclarer la compétence de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le domaine de la gestion des matières résiduelles
Annexe D	Politique d'utilisation de l'écocentre
Annexe E	Résultats de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
Annexe F	Rapport 2013 de suivi de la mise en œuvre du PGMR de 2004
Annexe G	Fiches descriptives des mesures proposées

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	Répartition de la population équivalente par secteur	12
Figure 2.2	Répartition de la superficie par secteur	12
Figure 2.3	Croissance et projection démographique de 1996 à 2036	13
Figure 2.4	Évolution de la population par groupe d'âge de 2001 à 2013	16
Figure 2.5	Population âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade (année 2011)	17
Figure 7.1	Répartition des matières résiduelles résidentielles récupérées par filière de gestion	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	Grandes affectations du territoire	7
Tableau 2.2	Répartition de la population par secteur	10
Tableau 2.3	Perspectives démographiques de la population	14
Tableau 2.4	Nombre et types de logements résidentiels selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière (année 2013)	14
Tableau 2.5	Nombre d'industries, commerces, institutions (ICI) et fermes présents dans chacune des municipalités de la MRCAO selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière (année 2013)	15
Tableau 2.6	Population par groupe d'âge et âge médian	16
Tableau 2.7	Revenu médian des familles et des travailleurs (année 2011)	18
Tableau 2.8	Principaux indicateurs du marché du travail	18
Tableau 2.9	Répartition des établissements selon le nombre d'employés (année 2012)	19
Tableau 2.10	Établissements de 100 employés et plus	19
Tableau 2.11	Répartition des établissements et des emplois par secteur d'activité (année 2012)	20
Tableau 2.12	Nombre d'employés par secteur d'activité (année 2012)	21
Tableau 3.1	Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRCAO (année 2013)	24
Tableau 3.2	Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles	26
Tableau 3.3	Portée des règlements municipaux en vigueur encadrant la gestion des matières résiduelles	28
Tableau 4.1	Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles	30
Tableau 5.1	Principales installations qui composent le système de gestion des matières résiduelles de la MRCAO	37
Tableau 5.2	Ventilation des matières résiduelles gérées au CVMR (année 2013)	38
Tableau 6.1	Coûts de transport et de disposition des déchets et des matières recyclables (année 2015) ..	44
Tableau 6.2	Modalités de collecte des déchets et des matières recyclables (année 2013)	45
Tableau 6.3	Modalités de collecte des encombrants (année 2013)	47
Tableau 6.4	Points de dépôt des produits visés par la REP	50
Tableau 6.5	Industries agroalimentaires et entreprises de transformation du bois	52
Tableau 6.6	Données de conception des stations d'épuration sur le territoire de la MRCAO	53
Tableau 6.7	Gestion des boues municipales sur le territoire de la MRCAO	54
Tableau 6.8	Nombre de vidanges d'installations septiques réalisées par la MRCAO sur son territoire	55
Tableau 7.1	Quantités annuelles de déchets ramassés par les collectes municipales et privées	58
Tableau 7.2	Quantités annuelles de matières recyclables ramassées par les collectes municipales	59
Tableau 7.3	Quantités annuelles d'encombrants ramassés par les collectes spéciales	60

Tableau 7.4	Inventaire 2013 des résidus du secteur résidentiel.....	62
Tableau 7.5	Inventaire 2013 des résidus du secteur des ICI.....	64
Tableau 7.6	Inventaire 2013 des résidus du secteur de la CRD	65
Tableau 7.7	Inventaire 2013 des matières résiduelles gérées via d'autres systèmes de récupération	66
Tableau 7.8	Inventaire 2013 des matières résiduelles générées par catégorie de matières	67
Tableau 7.9	Inventaire 2013 des matières résiduelles générées par catégorie de générateurs.....	67
Tableau 7.10	Bilan 2013 des quantités éliminées par catégorie de générateurs (exprimé en kg/hab.).....	68
Tableau 8.1	Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles	71
Tableau 8.2	Objectifs territoriaux.....	72
Tableau 8.3	Besoins en élimination pour la période d'application du PGMR (2016-2020).....	73
Tableau 9.1	Exemple d'une fiche descriptive et de son contenu	74
Tableau 9.2	Tableau synoptique des mesures proposées	75
Tableau 9.3	Sommaire des revenus actuels et potentiels	78
Tableau 9.4	Séquence de mise en œuvre des mesures proposées	79
Tableau 9.5	Coût global de mise en œuvre des mesures proposées	80

LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation géographique de la MRCAO	A1
Carte 2	Municipalités locales et secteurs administratifs	A2
Carte 3	Noyaux de la MRCAO	A3
Carte 4	Réseau routier	A4
Carte 5	Plan d'affectation du territoire	A5
Carte 6	Sites récréotouristiques d'importance.....	A6
Carte 7	Installations de traitement des matières résiduelles	A7
Carte 8	Stations d'épuration.....	A8

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

3RV	Réduction, réemploi, recyclage et valorisation
ACDC	Aide aux composteurs domestiques et communautaires
APR	Association des producteurs responsables
ARPE-Québec	Association du recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
CREAT	Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
CVMR	Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRC d'Abitibi-Ouest
DBO ₅	Demande biochimique en oxygène en 5 jours
DET	Dépôt en tranchée
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MES	Matières en suspension
MRCAO	MRC d'Abitibi-Ouest
MTQ	Ministère des Transports du Québec
nd	non disponible
NTK	Azote total Kjeldahl
Outil d'inventaire	Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR
PDD	Plan de développement durable de la MRC d'Abitibi-Ouest 2013-2017
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest
s.o.	Sans objet
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TNO	Territoire non organisé
u.o.	Unité d'occupation résidentielle
VHU	Véhicules hors d'usage

1.0 Contexte

En 2004, la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) adoptait son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Cet outil, que la MRCAO devait développer afin de répondre aux objectifs et orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, a permis de dresser un premier portrait territorial de la gestion des matières résiduelles, d'établir les orientations et les objectifs poursuivis et d'identifier les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Depuis l'entrée en vigueur de ce premier PGMR, le portrait territorial de la gestion des matières résiduelles s'est grandement amélioré : la quantité de matières éliminées annuellement pour le territoire est passée de 852 kg/hab. (1996) à 562 kg/hab. (2013)¹ et le taux de récupération global est passé de 4 % (2000 et 2003) à plus de 53 % (2013).

Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement* (LQE), les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

Or, une nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (Politique) a été adoptée par le gouvernement du Québec en 2011. Afin d'atteindre l'objectif fondamental de la Politique, c'est-à-dire n'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime, un premier plan d'action quinquennal (Plan d'action 2011-2015) a été proposé. Ce Plan d'action 2011-2015 fixe par ailleurs cinq objectifs quantitatifs intermédiaires pour la période concernée.

Des 40 actions décrites au Plan d'action 2011-2015, l'une d'elle (action 24) prévoit la publication de lignes directrices permettant d'établir un cadre de conformité pour les plans de gestion des matières résiduelles. Les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* ont été publiées le 15 juillet 2013 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

La MRCAO a donc adopté, le 29 octobre 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Pour ce faire, la MRCAO a mandaté la firme SOLINOV. Soutenue par les professionnels et par le comité environnement de la MRCAO, la firme SOLINOV a réalisé le projet de PGMR adopté le 17 juin 2015 par la MRCAO.

Tel que prévu par la LQE, une période de consultation publique a été planifiée afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises en regard du PGMR. À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à deux assemblées publiques de consultation.

¹ Correspond à la donnée d'élimination 2013 publiée par le gouvernement du Québec [38] et utilisée pour le calcul de la redistribution des redevances.

Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de la communauté. Elles ont eu lieu le 2 septembre 2015 à La Sarre et le 3 septembre 2015 à Macamic.

Les membres de la commission, ayant pris connaissance du projet de PGMR, écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques et lu les mémoires déposés, se sont réunis pour rédiger le rapport sur la consultation publique (annexe A).

Sur la base des recommandations de la commission et des décisions du conseil d'administration de la MRCAO, le projet de PGMR a ensuite été ajusté. Finalement, la MRCAO a transmis son projet de PGMR au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'aux municipalités régionales environnantes. Le ministre en évaluera la conformité.

Consciente que d'autres efforts devront être réalisés d'ici 2020, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique, la MRCAO propose un projet de PGMR comptant 5 orientations stratégiques et 32 mesures à mettre en œuvre. Celles-ci reposent sur des actions d'acquisition de connaissances, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), de service, de soutien technique et financier, d'encadrement ainsi que de suivi.

Le projet de PGMR respecte les éléments prévus à la LQE et cadre avec les orientations et objectifs de la Politique et de son plan d'action quinquennal en vigueur. Les éléments suivants s'y retrouvent :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application (section 2);
- Une liste des municipalités locales visées par le PGMR et la répartition des responsabilités (section 3);
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles (sections 4, 5 et 6);
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire en 2013 : résidentiel, ICI et CRD (section 7). L'année 2013 a été retenue à titre de référence, car il s'agissait de l'année la plus récente pour laquelle les données quantitatives étaient disponibles au moment d'amorcer la révision du PGMR;
- Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux visés par le PGMR afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux (section 8);
- Une proposition de plan d'action (mesures), incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action (section 9 et annexe G);
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre (section 9).

2.0 Territoire de planification

2.1 Portrait géographique

2.1.1 Localisation et étendue du territoire

La MRCAO occupe une position périphérique par rapport au Québec habité, formant la partie nord-ouest du territoire québécois érigé en MRC.

Située dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, elle est bordée par la MRC d'Abitibi à l'est, la Ville de Rouyn-Noranda au sud, la région administrative du Nord-du-Québec au nord ainsi que par l'Ontario à l'ouest (voir carte 1 à l'annexe B).

La MRCAO possède un territoire d'une superficie de 3630 km² dont 3324 km² en terre ferme [1], ce qui représente près de 6 % de la superficie en terre ferme de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. La MRCAO occupe le dernier rang dans cette région administrative quant à la superficie.

Avec 21 071 habitants [2] pour l'année 2013 (année référence), la MRCAO compte pour un peu moins de 15 % de la population de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, dont la population totale est de 147 733 habitants [3]. La MRCAO est l'avant-dernier territoire le moins peuplé dans cette région administrative, devant la MRC de Témiscamingue avec 16 368 habitants [2].

2.1.2 Organisation spatiale du territoire

Les municipalités locales et les territoires non organisés

La MRCAO est composée de 21 municipalités et de deux territoires non organisés (TNO), soient : Authier, Authier-Nord, Chazel, Clermont, Clerval, Duparquet, Dupuy, Gallichan, La Reine, La Sarre, Macamic, Normétal, Palmarolle, Poularies, Rapide-Danseur, Roquemaure, Sainte-Germaine Boulé, Sainte-Hélène de Mancebourg, Saint-Lambert, Taschereau, Val-Saint-Gilles, TNO Lac-Duparquet et TNO Rivière-Ojima.

Le projet de PGMR s'applique à l'ensemble du territoire de la MRCAO, tel qu'illustré à la carte 2 de l'annexe B. Les divisions administratives du territoire, en quatre grands secteurs (Nord, Centre, Sud et Est) sont aussi représentées sur cette carte.

Le TNO Rivière-Ojima a la particularité d'être constitué de deux entités spatiales distinctes : le secteur Languedoc et le secteur de Saint-Eugène de Chazel.

Le TNO Lac-Duparquet forme le coin Sud-Ouest du territoire. Il n'y a aucun résident permanent sur le TNO Lac-Duparquet. En contrepartie, de nombreuses personnes y circulent pour l'exploitation forestière

et minière ainsi que pour la chasse et la pêche. Plus spécifiquement, la recherche en foresterie par l'entremise de la Forêt d'enseignement et de recherche du Lac-Duparquet y amène de l'activité humaine.

En 2013, les municipalités comptent en moyenne 975 habitants [4]. Les municipalités les plus peuplées (plus de 1000 habitants) sont respectivement La Sarre, suivie de Macamic et de Palmarolle, avec respectivement 7596, 2781 et 1491 habitants [4]. Quant à la superficie, les municipalités les plus étendues sont (en ordre décroissant) : le TNO Rivière-Ojima, la municipalité d'Authier-Nord et la municipalité de Taschereau [5], occupés de manière importante par des terres publiques.

Les milieux

Le territoire habité peut être classé en trois types de milieu : les périmètres d'urbanisation, le milieu rural et les zones de villégiature.

Toutes les municipalités possèdent un **périmètre urbain**. De plus, les municipalités de Taschereau et de Macamic, ainsi que le TNO Rivière-Ojima, possèdent deux périmètres urbains. Le TNO Lac-Duparquet ne possède pas de périmètre urbain. Les périmètres urbains sont composés d'une forte concentration d'habitations résidentielles, de bâtiments à usage commercial, industriel ou de service et d'immeubles reliés aux sports, à la culture et aux loisirs.

Les **zones de villégiature** sont des couloirs riverains en bordure de lacs ou de cours d'eau, qui étaient voués principalement à l'implantation de résidences saisonnières (chalets), mais qui deviennent de plus en plus des lieux de résidences permanentes. Plusieurs zones de villégiature comprennent également des activités et services commerciaux : camping, pourvoirie, restaurant communautaire ou privé et marina. La villégiature est un mode d'occupation du territoire qui a beaucoup gagné en importance sur le territoire, comme partout ailleurs dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Un total de 13 municipalités, en plus du TNO Rivière-Ojima, comptent au moins une zone de villégiature en bordure des plans ou cours d'eau. Le lac Abitibi est le plan d'eau ayant le plus grand nombre de résidences. Des usages de villégiature sont aussi implantés ou autorisés sur plusieurs îles privées et publiques. Finalement, des chalets et des abris sommaires sont situés sur les terres publiques. Les municipalités qui comptent le plus grand nombre d'abris sommaires sont les suivantes : Duparquet, TNO Lac-Duparquet, Authier-Nord, TNO Rivière-Ojima et Rapide-Danseur.

Le **milieu rural** fait référence aux espaces surtout agricoles et agroforestiers desservis par un réseau routier et dont la tenure des terres est principalement privée. Ce type de milieu exclut la grande forêt publique. La transformation du modèle d'exploitation agricole au cours des dernières décennies (de fermes familiales à entreprises agricoles) a fait diminuer de façon importante le nombre d'agriculteurs et le nombre de résidences. En contrepartie, le milieu rural est devenu un cadre de vie qui intéresse un grand nombre de résidents qui ne pratiquent ni agriculture, ni exploitation forestière. Pour les municipalités suivantes, les résidences se retrouvent principalement en milieu rural : Authier, Chazel, Clermont, Poularies, Roquemaure, Sainte-Germaine Boulé, Sainte-Hélène de Mancebourg et Val-

Saint-Gilles. La ville de La Sarre compte pour sa part le plus grand nombre de résidences en milieu rural, mais la proportion est faible en comparaison aux résidences localisées à l'intérieur du périmètre urbain.

Les noyaux

La carte 3, fournie à l'annexe B, illustre l'organisation spatiale actuelle du territoire de la MRCAO.

La Sarre est le noyau central. Toutes les municipalités sont à moins de 50 km de ce centre. La plupart des commerces et services publics et privés s'adressant à l'ensemble du territoire y sont localisés, de même que la majeure partie de l'industrie lourde.

Macamic, Palmarolle et Dupuy sont des noyaux de secteur. Chacun regroupe plusieurs commerces et services publics et privés qui desservent l'un des secteurs administratifs de la MRCAO, par exemple : quincaillerie, services financiers, aréna, école primaire. De plus, Macamic et Palmarolle comptent une école secondaire et un centre d'hébergement et de soin de longue durée. Ces trois noyaux de secteur sont localisés relativement près du centre du territoire.

Duparquet, Sainte-Germaine Boulé, Normétal et Taschereau sont des noyaux locaux. Chacun se démarque par une certaine diversité des commerces et services publics et privés : école primaire, point de service du CLSC, épicerie, station de services et autres. Les zones d'influence respectives sont cependant d'une étendue limitée, considérant que peu de résidents des municipalités voisines fréquentent leurs commerces, sauf pour Normétal. Duparquet et Normétal ont à l'origine été créées comme villes minières, tandis qu'une scierie a contribué à l'emploi local de Taschereau jusqu'à la fin des années 2000.

Une quinzaine de noyaux villageois se répartissent dans les autres parties du territoire. Outre la fonction résidentielle, certains noyaux villageois regroupent quelques commerces et services de proximité, s'adressant à la population locale, comme : le bureau municipal, l'église, une école primaire, un comptoir des caisses Desjardins, une épicerie ou un dépanneur, un comptoir postal, un restaurant, un poste d'essence. Par ailleurs, quelques noyaux villageois n'ont pratiquement plus de commerces et services ou risquent de perdre le peu qu'il leur reste. Finalement, certains de ces noyaux villageois comptent également des activités à caractère industriel ou para-industriel.

2.1.3 Transport

Transport routier

Le réseau routier s'étend sur 1129 km et se divise en quatre grandes catégories (voir la carte 4 à l'annexe B) :

- Le réseau routier supérieur (393 km), géré par le ministère des Transports du Québec (MTQ), inclut les routes nationales, les routes régionales et les routes collectrices.

Les routes 111, 393 et 388 sont des routes nationales interrégionales. La route 111 relie La Sarre à la MRC d'Abitibi, la 393 relie La Sarre à Rouyn-Noranda et la 388 relie la route 393 à la province de l'Ontario. Les tronçons de la 111 et de la 393 entre La Sarre et la région du Nord-du-Québec sont des routes régionales. La route 101 est aussi une route régionale qui relie Macamic à Rouyn-Noranda.

- Le réseau local (642 km) est de responsabilité municipale. Ces routes ont comme première vocation de donner accès à la propriété. Elles se caractérisent par une faible circulation de transit et comprennent notamment les chemins de rang ou de traverse, les chemins de villégiature et les rues à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.
- Le réseau d'accès aux ressources (94 km) est aussi sous la responsabilité du MTQ. Ces routes mènent à des zones d'exploitation des ressources naturelles ou à des zones de récréation et de conservation sous juridiction gouvernementale.
- Les chemins multiusages sont des chemins en milieu forestier, autre que des chemins miniers, construits ou utilisés en vue de permettre l'accès au territoire forestier et à ses multiples ressources. Les chemins multiusages sont localisés sur des terres publiques. Ils sont aménagés et entretenus par les usagers, souvent des entreprises forestières en lien avec leurs opérations. De nombreux utilisateurs du milieu forestier empruntent ces chemins, notamment pour de l'accès aux abris sommaires.

Malgré la présence de nombreux chemins donnant accès au territoire, tant public que privé, il ne semble pas exister de problématique majeure liée aux dépotoirs sauvages.

Transport ferroviaire

La voie ferrée est utilisée exclusivement pour le transport de marchandises, surtout de produits forestiers. La voie ferrée du CN est présente entre La Sarre et Taschereau sur une longueur de 47 km. Elle relie la MRCAO au réseau ferroviaire de l'est du Canada.

Transport aérien

Le réseau de transport est complété par la présence de l'aéroport de la ville de La Sarre. Localisé sur le territoire de la municipalité de Clermont, il est utilisé pour des vols d'urgence et des vols privés. Aucun vol régulier n'y est offert.

2.1.4 Grandes affectations du territoire

Les grandes affectations du territoire visent à attribuer une utilisation, une fonction ou une vocation d'aménagement et de développement à une partie du territoire et sont définies par une liste des usages autorisés, restreints ou prohibés.

Les grandes affectations, au nombre de huit, couvrent l'ensemble du territoire et ne se superposent pas (tableau 2.1 et carte 5 à l'annexe B).

Tableau 2.1 Grandes affectations du territoire

AFFECTATION DU TERRITOIRE	Superficie (%)
Agricole dynamique	19,0 %
Agroforestière	15,6 %
Conservation	2,4 %
Forestière	26,6 %
Ressources naturelles	33,6 %
Urbaine	1,6 %
Villégiature Consolidation	0,8 %
Villégiature Développement	0,4 %
TOTAL	100 %

L'affectation *Urbaine* et l'affectation *Villégiature (Consolidation et Développement)* offrent un potentiel de développement qui pourrait s'accompagner d'une augmentation des quantités de matières résiduelles à y gérer dans le futur.

De toutes les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, la MRCAO vient en premier pour le nombre de producteurs forestiers, pour les volumes de bois vendus et pour le volume de travaux sylvicoles. Les terrains forestiers privés représentent environ 45 % du total de la superficie forestière du territoire. En contrepartie, 55 % de la superficie forestière correspond aux terres du domaine public, qui couvrent 45 % de la superficie totale du territoire.

Dans l'affectation *Agricole dynamique*, les productions agricoles se caractérisent par les élevages de bovins de boucherie et de bovins laitiers, qui reposent sur la production de fourrages et de céréales et sur de vastes étendues de pâturage.

Finalement, parmi les territoires et sites d'intérêt à caractère écologique et naturel, les sites récréotouristiques d'importance sont ci-après décrits (voir carte 6 à l'annexe B) :

- Le **Parc national d'Aigüebelle** est un parc de conservation, créé en 1985 en vertu de la Loi sur les Parcs à des fins exclusives de protection du milieu naturel. Dans le plan de développement et de marketing touristique de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, il est identifié comme l'un des cinq principaux attraits touristiques de la région. Le Parc national d'Aigüebelle est reconnu pour ses activités de plein air dont : le canot-camping, le vélo, l'observation de la faune, la randonnée pédestre, la raquette, le ski de fond et sports nautiques, de même que pour la pêche. Environ 47 km² du territoire du parc se localise dans la municipalité de Taschereau, sur une superficie de 268,3 km², le reste étant sur le territoire de Rouyn-Noranda.

- Le **secteur du Marais Lefève et des collines** s'étend en partie sur les territoires des municipalités de Sainte-Germaine Boulé, de Poularies et de Rouyn-Noranda (hors MRC). Le Marais Lefève présente un intérêt faunique et floristique, de même que pour l'observation d'oiseaux. Les quelques collines présentent un intérêt récréotouristique pour leurs paysages et pour des activités de plein air. Ce potentiel est mis en valeur au centre de plein air Skinoramik, à Sainte-Germaine Boulé, par un chalet et près de 40 km de sentiers de ski de fond (seules infrastructures à y être aménagées).
- Le **Marais Antoine**, situé à Roquemaure en bordure du lac Abitibi, est un immense milieu humide qui abrite un nombre exceptionnel d'espèces animales et végétales. Deux sentiers d'auto-interprétation avec belvédère, passerelle et tour d'observation permettent d'accéder au marais.
- D'autres **pistes cyclables** et **sentiers pédestres et de ski de fond** complètent les infrastructures récréatives de la MRCAO.

2.1.5 Orientations et intentions des outils territoriaux de planification stratégique

D'autres outils de planification stratégique de la MRCAO prévoient des actions qui visent la gestion des matières résiduelles. Aussi, les mesures proposées dans le cadre du présent PGMR doivent être cohérentes avec les actions déjà planifiées ou entreprises par la MRCAO.

La MRCAO s'est donnée pour 2030 une vision d'aménagement et de développement de son territoire. Parmi les neuf grandes orientations du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR), deux d'entre elles concernent la gestion des matières résiduelles, soit :

- Orientation 8 : Maintenir, améliorer et développer les infrastructures, équipements et services à caractère territorial et intermunicipal; procéder sur la base d'une desserte adéquate de la population, par secteur de la MRCAO et en respect de la complémentarité des milieux.
- Orientation 9 : Protéger, mettre en valeur l'environnement et atténuer les problèmes existants pour se redonner les possibilités d'une pleine utilisation du territoire et cela, tant d'une manière écologique, sécuritaire, esthétique que de toute autre façon.

Liée à l'**orientation 9**, la mise en œuvre de quatre actions est inscrite au plan d'action 2013-2030 qui accompagne le SADR. Il s'agit des actions suivantes :

- Action 17 : Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC.
- Action 18 : Maintenir et développer le Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR).
- Action 19 : Étudier des scénarios de valorisation des matières résiduelles organiques putrescibles.
- Action 20 : Caractériser le compost issu du site de disposition et valorisation des boues septiques et identifier des scénarios en vue de leur valorisation.

Dans son *Plan de développement durable 2013-2017* (PDD), la MRCAO a identifié une vingtaine de priorités dont l'une, la priorité n° 9, est de **réduire et valoriser les matières résiduelles**. Le PDD est assorti d'un plan d'action qui compte notamment deux actions qui se rapportent à la priorité n° 9, soit :

- Action 16 : Développer des filières relatives aux matières résiduelles.
- Action 17 : Accentuer le nombre d'activités d'information et de sensibilisation quant à une saine gestion des matières résiduelles.

2.2 Portrait démographique

2.2.1 Répartition de la population

En 2013 (année référence), la population a atteint 21 071 habitants [2] et 9025 ménages étaient présents sur le territoire [6] . En comparaison, le premier PGMR de la MRCAO rapportait une population de 23 179 habitants et 8693 ménages en 2000. Pendant cette période, entre 2000 et 2013, le nombre de ménages a augmenté tandis que la population a régressé. Ce phénomène s'explique par le changement dans les types de ménages retrouvés sur le territoire. La taille des ménages a diminué. Le nombre de maisons unifamiliales et le nombre de couples sans enfant ont augmenté.

Comparativement aux autres régions administratives du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue présente une densité de population très faible. En effet, il s'agit de la troisième région la plus faiblement densifiée, après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord, avec une densité de 2,6 hab./km² en 2013 comparativement à 6,3 hab./km² pour l'ensemble du Québec et à 3935,7 hab./km² pour la région de Montréal [7].

Globalement, la densité de population de la MRCAO est plus élevée que celle de sa région administrative, mais elle est très variable sur le territoire, avec un noyau central plus dense (> 50 hab./km²) et plusieurs noyaux locaux et villageois comptant moins de 5 hab./km² (tableau 2.2).

Le tableau de la page suivante fournit des informations détaillées quant à la répartition de la population en fonction des quatre grands secteurs de la MRCAO.

Tableau 2.2 Répartition de la population par secteur

SECTEUR	Population 2009¹	Population 2013¹	Variation quinquennale 2009-2013	Population saisonnière²	Population équivalente³	Superficie (km²)⁴	Densité de population (hab./km²)⁵
CENTRE							
La Sarre	7408	7596	3 %	0	7596	148,79	51,1
NORD							
Chazel	294	298	1 %	4	302	133,22	2,2
Clermont	513	501	-2 %	4	505	157,17	3,2
Dupuy	1034	982	-5 %	0	982	122,35	8,0
La Reine	359	350	-3 %	1	351	97,57	3,6
Normétal	884	834	-6 %	0	834	54,52	15,3
Saint-Eugène de Chazel (TNO Rivière-Ojima)	Inclus dans secteur Languedoc						
Saint-Lambert	216	207	-4 %	0	207	100,84	2,1
Val-Saint-Gilles	168	176	5 %	1	177	108,69	1,6
SUD							
Clerval	362	379	5 %	29	408	99,37	3,8
Duparquet	653	622	-5 %	15	637	120,33	5,2
Gallichan	459	488	6 %	20	508	73,54	6,6
Palmarolle	1495	1491	0 %	13	1504	118,04	12,6
Rapide-Danseur	318	328	3 %	15	343	173,64	1,9
Roquemaure	402	434	8 %	9	443	119,93	3,6
Sainte-Germaine Boulé	921	929	1%	0	929	110,78	8,4
Sainte-Hélène de Mancebourg	385	356	-8 %	9	365	68,28	5,2
TNO Lac-Duparquet	0	0	0 %	0	0	114,13	0,0
EST							
Authier	263	276	5 %	1	277	143,30	1,9
Authier-Nord	290	266	-8 %	11	277	289,42	0,9
Languedoc ⁶ (TNO Rivière-Ojima)	112	104	-7 %	4	108	354,29	0,3
Macamic	2788	2781	0 %	11	2792	201,80	13,8
Poularies	704	691	-2 %	0	691	167,46	4,1
Taschereau	1008	982	-3 %	6	988	246,71	4,0
MRCAO	21 036	21 071	0 %	154	21 225	3324,17	6,3

Notes du tableau 2.2

- 1- Référence [4].
- 2- La population saisonnière est estimée à partir du sommaire du rôle d'évaluation des municipalités (année 2013), en utilisant le nombre de chalets et maisons de villégiature et en supposant 2,3 personnes par habitation [8]. La population saisonnière a ensuite été corrigée pour tenir compte du taux d'occupation des chalets et maisons de villégiature de l'ordre de 41 % (à raison de deux mois d'été et les fins de semaine des autres semaines de l'année) et de la proportion de ceux-ci qui sont occupés par des citoyens qui proviennent de l'extérieur du territoire de la MRCAO (estimée à 25 % sur la base des adresses postales des chalets qui ne renvoient pas à des adresses de résidences permanentes sur le territoire de la MRCAO).
- 3- Correspond à la somme de la population permanente 2013 et de la population saisonnière.
- 4- Référence [5].
- 5- La densité de population est calculée à partir de la population permanente 2013.
- 6- Les données correspondent à l'ensemble du TNO Rivière-Ojima; les données par secteur (Languedoc et Saint-Eugène de Chazel) n'étant pas disponibles.

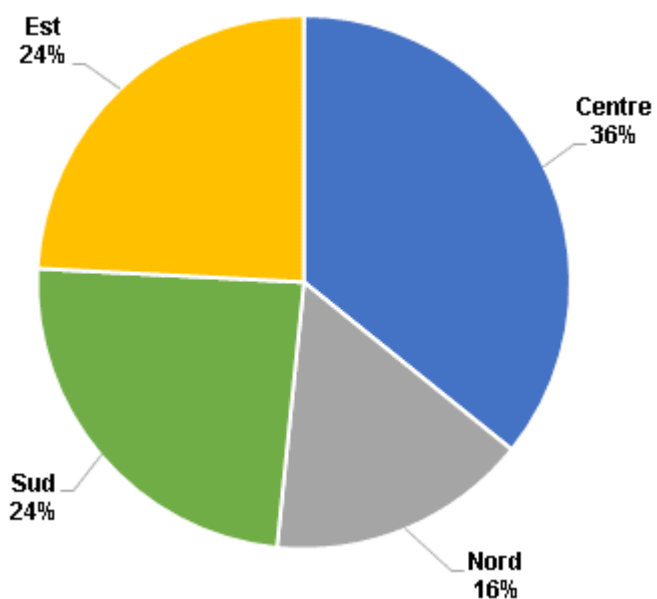


Figure 2.1 Répartition de la population équivalente par secteur

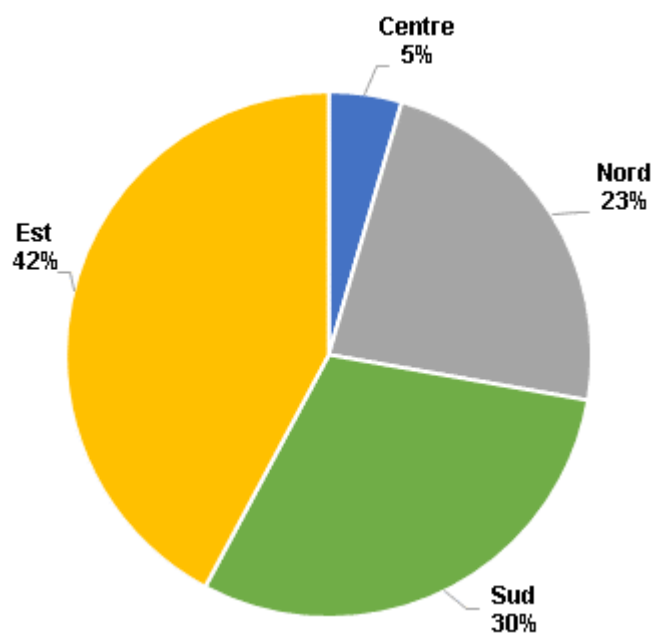


Figure 2.2 Répartition de la superficie par secteur

2.2.2 Projection démographique

La figure 2.3 illustre la croissance de la population de 1996 à 2036. De 1996 à 2013, les données de population correspondent aux données révisées annuellement [2]. Quant aux projections de la population de 2016 à 2036, il s'agit de celles anticipées par l'Institut de la statistique du Québec [9].

Après une baisse démographique de 1996 à 2006, la population a connu une croissance modeste en 2011. Selon les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la MRCAO verra sa population décroître légèrement pour la période 2016-2036, avec une décroissance démographique de 1,3 % [9]. À l'échelle de l'Abitibi-Témiscamingue, la tendance est néanmoins à la hausse, avec un taux d'accroissement de la population anticipé de 3,2 % (tableau 2.3).

La population pourrait ainsi atteindre 20 777 habitants en 2036 [9].

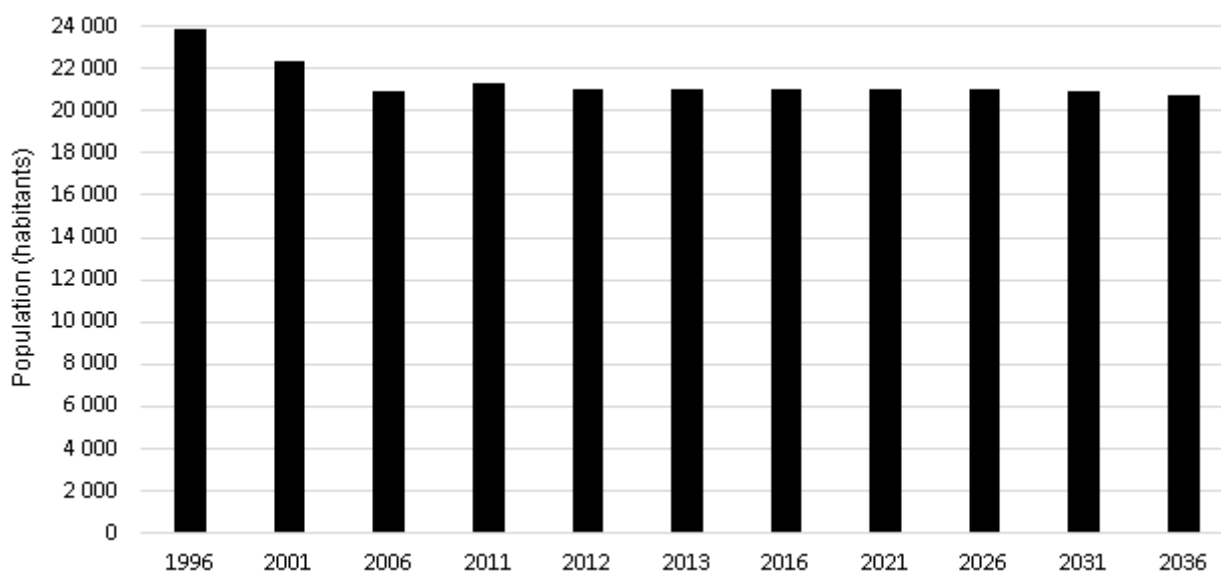


Figure 2.3 Croissance et projection démographique de 1996 à 2036

En ce qui a trait aux ménages, le nombre moyen de personnes par ménage devrait tendre à diminuer pour la période 2016-2036, et le nombre de ménages devrait pratiquement stagner. Ce phénomène est à prendre en considération afin d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles qui propose des mesures permettant de répondre aux besoins de cette population dont le portrait change.

Tableau 2.3 Perspectives démographiques de la population

		2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2016-2036
Ensemble du Québec	Population ¹	8 357 630	8 677 760	8 967 165	9 205 587	9 394 684	12,4 %
Abitibi-Témiscamingue	Population ¹	148 970	150 902	152 529	153 386	153 679	3,2 %
MRCAO	Population ¹	21 045	21 031	21 0747	20 947	20 777	-1,3 %
	Ménages privés ²	9127	9222	9248	9219	9130	< 0,1 %
	Personnes par ménage ³	2,2	2,2	2,1	2,1	non disponible	non applicable

1- Référence [9].

2- Référence [6].

3- Référence [8].

2.2.3 Caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques

Logement

Le tableau 2.4 présente les catégories de logements présentes en 2013 sur le territoire de la MRCAO.

Les habitations unifamiliales sont prédominantes sur le territoire; elles représentent près des deux tiers des logements. Des 2253 logements qui se retrouvent dans des immeubles de 2 logements et plus, plus de 68 % se retrouvent dans des immeubles de 2 à 5 logements, et aucun immeuble ne compte plus de 29 logements². Par ailleurs, il n'y a aucune copropriété sur le territoire.

Tableau 2.4 Nombre et types de logements résidentiels selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière (année 2013)

	Nombre	%
Résidences unifamiliales	6129	65
Immeubles 2 à 5 logements	1542	16
Immeubles 6 logements et plus	711	8
Maisons mobiles et roulottes	344	4
Chalets et maisons de villégiature	656	7
TOTAL	9382	100

Tiré de : Sommaires du rôle d'évaluation foncière 2013 des municipalités de la MRCAO.

² Un immeuble à La Sarre, identifié au rôle d'évaluation foncière comme étant un 16 logements, abrite une résidence pour personnes âgées autonomes avec service de repas et lavage de literie. Or, cette résidence comprend : 72 studios, 77 appartements avec une chambre et 21 appartements avec deux chambres.

Le tableau 2.5 présente le nombre d'industries, commerces, institutions (ICI) et fermes présents en 2013 sur le territoire de la MRCAO.

Tableau 2.5 Nombre d'industries, commerces, institutions (ICI) et fermes présents dans chacune des municipalités de la MRCAO selon les sommaires du rôle d'évaluation foncière (année 2013)

MUNICIPALITÉ	Nombre d'industries	Nombre de commerces	Nombre d'institutions	Nombre total de ICI	% ICI sur nombre total	Nombre de logements	Total ¹	Nombre de fermes enregistrées
Authier	0	2	5	7	5,6 %	119	126	25
Authier-Nord	0	2	5	7	4,4 %	152	159	34
Chazel	0	2	3	5	3,8 %	128	133	26
Clermont	0	0	3	3	1,4 %	211	214	16
Clerval	0	1	2	3	1,1 %	261	264	70
Duparquet	0	6	5	11	2,7 %	400	411	0
Dupuy	0	7	5	12	3,1 %	373	385	77
Gallichan	1	1	5	7	2,4 %	279	286	32
La Reine	1	3	3	7	4,6 %	145	152	56
La Sarre	16	175	24	215	5,9 %	3423	3638	75
Macamic	2	25	13	40	3,5 %	1114	1154	75
Normétal	1	10	6	17	4,0 %	408	425	0
Palmarolle	2	12	6	20	3,3 %	588	608	112
Poularies	0	6	6	12	5,2 %	218	230	95
Rapide-Danseur	0	2	5	7	3,4 %	201	208	17
Roquemaure	0	3	5	8	3,7 %	209	217	36
Sainte-Germaine Boulé	1	6	7	14	4,0 %	334	348	121
Sainte-Hélène de Mancebourg	0	3	5	8	4,8 %	159	167	34
Saint-Lambert	0	2	4	6	6,9 %	80	86	22
Taschereau	2	9	8	19	4,1 %	444	463	31
Val-Saint-Gilles	0	1	3	4	4,9 %	78	82	3
TNO Rivière-Ojima	0	1	2	3	4,9 %	58	61	0
MRCAO	26	279	130	435	4,4	9382	9817	957

1- Incluant les utilisations résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle.

Tiré de : Sommaires du rôle d'évaluation foncière 2013 des municipalités de la MRCAO.

Âge

Le tableau 2.6 présente la structure par âge de la population en 2013. Dans la MRCAO, comme en Abitibi-Témiscamingue, le poids démographique des jeunes de moins de 20 ans est plus élevé que la moyenne québécoise. Le poids des 20-64 ans est moins élevé qu'au Québec. La MRCAO présente, avec la MRC de Témiscamingue, la plus faible proportion d'individus dits d'âge actif (20-64 ans) dans la région. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont au contraire plus nombreuses, toutes proportions gardées, qu'à l'échelle du Québec. Ainsi, l'âge médian de la population de la MRCAO, qui sépare la population en deux groupes égaux, est supérieur à celui de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et à celui du Québec.

Tableau 2.6 Population par groupe d'âge et âge médian

	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et +	Âge médian
Ensemble du Québec	21,1 %	62,3 %	16,6 %	41,6
Abitibi-Témiscamingue	22,4 %	61,8 %	15,8 %	42,3
MRCAO	22,0 %	59,9 %	18,1 %	45,2

Tiré de : Référence [10].

Comme l'indique la distribution de la population selon l'âge (figure 2.4), le vieillissement se poursuit graduellement, comme dans la région et dans l'ensemble du Québec. Ainsi, la proportion des jeunes de moins de 20 ans diminue (passant de 26 % en 2001 à 22 % en 2013). À l'inverse, le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus augmente progressivement (passant de 14 % en 2001 à 18 % en 2013). L'âge moyen continue également de s'élever. Il a atteint 45,2 ans en 2013, alors qu'il était de 39,0 ans en 2001 [11].

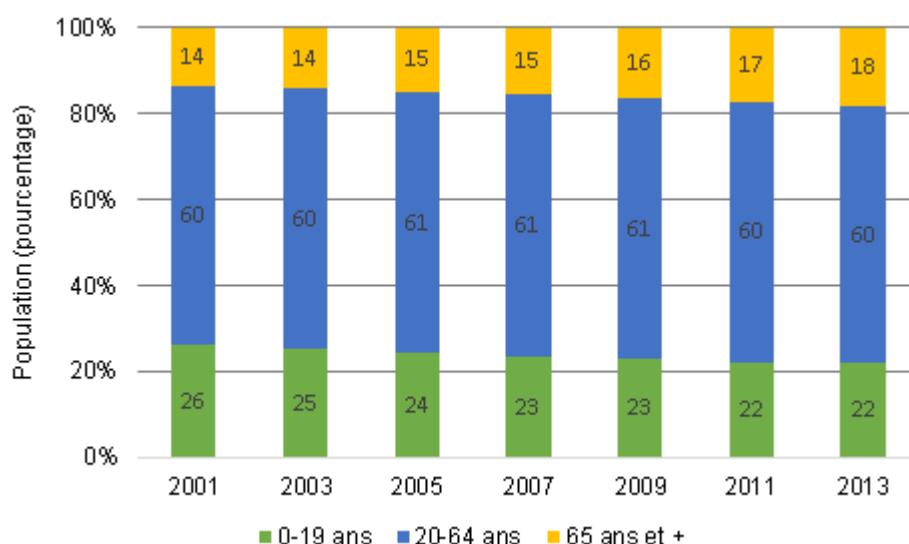


Figure 2.4 Évolution de la population par groupe d'âge de 2001 à 2013

Scolarité

Les données pour l'année 2011 (figure 2.5) indiquent que le taux de diplomation est plus faible pour la MRCAO qu'à l'échelle de la région et celle du Québec, à l'exception du certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers [12, 13]. Par ailleurs, le pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus ne détenant pas de diplôme d'études secondaires est supérieur à la moyenne québécoise et celle de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.

Cette situation s'explique en partie par le peu de services d'enseignement collégial et universitaire présents sur le territoire et par l'importance relative du secteur primaire d'emploi qui ne requiert que peu ou pas d'études de niveau supérieur. Il existe des disparités d'une municipalité à l'autre. La population de La Sarre est un peu plus scolarisée et compte une plus grande proportion de diplômés universitaires.

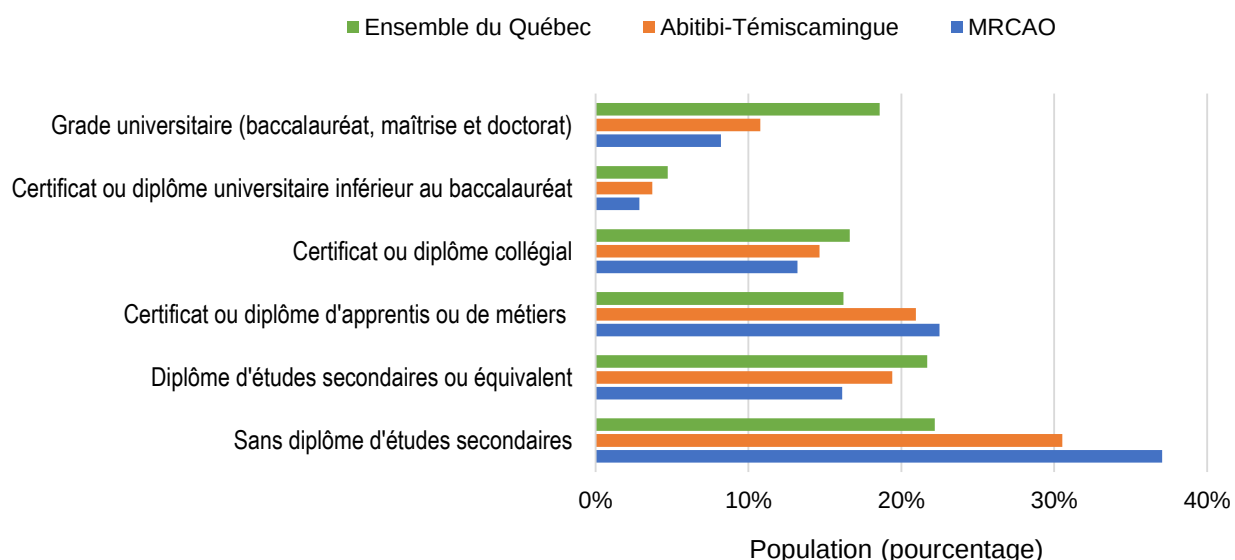


Figure 2.5 Population âgée de 15 ans et plus selon le plus haut certificat, diplôme ou grade (année 2011)

Marché du travail

Sur le plan du revenu, la MRCAO est en retard par rapport à l'Abitibi-Témiscamingue et à l'ensemble du Québec (tableau 2.7). En 2011, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles ainsi que le revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans étaient inférieurs à ceux des autres MRC de la région, à l'exception de la MRC de Témiscamingue.

Cependant, depuis 2010, tous les territoires supralocaux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue affichent des croissances du revenu d'emploi médian largement supérieures à la moyenne québécoise.

La MRCAO figure d'ailleurs au sixième rang des 10 MRC ayant la plus forte croissance du revenu d'emploi médian des travailleurs entre 2011 et 2012 [14].

Tableau 2.7 Revenu médian des familles et des travailleurs (année 2011)

	Revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles ¹	Revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans ²
Ensemble du Québec	68 170 \$	38 158 \$
Abitibi-Témiscamingue	72 950 \$	39 973 \$
MRCAO	66 480 \$	37 581 \$

1- Institut de la statistique du Québec [10].

2- Institut de la statistique du Québec [14].

Finalement, en ce qui a trait à l'emploi (tableau 2.8) :

- Le taux de chômage pour la MRCAO est plus élevé que celui de la région et du Québec.
- Le taux d'emploi et le taux d'activité sont aussi plus faibles que ceux de la région et du Québec.

Tableau 2.8 Principaux indicateurs du marché du travail

	MRCAO	Abitibi-Témiscamingue		Ensemble du Québec	
Situation d'activité	2011 ¹	2013 ^{2,3}	2011 ¹	2013 ^{2,3}	2011 ¹
Population active	9790	79 700	52 930	4 379 700	4 183 445
Chômeurs	870	4800	4355	328 500	303 020
Taux d'activité	57,4 %	67,5 %	63,0 %	65,3 %	64,6 %
Taux d'emploi	52,2 %	63,6 %	57,8 %	60,4 %	59,9 %
Taux de chômage	8,9 %	6,0 %	8,2 %	7,5 %	7,2 %

1- Référence [13].

2- Référence [15].

3- Référence [16].

Par ailleurs, la MRCAO ainsi que six de ses municipalités ont été identifiées en 2013 par le gouvernement du Québec comme des MRC et municipalités à revitaliser (ou dévitalisées). Les six municipalités sont : Chazel, Normétal, Roquemaure, Saint-Lambert, Taschereau et Val-Saint-Gilles. Ces municipalités et la MRCAO ont été identifiées sur la base d'indicateurs de développement comme le taux de chômage relativement élevé et les faibles revenus des ménages. Elles sont susceptibles de subir un exode, surtout des jeunes, et un vieillissement de leur population.

2.3 Structure économique

Nombre et taille des établissements

En 2012, 709 établissements étaient recensés sur le territoire. Plus de la moitié d'entre eux comptent moins de cinq employés (tableau 2.9). Quant aux établissements de 100 employés et plus, sept sont présents sur le territoire (tableau 2.10), et de ce nombre, deux sont des institutions (qui regroupent elles-mêmes plusieurs centres de services).

Tableau 2.9 Répartition des établissements selon le nombre d'employés (année 2012)

NOMBRE D'EMPLOYÉS	Établissements		Nombre	Emplois %
	Nombre	%		
0 à 4 employés	396	55,9	762	11,8
5 à 19 employés	238	33,6	2105	32,7
20 à 49 employés	49	6,9	1409	21,9
50 employés et plus	26	3,7	2166	33,6
TOTAL	709	100	6442	100

Tiré de : Référence [17].

Tableau 2.10 Établissements de 100 employés et plus

ÉTABLISSEMENT	Code SCIAN	Nombre d'employés
CSSS des Aurores-Boréales	622111	500 à 999
Commission scolaire du Lac-Abitibi	611110	500 à 999
Tembec Industries		200 à 499
Usine de bois jointé ¹	321919	
Usine de sciage	321111	
DMC Soudure inc.	333130	100 à 199
IGA Boyer	445110	100 à 199
LJL Mécanique inc.	811310	100 à 199
Norbord Usine de Panneaux	321216	100 à 199

Adapté de : Référence [18]; MRCAO, 2014b.

1- L'usine de bois jointé (100 à 199 employés) n'était pas en opération au moment de rédiger le présent document.

Secteur d'activité

L'économie du territoire est orientée principalement vers le secteur primaire, surtout l'agriculture et l'exploitation forestière. Malgré cela, près des trois quarts des établissements et des emplois sont dans le secteur tertiaire, alors que le secteur secondaire est le moins important (tableau 2.11).

Bien qu'aucune mine ne soit en exploitation sur le territoire, plusieurs citoyens travaillent dans les mines ailleurs dans la région, en Ontario ou dans le Nord-du-Québec. L'industrie lourde, de transformation du bois, est établie uniquement à La Sarre depuis la fermeture de l'usine de sciage de Taschereau. Plusieurs entreprises de transformation, de plus petite taille, se répartissent à différents endroits. Presque toutes les usines d'une certaine importance sont à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Tableau 2.11 Répartition des établissements et des emplois par secteur d'activité (année 2012)

SECTEUR D'ACTIVITÉ	Établissements		Emplois	
	Nombre	%	Nombre	%
Secteur primaire	107	15,0	917	14,2
Agroalimentaire	79	11,1	348	5,4
Forêt, bois et papier	25	3,5	531	8,2
Mines et première transformation des métaux	3	0,4	38	0,6
Secteur secondaire	61	8,6	940	14,6
Services publics et construction	38	5,4	461	7,2
Fabrication autre qu'alimentaire, bois et première transformation des métaux	23	3,2	479	7,4
Secteur tertiaire	541	76,4	4586	71,1
Commerce de gros et de détail	105	14,8	1161	18,0
Transport et entreposage	55	7,8	562	8,7
Hébergement, restauration, communications et information, industrie culturelle et arts et spectacles	71	10,0	451	7,0
Finance, assurances et services immobiliers	46	6,5	265	4,1
Services professionnels, administratifs et gestion des déchets	41	5,8	273	4,2
Enseignement, santé, assistance sociale et administration publique	141	19,9	1442	22,4
Autres services	82	11,6	431	6,7
TOTAL	709	100	6442	100

Tiré de : Référence [17].

Finalement, le tableau de la page suivante (tableau 2.12) compare le nombre d'emplois, par secteur d'activité, sur le territoire de la MRCAO, en Abitibi-Témiscamingue et à l'échelle du Québec.

Tableau 2.12 Nombre d'employés par secteur d'activité (année 2012)

	MRCAO ¹		Abitibi-Témiscamingue ¹		Ensemble du Québec ²	
SECTEUR D'ACTIVITÉ	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%	Nombre d'emplois	%
Secteur primaire	917	14,2	12 274	16,9	92 000	2,3
Agriculture, foresterie, chasse et pêche	879	13,6	6201	8,5	92 000	2,3
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et gaz	38	0,6	6073	8,4		
Secteur secondaire	940	14,6	8503	11,7	743 200	18,7
Fabrication	479	7,4	2562	3,5	498 900	12,5
Construction ³	461	7,2	5941	8,2	244 300	6,1
Secteur tertiaire	4585	71,2	51 793	71,4	3 149 200	79,0
Services publics ³	Inclus dans construction		Inclus dans construction		24 500	0,6
Commerce de gros	1161	18,0	11 970	16,5	629 700	15,8
Commerce de détail						
Transport et entreposage	562	8,7	3614	5,0	173 700	4,4
Finances et assurances	265	4,1	2138	2,9	220 700	5,5
Services immobiliers						
Services professionnels, scientifiques et techniques	273		6000		296 900	7,5
Gestion de sociétés et d'entreprises					147 100	3,7
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement						
Services d'enseignement	1442		17 892		296 000	7,4
Soins de santé et assistance sociale					529 200	13,3
Administration publique					232 500	5,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	451		6753		185 600	4,7
Arts, spectacles et loisirs					237 300	6,0
Hébergement et services de restauration						
Autres services, sauf administration publique	431	6,7	3426	4,7	176 000	4,4
TOTAL	6442	100	72 570	100	3 984 400	100

1- Référence [17].

2- Référence [19].

3- Pour le portrait de la MRCAO et de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, les données d'emplois concernant le secteur de la construction incluent le secteur des services publics.

3.0 Responsabilités dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

3.1 Champs de compétence

En 1988, la MRCAO a acquis compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques.

En 2008, par le *Règlement N° 15-2008*, la MRCAO a aussi acquis compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (voir annexe C). Par l'exercice de cette compétence, elle gère l'ensemble des opérations administratives et techniques relatives au transbordement, l'entreposage, le tri, le transport, le traitement et la disposition définitive des matières résiduelles, ainsi que les biens meubles et immeubles affectés à ces fins.

Les municipalités locales ont toutefois conservé leur compétence en ce qui a trait à la collecte des matières recyclables, des déchets et des encombrants. Dans la MRCAO, ces collectes demeurent la responsabilité exclusive des municipalités et ce, jusqu'au Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRCAO (CVMR).

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRCAO a la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser son PGMR. Elle doit aussi s'assurer que son PGMR respecte les objectifs et les dispositions du document complémentaire de son schéma d'aménagement et de développement ainsi que les usages permis dans les règlements municipaux. Par ailleurs, le *Règlement N° 15-2008* permet aussi à la MRCAO de (article 5.5) : « Mettre en œuvre les différentes stratégies proposées à l'intérieur du Plan de gestion des matières résiduelles de son territoire afin d'atteindre les objectifs visés de mise en valeur(...) ».

3.2 Ententes intermunicipales

Les municipalités d'Authier, d'Authier-Nord, de Chazel et de Macamic, ainsi que le secteur Languedoc du TNO Rivière-Ojima, ont formé une régie pour la collecte des matières résiduelles : la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

L'entente a été signée le 27 janvier 2000 et a été approuvée par décret le 22 mars 2000. L'entente ne prévoit pas de date d'échéance ni de renouvellement.

La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon compte trois employés.

3.3 Distribution des responsabilités

Plusieurs services sont offerts aux citoyens, soit la collecte des déchets, des matières recyclables et des encombrants en plus des services d'un écocentre pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de la construction, rénovation et démolition (CRD), des encombrants et des produits électroniques.

La plupart des ICI sont desservis par la collecte municipale.

La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon offre le service de collecte de porte en porte et transporte les matières résiduelles jusqu'au CVMR. Elle possède un camion de collecte.

Outre les municipalités desservies par la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon, les autres sont responsables de la collecte des déchets et des matières recyclables. Parmi celles-ci, seule la municipalité de Taschereau effectue elle-même la collecte avec un camion dont elle est propriétaire. Pour les autres municipalités, la collecte des déchets et des matières recyclables est gérée par contrat avec l'entreprise privée. Les détails relatifs aux contrats en vigueur sur le territoire sont résumés à la section 6.2.

Les résidents et ICI ont la responsabilité de procéder à la vidange ou au traitement de leur installation septique. Ils doivent donc entreprendre les démarches nécessaires, auprès de la MRC ou d'une entreprise de leur choix, pour faire vidanger selon la fréquence prévue au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Le tableau de la page suivante (tableau 3.1) indique, pour chacun des services offerts sur le territoire, l'instance responsable de la planification et de l'exécution (citoyen, municipalité, MRC, régie, entreprise privée).

En bref, les principales responsabilités de la MRCAO dans le domaine des matières résiduelles sont les suivantes :

- L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un PGMR conforme aux orientations gouvernementales;
- La gestion des matières résiduelles (sauf la collecte), incluant la gestion du CVMR et de l'écocentre;
- La sensibilisation des citoyens aux principes des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation).

Tableau 3.1 Distribution des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRCAO (année 2013)

SERVICES		Authier	Authier-Nord	Chazel	Clermont	Clerval	Duparquet	Dupuy	Galichan	La Reine	La Sarre	Macamic	Normétal	Palmarolle	Poularies	Rapide-Danseur	Roquemaure	Sainte-Germaine Boulé	Sainte-Hélène de Mancebourg	Saint-Lambert	Taschereau	Val-Saint-Gilles	TNO Rivière-Ojima (secteur Languedoc)	TNO Rivière-Ojima (secteur Saint-Eugène-de-Chazel)
Déchets et matières recyclables	Planification - Collecte et transport	R	R	R	M	M	M	M	M	M	M	R	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	R	M
	Planification - Disposition	MRC																						
	Collecte et transport	R	R	R	P	P	P	P	P	P	P	R	P	P	P	P	P	P	P	P	M	P	R	P
	Disposition	Entreprise privée (P)																						
Encombrants	Planification - Collecte et transport	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
	Planification - Disposition	MRC																						
	Collecte et transport	C ¹	s.o.	M	P ²	P ³	P	C ¹	C ¹	P	M	M	P	M	M	C ¹	P	P	P	P	C ¹	P	C ¹	P
	Disposition	Entreprise privée (P)																						
Boues de fosses septiques	Planification - Vidange	Citoyen (C)																						
	Planification - Traitement et valorisation	MRC																						
	Collecte et transport	Entreprise privée (P) / MRC																						
	Traitement et valorisation	Entreprise privée (P) / MRC																						
Exploitation du CVMR et de l'écocentre		MRC																						
Exploitation du site de disposition des boues de fosses septiques		MRC																						
Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)		Municipalité (M) / MRC																						

Notes du tableau 3.1

Légende :

C = Citoyen M = Municipalité MRC = MRC R = Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon P = Entreprise privée

- 1- Les citoyens sont invités à aller déposer leurs encombrants dans un conteneur mis à leur disposition à cette fin sur un terrain de la municipalité. Certaines municipalités offrent un service d'assistance pour les citoyens qui ne sont pas en mesure de transporter leurs encombrants.
- 2- La municipalité de Clermont offre une collecte annuelle de porte en porte des encombrants depuis 2015. Précédemment, un conteneur était rendu disponible pour l'apport volontaire des citoyens.
- 3- La municipalité de Clerval offre une collecte annuelle de porte en porte depuis 2014. Précédemment, la municipalité n'offrait aucun service pour les encombrants.

3.4 Règlements

Afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles, les municipalités ainsi que la MRCAO se sont dotées de règlements. Le tableau qui suit présente la liste des règlements par municipalité.

Tableau 3.2 Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles

MUNICIPALITÉ	Numéro	Titre
Authier	100	Concernant la cueillette des ordures et des matériaux recyclables
	101	Concernant les nuisances
	107	Concernant l'obligation du bac pour les ordures ménagères
Authier-Nord	98-03	Concernant la cueillette des ordures et matériaux récupérables
	2004-04	Concernant la cueillette des ordures ménagères (bac vert)
	2014-03	Concernant les nuisances
Chazel	116	Concernant la cueillette des ordures et des matériaux récupérables
	119	Concernant les nuisances
Clermont	161	Concernant la collecte des ordures
	176	Concernant les nuisances
Clerval	84	Concernant les nuisances
	2005-103	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Duparquet	99-06	Concernant les nuisances
	2004-01	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Dupuy	111	Concernant les nuisances
	147	Concernant la collecte des ordures et des matières recyclables
Gallichan	151	Concernant les nuisances
La Reine	102	Concernant les nuisances
	134	Concernant la cueillette des vidanges
	10-98	Concernant les nuisances
La Sarre	08-2004	Concernant l'obligation de déposer les matières résiduelles dans des bacs ou conteneurs
	04-2006	Concernant la collecte des matières recyclables dans les immeubles non résidentiels
Macamic	03-026	Concernant les nuisances
	04-050	Concernant la collecte des ordures et des matières recyclables
Normétal	186-2005	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
	219-2010	Concernant les nuisances
Palmarolle	166 (amendé par le 218)	Concernant la cueillette des ordures et des matériaux récupérables
	250	Concernant les nuisances

Tableau 3.2 Recensement des règlements concernant la gestion des matières résiduelles (suite)

MUNICIPALITÉ	Numéro	Titre
Poularies	133 (modifié par le 181)	Concernant les nuisances
Rapide-Danseur	2003-03	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Roquemaure	136	Concernant la collecte des ordures et des matières recyclables
Sainte-Germaine Boulé	162-98	Concernant les nuisances
	185-2005	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
Sainte-Hélène de Mancebourg	119	Concernant les nuisances
	151	Concernant la collecte des ordures et des matières recyclables
Saint-Lambert	112	Concernant la cueillette des vidanges
	129	Concernant les nuisances
Taschereau	14	Concernant la cueillette des ordures et des matières recyclables
	107 et 212	Concernant les nuisances
Val-Saint-Gilles	Aucun	Sans objet
MRC d'Abitibi-Ouest pour le secteur Languedoc (TNO Rivière-Ojima)	10	Concernant la cueillette des ordures ainsi que l'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures sur le territoire de Languedoc
	18-1998	Concernant les nuisances
MRC d'Abitibi-Ouest pour le secteur Saint-Eugène de Chazel (TNO Rivière-Ojima)	13-1998	Concernant les nuisances
MRC d'Abitibi-Ouest	15-2008	Concernant la déclaration de compétence de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

La très grande majorité des municipalités se sont munies de règlements qui portent sur la collecte des matières résiduelles (déchets et matières recyclables) et sur les nuisances. Seule la municipalité de Val-Saint-Gilles n'a pas adopté de règlement concernant la gestion des matières résiduelles.

Le tableau de la page suivante (tableau 3.3) montre que la réglementation municipale est, de façon générale, assez uniforme dans les municipalités. Il est à remarquer que les municipalités rendent obligatoire la participation à la collecte des matières recyclables. Les principales différences observées visent les quantités excédentaires de déchets, qui sont acceptées ou non à l'extérieur des contenants autorisés, et les montants imposés en amende pour les infractions au règlement sur les nuisances.

Tableau 3.3 Portée des règlements municipaux en vigueur encadrant la gestion des matières résiduelles

RÈGLEMENT ET PORTÉE	Authier	Authier-Nord	Chazel	Clermont	Clerval	Duparquet	Dupuy	Galichan	La Reine	La Sarre	Macamic	Normétal	Palmarolle	Pouliaries	Rapide-Danseur	Roquemaure	Sainte-Germaine Boulé	Sainte-Hélène de Mancebourg	Saint-Lambert	Taschereau	Val-Saint-Gilles	TNO Rivière-Ojima (Languedoc)	TNO Rivière-Ojima (Saint-Eugène-de-Chazel)
Règlement sur la collecte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	
Collecte des déchets																							
Contenants autorisés	✓	nd		✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓		✓	
Quantités excédentaires	R	nd		R	R	R	V			V	V	R	R		R	R	R	R	✓	R			
Matières autorisées/interdites	✓	nd		✓			✓			✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓				
Collecte des matières recyclables																							
Contenants autorisés	✓	nd	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓			
Quantités excédentaires	R	nd		R	R	R	R			R	R	R	R		R	R	R	R		R			
Matières autorisées/interdites	✓	nd	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓			
Participation obligatoire	✓	nd	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓			
Règlement sur les nuisances	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓
Interdiction de jeter sur ou dans tout immeuble, sur la place publique, dans ou près des eaux et cours d'eau	✓	nd	✓	✓	✓	✓	✓	nd	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓		✓	✓
Amende																							
Première infraction (\$)	400	nd	40	100	40	40	100	nd	300	40	40	100	40	40			40	40	40	40		40	40
Récidive (\$)	1200	nd	120	150	120	120	200	nd	600	120	120	200	120	120			120	120	120	120		120	120

Légende : nd = information non disponible

R = Les quantités excédentaires, à l'extérieur du contenant autorisé, sont refusées.

V = Seuls les sacs de résidus verts (feuilles/gazon) sont acceptés, à l'extérieur du contenant autorisé.

4.0 Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles

Sur le territoire de la MRCAO, une quarantaine d'organismes et d'entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles ont été recensés. À ce nombre, s'ajoutent cinq organismes à but non lucratif, l'entreprise privée Laurentides re/sources ainsi que la société d'état RECYC-QUÉBEC qui, bien que situés à l'extérieur du territoire de planification, exploitent et administrent des programmes de récupération et de valorisation qui sont utilisés par les résidents et les ICI de la MRCAO.

Le tableau 4.1 présente l'inventaire le plus à jour des organismes et des entreprises qui œuvrent dans le réemploi, la récupération, le recyclage et l'élimination des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRCAO. Les organismes et entreprises y sont listés par ordre alphabétique.

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
À l'extérieur du territoire de planification				
Association des producteurs responsables (APR)	Téléphone : 1-888-604-2624 www.recycfluor.ca	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation, connu sous le nom de RecycFluo, pour les tubes fluorescents, les lampes fluocompactes et tous les autres types de lampes contenant du mercure.
Association du recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec)	Téléphone : 1-888-557-8177 www.recylermeselectroniques.ca	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Organisme de gestion, représentant des manufacturiers, des distributeurs et des détaillants de produits électroniques mis en marché au Québec, reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des matières électroniques.
Appel À Recycler Canada inc.	Bureau régional du Québec 9160, Boulevard Leduc, bureau 410 Brossard (Québec) J4Y 0E3 Téléphone : 1-888-224-9764 www.appelarecycler.ca	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des batteries et des piles.
Éco-Peinture	40, Rue des Forges, suite 304 Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8 Téléphone : 819-840-6229 Sans frais : 1-855-840-6559 www.ecopeinture.ca	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Société québécoise de gestion écologique de la peinture, mise sur pied par les fabricants et les détenteurs de marques de peinture, reconnue par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des peintures et de leurs contenants.
Laurentides re/sources	345, Rue de la Bulstrode Victoriaville (Québec) G6T 1P7 Téléphone : 1-888-758-5497 www.laurentide.co	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Entreprise manufacturière qui offre des services de récupération pour de la peinture (commercialise la peinture recyclée Boomerang et Rona Éco), des huiles usées, des RDD organiques et inorganiques, des piles, des ampoules fluocompactes et du matériel électronique.
RECYC-QUÉBEC	Siège social 300, Rue Saint-Paul, bureau 411 Québec (Québec) G1K 7R1 Téléphone : 418-643-0394 Télécopieur : 418-643-6507 Sans frais : 1-866 523-8290	Société d'état	Récupération Recyclage	Société québécoise de récupération et de recyclage qui, notamment, administre le programme de consignment des contenants à remplissage unique et le programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2015-2020.
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	1101, Boulevard Brassard, bureau 214 Chambly (Québec) J3L 5R4 Téléphone : 1-877-987-6448 www.soghu.com	Organisme à but non lucratif	Récupération Recyclage	Organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC afin de mettre en œuvre et d'exploiter le programme de récupération et de valorisation des huiles, antigel, liquides de refroidissement, leurs contenants et leurs filtres.

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Sur le territoire de planification				
Aménagement Paysager E. Mercier inc.	496, Route 393 Sud Palmarolle (Québec) J0Z 3C0 Téléphone : 819-787-2944	Entreprise privée	Récupération	Asphalte, béton avec ou sans armature Résidus compostables
Bibliothèque municipale Richelieu	195, Rue Principale La Sarre (Québec) J9Z 1Y2 Téléphone : 819-333-2294	Institution publique	Réemploi Récupération	Livres en bon état Cartouches d'imprimantes à jet d'encre et laser Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : Piles et batteries
Canadian Tire	91, 2 ^e Rue Est La Sarre (Québec) J9Z 3J9 Téléphone : 819-333-2381	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs contenants et leurs filtres - Piles et batteries rechargeables
Carrefour jeunesse emploi - Projet Vroom	291, Rue Principale La Sarre (Québec) J9Z 1Z1 Téléphone : 819-333-4008	Organisme à but non lucratif	Réemploi Récupération	Articles de sport Bicyclettes fonctionnelles ou hors d'usage
Centre de dépannage de Rapide-Daniseur	531, Route du Village Rapide-Daniseur (Québec) J0Z 3G0 Téléphone : 819-948-2728	Entreprise d'économie sociale	Réemploi Récupération	Accessoires de maison Articles pour bébé / Jouets Cartouches d'imprimantes à jet d'encre et laser Disques, CD et DVD et leurs lecteurs Livres en bon état Lunettes Textiles/Vêtements Vaisselle
Centre de formation générale Le Retour	50, 1 ^{re} Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 1C5 Téléphone : 819-333-5536	Institution scolaire	Réemploi Recyclage	Ordinateurs et claviers
Centre d'entraide familial	51, Avenue du Dr Bigué Normétal (Québec) J0Z 3A0 Au sous-sol de l'église de la Paroisse de Saint-Louis de France	Organisme à but non lucratif	Réemploi Récupération	Accessoires de maison Meubles Textiles / Vêtements Vaisselle
Centre familial La Sarre	11, 4 ^e Avenue Ouest La Sarre (Québec) J9Z 2X9 Téléphone : 819-333-4042	Organisme à but non lucratif	Réemploi Récupération	Accessoires de maison (litterie) Articles de sport Articles pour bébé /Jouets Livres en bon état Textiles / Vêtements
Centre Hi-Fi Groupe Sélect La Sarre	31, 5 ^e Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 1K7 Téléphone : 819-333-6710	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Appareils électroniques - Piles et batteries

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Clinique d'optométrie IRIS	49, 5 ^e Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 1K9 Téléphone : 819-339-5656	Entreprise privée	Réemploi Récupération	Lunettes
Comptoir familial de Macamic	34C, 6 ^e Avenue Ouest Macamic (Québec) J0Z 2S0 Téléphone : 819-782-2601	Organisme à but non lucratif	Réemploi Récupération	Accessoires de maison Appareils électriques de maison fonctionnels Articles de sport, bicyclettes fonctionnelles Articles pour bébé /Jouets Disques, CD et DVD et leurs lecteurs Livres en bon état Matériel électronique/informatique fonctionnel, téléviseurs fonctionnels Textiles / Vêtements Vaisselle
Comptoir familial des Chevaliers de Colomb de Palmarolle	137, Rue Principale Palmarolle (Québec) J0Z 3C0 Téléphone : 819-787-2872	Organisme à but non lucratif	Réemploi Récupération	Accessoires de maison Appareils électriques de maison fonctionnels Articles pour bébé /Jouets Disques, CD et DVD et leurs lecteurs Livres en bon état Lunettes Textiles / Vêtements Vaisselle
Enviro Pièces J. D.	381, Route 111 Ouest La Sarre (Québec) J0Z 2X1 Téléphone : 819-333-4050	Entreprise privée	Récupération	Batterie de moteur Fils électriques divers et rallonges électriques Métaux ferreux et non ferreux Moteurs électriques Pièces d'auto usagées (pour le métal) Véhicules hors d'usage ou fonctionnels
Envirocycle	50, Avenue Deschênes La Sarre (Québec) J9Z 3C6 Téléphone : 819-333-9428	Entreprise privée	Récupération	Contenants consignés de bières et de boissons gazeuses
Friperie au coin de l'Entraide	48A, 4 ^e Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 1K1 Téléphone : 819-333-6222	Entreprise d'économie sociale	Réemploi Récupération	Accessoires de maison Appareils électriques de maison fonctionnels Articles de sport Articles pour bébé /Jouets Disques, CD, DVD Livres en bon état Lunettes Textiles / Vêtements Vaisselle

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Gabriel Aubé inc.	195, 3 ^e Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 2K6 Téléphone : 819-333-2460 Télécopieur : 819-339-5421	Entreprise privée	Collecte et transport	Location de conteneurs
Gendron, Trépanier, Rondeau Jean Coutu	79, Rue Principale Macamic (Québec) J0Z 2S0 Téléphone : 819-782-2343	Entreprise privée	Récupération	Médicaments périmés ou inutilisés Seringues et aiguilles usagées Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : Piles et batteries
Gestion Cyclofor inc.	235, 9 ^e Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 2X4 Téléphone : 819-333-3838	Entreprise privée	Récupération Valorisation	Entreprise spécialisée dans la récupération et la valorisation de la biomasse et la fibre de bois sous toutes ses formes.
Golf du 9	651, Rangs 8 et 9 Est Dupuy (Québec) J0Z 1X0 Téléphone : 819-783-2337	Entreprise privée	Réemploi Récupération	Articles de golf
Jean-Coutu La Sarre	84, 5 ^e Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 1K9 Téléphone : 819-333-5458	Entreprise privée	Récupération	Médicaments périmés ou inutilisés Seringues et aiguilles usagées Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : Piles et batteries
Legault Métal inc	895, Route 111 Est La Sarre (Québec) J9Z 2X2 Téléphone : 819-333-4753	Entreprise privée	Récupération Recyclage	Appareils électriques de maison Appareils électroménagers Batteries de moteur Bicyclettes Bonbonnes de gaz propane (frais s'il y a une valve) Disques, CD, DVD et lecteurs Fils électriques divers et rallonges électriques Matériel électronique / informatique Métaux ferreux et non ferreux Moteurs électriques Téléphones cellulaires Téléviseurs
Le Phare	735, Avenue Baril Est Poularies (Québec) J0Z 3C0 Au sous-sol de l'église de la Paroisse de Sainte-Rose	Organisme à but non lucratif	Réemploi Récupération	Textiles /Vêtements
Les Entreprises JLR	1071, Rangs 6-7, C.P. 246 La Sarre (Québec) J9Z 2X5 Téléphone : 819-333-6626 Télécopieur : 819-333-6605	Entreprise privée	Collecte et transport	Services de collecte Location de conteneurs

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Les Serres Gallichan	487, Chemin de la Rivière Est Gallichan (Québec) J0Z 2B0 Téléphone : 819-787-6294	Entreprise privée	Recyclage	Valorisateur enregistré auprès de la SOGHU pour effectuer la valorisation d'huiles usées (chauffage).
Lunetterie Marc Chadel	255, 3 ^e Rue Est La Sarre (Québec) J9Z 3N7 Téléphone : 819-333-9270	Entreprise privée	Réemploi Récupération	Lunettes
Maison de la Famille de La Sarre	10, Rue Lapierre La Sarre (Québec) J9Z 2Y4 Téléphone : 819-333-2670	Organisme à but non lucratif	Réemploi Récupération	Articles pour bébé /Jouets Livres en bon état (pour enfants ou sur le rôle parental) Textiles / Vêtements (de maternité et de bébés)
Marc St-Pierre Optométriste	671, 2 ^e Rue Est La Sarre (Québec) J9Z 3J7 Téléphone : 819-333-5549	Entreprise privée	Réemploi Récupération	Lunettes
Municipalité de Clermont	722, Chemin des 4 ^e et 5 ^e Rangs Clermont (Québec) J0Z 3M0 Téléphone : 819-333-6129	Institution publique	Récupération	Cartouches d'imprimantes à jet d'encre et laser Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Lampes fluocompactes - Huiles usées, filtres et contenants - Peinture et contenants - Piles et batteries
Municipalité de La Reine	Centre communautaire 1, 3 ^e Avenue Ouest La Reine (Québec) J0Z 2L0 Téléphone : 819-947-5271	Institution publique	Récupération	Cartouches d'imprimantes à jet d'encre et laser Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : Piles et batteries
	Garage municipal 3, 3 ^e Avenue Ouest La Reine (Québec) J0Z 2L0 Téléphone : 819-947-5271	Institution publique	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Huiles usées, filtres et contenants - Peinture et contenants - Lampes fluocompactes
Municipalité de Normétal	59, 1 ^{re} Rue Normétal (Québec) J0Z 3A0 Téléphone : 819-788-2550	Institution publique	Récupération	Cartouches d'imprimantes à jet d'encre et laser Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Huiles usées, filtres et contenants - Peinture et contenants - Piles et batteries - Téléphones cellulaires
Municipalité de Palmarolle	499, Route 393 Sud Palmarolle (Québec) J0Z 3C0 Téléphone : 819-787-2303	Institution publique	Récupération	Cartouches d'imprimantes à jet d'encre et laser Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Piles alcalines et rechargeables usagées - Téléphones cellulaires

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Municipalité de Sainte-Germaine Boulé	199, Rue Roy Ste-Germaine Boulé (Québec) J0Z 1M0 Téléphone : 819-787-6221	Institution publique	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Lampes fluocompactes - Huiles usées, filtres et contenants - Peinture et contenants - Piles et batteries
Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg	451, 2 ^e et 3 ^e Rangs Mancebourg (Québec) J0Z 2T0 Téléphone : 819-333-5766	Institution publique	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : Piles alcalines et rechargeables usagées
Municipalité de Taschereau	52, Rue Morin Taschereau (Québec) J0Z 3N0 Téléphone : 819-796-2219	Institution publique	Collecte et transport Récupération	Collecte et transport des déchets et des matières recyclables pour les citoyens et les ICI de la municipalité Cartouches d'imprimantes à jet d'encre et laser Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Piles alcalines et rechargeables usagées - Matériel électronique / informatique
MRC d'Abitibi-Ouest	Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) 15, Boulevard Industriel La Sarre (Québec) J9X 2Z2 Téléphone : 819-333-2807 Télécopieur : 819-333-3212	Institution publique	Récupération Transfert	Centre de transfert des déchets et des matières recyclables Écocentre (RDD, encombrants, CRD) Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Lampes fluocompactes - Peintures et leurs contenants - Piles, batteries et téléphones cellulaires - Huiles usées, filtres, contenants, aérosols, antigel, etc. Produits électroniques
	Site de disposition des boues de fosses septiques Lot 51-1, Rang 8 Palmarolle (Québec) J0Z 3C0	Institution publique	Collecte et transport Recyclage	Service de vidange des installations septiques sur le territoire Traitement des boues de fosses septiques
Pharmacie Sylvie Larouche - Brunet	255, 3 ^e Rue Est La Sarre (Québec) J9Z 3N7 Téléphone : 819-333-3383	Entreprise privée	Récupération	Médicaments périmés ou inutilisés Seringues et aiguilles usagées
Pneus GBM	194, Route 393 Sud La Sarre (Québec) J9Z 2X2 Téléphone : 819-333-5567	Entreprise privée	Récupération	Pneus de véhicules routiers sans jantes (jusqu'à 42 pouces de diamètre extérieur)
Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon	70, Rue Principale Macamic (Québec) J0Z 2S0 Téléphone: 819 782-4604	Institution publique	Collecte et transport	Service de collecte et de transport des déchets et des matières recyclables vers le CVMR

Tableau 4.1 Entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles (suite)

Nom	Coordonnées	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description et matières visées
Réseau de Solidarité de Dupuy	2, 6 ^e Avenue Ouest Dupuy (Québec) J0Z 1X0 Au sous-sol du CLSC	Entreprise d'économie sociale	Réemploi et récupération	Accessoires de maison Appareils électriques de maison fonctionnels Articles de sport, bicyclettes fonctionnelles Articles pour bébé /Jouets Livres en bon état Lunettes (de soleil) Fils électriques divers et rallonges électriques (fonctionnels) Matériel électronique / informatique, disques, CD et DVD et leurs lecteurs, téléviseurs (fonctionnels) Meubles (petits), vaisselle Textiles / Vêtements
Ressourcerie Le Filon vert	129, 3e Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 1J1 Téléphone : 819-333-4088	Organisme à but non lucratif	Réemploi Récupération	Accessoires de maison Appareils électriques de maison et électroménagers fonctionnels Articles de sport, bicyclettes Articles pour bébé /Jouets Batteries de moteur, moteurs électriques Contenants consignés de bières et boissons gazeuses (comme don) Livres en bon état Matériaux de construction utilisables (portes, fenêtres, lavabos, toilettes, bains, bois, madriers, panneaux gaufrés, béton, etc.), fils électriques divers et rallonges électriques Matériel électronique fonctionnel, disques, CD, DVD et leurs lecteurs, téléviseurs fonctionnels Meubles, vaisselle Peinture (pour réemploi)
Rona Roberge & Fils	45, 7 ^e Avenue Est La Sarre (Québec) J9Z 1M5 Téléphone : 819-333-5405	Entreprise privée	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Lampes fluocompactes - Piles et batteries - Peinture et contenants
Tôlerie & Soudage J-R-C inc.	60, Avenue des Chênes La Sarre (Québec) J9Z 3C6 Téléphone : 819-339-5200	Entreprise privée	Récupération, réemploi et recyclage	Bonbonnes de gaz propane
Transport Gélinas	96, 7 ^e Avenue Ouest Macamic (Québec) J0Z 2S0 Téléphone : 819-782-4484	Entreprise privée	Collecte et transport Récupération	Location de conteneurs Métaux ferreux et non ferreux
Ville de Duparquet	86, Rue Principale Duparquet (Québec) J0Z 1W0 Téléphone : 819-948-2266	Institution publique	Récupération	Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - Peinture et contenants - Piles et batteries
Ville de Macamic	70, Rue Principale Macamic (Québec) J0Z 2S0 Téléphone : 819-782-4604	Institution publique	Récupération	Résidus verts (service offert seulement aux citoyens de Macamic) Point de dépôt pour des produits visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : Piles et batteries

Adapté de : Références [20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27], MRCAO, s.d.-a et MRCAO, s.d.-b.

5.0 Installations de traitement des matières résiduelles

Cette section vise à décrire plus en détail les principales installations en exploitation qui composent le système de gestion des matières résiduelles visées par la planification territoriale, qu'elles soient sous responsabilité municipale ou non et qu'elles soient situées sur le territoire de la MRCAO ou non (voir carte 7 à l'annexe B).

Les principales installations où transitent les plus grands flux de matières résiduelles sont sommairement présentées au tableau 5.1 et font l'objet des sous-sections qui suivent.

Tableau 5.1 Principales installations qui composent le système de gestion des matières résiduelles de la MRCAO

Nom	Localisation	Description des activités
Sur le territoire de planification		
Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	15, boulevard Industriel La Sarre (Québec) J9Z 2X2	- Centre de transfert des déchets et des matières recyclables - Écocentre (RDD, CRD, encombrants et matériel électronique)
Site de disposition des boues de fosses septiques	Lot 5 049 051 (cadastre du Québec) Palmarolle (Québec)	Traitement des boues de fosses septiques
À l'extérieur du territoire de planification		
Multitech Environnement	1610, Rang Lusko Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6J2	Lieu d'enfouissement technique (LET)
Tricentris Centre de Gatineau	45, Rue Pierre-Ménard Gatineau (Québec) J8R 3X3	Centre de tri de matières recyclables

5.1 Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

Bien que construit en 2009, les opérations du CVMR ont débuté en février 2010. Le CVMR est composé d'un centre de transfert des matières résiduelles ainsi que d'un écocentre territorial. Il reçoit les matières résiduelles acheminées par apport volontaire, par camion conteneur ou via les collectes organisées dans les municipalités locales.

Au total, 15 762 tonnes de matières résiduelles ont transité par le CVMR au cours de l'année 2013. Ces matières proviennent à plus de 96 % du territoire de la MRCAO, mais le CVMR dessert aussi quelques clients hors-territoire situés dans le Nord-du-Québec, dont la localité de Villebois et la mine Casa Berardi.

Tableau 5.2 Ventilation des matières résiduelles gérées au CVMR (année 2013)

MATIÈRE RÉSIDUELLE	Quantité (tonnes/an)
Déchets	11 089
Matières recyclables	2392
Autres matières résiduelles apportées à l'écocentre	2281

Tiré de : MRCAO, s.d.-c.

Les installations du CVMR sont les suivantes :

- Un centre de transfert des déchets et des matières recyclables;
- Un bâtiment d'entreposage des matières valorisables soit : produits électroniques, lampes fluocompactes et autres types de lampes contenant du mercure;
- Un écocentre;
- Une plateforme de réception des résidus domestiques dangereux (RDD);
- Un poste d'accueil;
- Une balance et un système de contrôle radiologique.

Le CVMR emploie trois personnes à temps plein, un saisonnier et un étudiant.

Centre de transfert

Le centre de transfert est l'endroit où les déchets et les matières recyclables convergent. Il s'agit d'un bâtiment de structure légère, dont la superficie totalise 1010 m² [28]. Le bâtiment est divisé en trois aires ouvertes distinctes :

- Une aire de réception où sont déchargés les déchets;
- Une aire de réception où sont déchargées les matières recyclables;
- Une aire de chargement qui permet de transborder les matières résiduelles reçues dans les remorques de transfert en prévision de leur transport vers le LET de Multitech Environnement à Rouyn-Noranda ou le centre de tri de Tricentris à Gatineau.

Le centre de transfert a été conçu pour transborder un maximum de 15 000 tonnes de matières résiduelles annuellement.

Écocentre

L'écocentre est un lieu accessible aux citoyens et aux ICI du territoire. Cette infrastructure comprend un quai de déchargement, localisé sur un monticule, permettant aux utilisateurs de déposer leurs matières directement dans des conteneurs.

De façon générale, les citoyens y ont accès gratuitement. Toutefois, un tarif est imposé pour certaines catégories de produits, selon la provenance et le mode de transport. Les utilisateurs ont la responsabilité de trier leurs matières. La liste des matières acceptées à l'écocentre est fournie à l'annexe D. Les heures d'ouverture de l'écocentre sont du lundi au samedi de 8h00 à 16h00, mais les samedis sont réservés aux citoyens uniquement.

Depuis 2010, la MRCAO a conclu différentes ententes avec des entreprises régionales afin de détourner de l'enfouissement différentes matières telles :

- Les bardeaux d'asphalte;
- Le béton;
- Les métaux ferreux et non ferreux;
- Le bois non traité.

Les produits électroniques sont ramassés par ARPE-Québec. Les RDD ainsi que les pneus sont quant à eux récupérés par Laurentides re/sources. Les lampes fluocompactes et tous les autres types de lampes contenant du mercure sont récupérés par APR dans le cadre de son programme RecycFluo.

Puisque l'écocentre est situé à même le CVMR, les rejets sont transférés au centre de transfert pour être acheminés à l'enfouissement. Ces rejets sont donc comptabilisés dans les déchets.

5.2 Site de disposition des boues de fosses septiques

La MRCAO a acquis compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques en 1988. Elle a procédé à l'aménagement d'un site de disposition des boues de fosses septiques, pour lequel un certificat d'autorisation a été émis le 25 avril 1990.

L'année suivante, la MRCAO a acquis un camion citerne « vacuum », et elle offre depuis les différents services suivants :

- Traitement de fosses septiques;
- Vidange de fosses septiques.

Le site comporte trois bassins (lagunes en sable) de déshydratation dont le fond est couvert d'un mètre de bran de scie. Le camion-citerne « vacuum » déverse son contenu à l'intérieur du premier bassin. Des couches successives de boues et de bran de scie remplissent le bassin. Ensuite, le second bassin est utilisé, puis le troisième en appliquant le même procédé.



Jusqu'en 2013, le compost issu de ce processus a été utilisé pour implanter un couvert végétal sur les digues sablonneuses des bassins du site de disposition de boues de fosses septiques et pour amender le sol, lors de projets expérimentaux, dans une plantation de peupliers à croissance rapide et dans une forêt naturelle de pins gris. Les quantités valorisées ne sont toutefois pas connues.

La MRCAO a par ailleurs octroyé un contrat à l'entreprise Multitech Environnement pour la valorisation des boues septiques déshydratées pour les années 2015 à 2017 inclusivement. Les boues sont acheminées sur une plateforme de compostage afin qu'elles soient compostées. Des analyses sont en cours afin de déterminer les options de valorisation.

La capacité totale des trois lagunes est de l'ordre de 7180 m³ de boues. En 2013, la MRCAO a réalisé 802 vidanges d'installations septiques, dont 123 à l'extérieur de son territoire. Elle ne détient toutefois pas de données quantitatives quant aux volumes reçus à son site de traitement. Cette lacune sera notamment comblée par la mise en place d'un outil de suivi des vidanges réalisées dans le cadre de la mesure 3.8 (section 9).

5.3 Lieu d'enfouissement technique (LET)

Auparavant, l'élimination se faisait au lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la Ville de La Sarre et dans les 16 dépôts en tranchée (DET) qui desservaient les autres municipalités et les deux secteurs du TNO Rivière-Ojima. Tel que prescrit par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) adopté en 2006, les DET ont été fermés en 2009, et le LES en 2010. Depuis, l'enfouissement se fait à l'extérieur du territoire de la MRCAO.

Tous les déchets du territoire sont acheminés au centre de transfert (CVMR). Ils sont ensuite transportés jusqu'à Rouyn-Noranda pour être enfouis au LET de Multitech Environnement.

La MRCAO n'utilise que le LET de Multitech Environnement.

Multitech Environnement est un centre intégré de gestion de matières résiduelles qui, employant en moyenne 50 personnes, offre les services suivants :

- Lieu d'enfouissement technique (LET);
- Écocentre;
- Centre de tri des résidus de CRD;
- Centre de transfert et de compaction des matières recyclables;
- Compostage des matières organiques sur aire ouverte;
- Collecte des matières résiduelles;
- Location de conteneurs.

Le 8 août 2002, le *Décret ministériel N° 875-2002* autorisait la construction du LET de Multitech Environnement avec 10 cellules, pour une durée de 25 ans et pour l'enfouissement de 1 400 000 m³ de matières résiduelles. Jusqu'à présent, des certificats d'autorisation ont été émis pour l'opération des six premières cellules du LET, pour une capacité de 950 000 m³. À ce jour, les cellules #1 et 2 sont presque complétées et la cellule #3 est remplie à environ 50%, pour un total de l'ordre de 275 000 m³.

En plus de la MRCAO, la Ville de Rouyn-Noranda et la MRC de Témiscamingue sont aussi desservies par le LET de Multitech Environnement. Depuis que les déchets résidentiels de la Ville de Rouyn-Noranda sont enfouis au LET de Multitech Environnement, approximativement 41 000 tonnes sont enfouies annuellement.

Le contrat qui lie Multitech Environnement à la MRCAO, d'une durée de 5 ans, a débuté le 19 février 2015 et prendra fin le 18 février 2020. Au rythme actuel, Multitech Environnement estime que le LET présentera une capacité résiduelle de l'ordre de 450 000 m³ au terme du décret en 2027³. Cette capacité résiduelle pourrait même être plus importante si la collecte des matières organiques est implantée sur le territoire des municipalités desservies par le LET.

Multitech Environnement a recours à la compaction avec du matériel roulant et gère le lixiviat par l'entremise d'une série de deux bassins, le premier gravitaire et le second avec aération, avant de le transporter vers les étangs aérés de la Ville de Rouyn-Noranda du début mai à fin octobre seulement. Multitech Environnement projette, dans un avenir très rapproché, de bonifier le pré-traitement du lixiviat afin de diminuer davantage la charge en azote de ce dernier. Aucun captage ni traitement du biogaz émanant du LET n'est effectué. Multitech Environnement utilise du sable comme matériel de recouvrement journalier, mais l'entreprise a entamé une démarche auprès de la direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec du MDDELCC afin d'utiliser un matériel alternatif, soit les matières fines issues du broyage de résidus de CRD.

Finalement, tel qu'exigé par le REIMR, un comité de vigilance du LET exerce un suivi régulier sur les opérations et la gestion du site. Il est composé des représentants suivants :

- Madame Eve-Lyne Roy, MDDELCC;
- Madame Marie-Josée Bart, Ville de Rouyn-Noranda;
- Monsieur Roger Michaud, CREAT;
- Monsieur Stéphane Leduc, Multitech Environnement.

Le comité œuvre à combler le siège réservé au représentant des citoyens de proximité.

³ Stéphane Leduc, Président, Multitech Environnement, communication personnelle, 12 février 2015.

5.4 Centre de tri des matières recyclables

Jusqu'en novembre 2013, les matières recyclables ramassées sur le territoire de la MRCAO étaient transportées à Rouyn-Noranda, au centre de tri de l'entreprise Service Sani-Tri. Or, suite à une faillite, Service Sani-Tri a cessé d'opérer son centre de tri. Les activités de récupération des matières recyclables se sont tout de même poursuivies. Depuis, les matières recyclables sont acheminées, à partir du CVMR, à l'installation de Tricentris située à Gatineau.

Tricentris est un organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé d'élus municipaux. Plus de 160 municipalités ainsi qu'une commission scolaire en sont membres. Tricentris compte trois centres de tri de matières recyclables, soit à Gatineau, à Lachute et à Terrebonne. Les matières recyclables des secteurs résidentiels et ICI du territoire de la MRCAO sont transbordées au centre de transfert (CVMR). Elles sont ensuite rechargées dans des camions à grande capacité en direction du centre de tri de Tricentris à Gatineau.

En 2014, la MRCAO a fait réaliser une analyse préliminaire sur la faisabilité de compacter les matières recyclables au CVMR. Cette option est encore à l'étude; la MRCAO poursuit actuellement sa réflexion.

Le centre de tri Tricentris à Gatineau est en opération depuis 2012, et y sont reçues les matières recyclables suivantes : papier/carton, verre, plastique et métaux. À la fine pointe de la technologie, il est équipé de lecteurs optiques pour différencier certains plastiques, d'un courant de Foucault pour trier l'aluminium, d'un système Andela pour conditionner le verre ainsi que d'un trommel pour retirer le verre concassé de la chaîne de tri [29].

Le centre de tri de Gatineau a traité près de 44 000 tonnes de matières recyclables en 2013, et sa capacité de traitement s'élève à près de 80 000 tonnes/an⁴. Finalement, pour l'année 2014, le taux global de rejets au centre de tri de Gatineau était d'environ 10 %, toutes provenances confondues.

⁴ Luc Saint-Hilaire, Directeur de l'usine de Gatineau, Tricentris, communication personnelle, 11 février 2015.

6.0 Gestion actuelle des matières résiduelles

6.1 Programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Plusieurs activités d'information et de sensibilisation sont effectuées par la MRCAO et les municipalités auprès de l'ensemble de la population afin de les informer des services offerts ainsi que d'encourager les meilleures pratiques et une bonne gestion des matières résiduelles.

En 2013, la MRCAO a publié onze bulletins de la **Chronique verte**. Ces chroniques visaient à :

- Informer les citoyens quant à la gestion des matières résiduelles de son territoire;
- Permettre aux citoyens de mettre en application, de manière accrue, le principe des 3RV.

Chaque chronique a été publiée sur l'Inforoute de la MRCAO, via les journaux locaux des municipalités locales et par courriel aux citoyens et organismes abonnés au bulletin électronique.

À l'occasion, la MRCAO publie aussi dans le **journal hebdomadaire régional Le Citoyen** et réalise des campagnes de publipostage. En mai 2013, une publication a été faite dans *Le Citoyen* afin de sensibiliser les citoyens du territoire à adopter de saines pratiques de gestion de leurs matières résiduelles et de les informer des infrastructures et services mis à leur disposition durant la période du ménage du printemps. La MRCAO a aussi réalisé, au printemps 2013, un **publipostage** afin d'informer l'ensemble des citoyens, industries, commerces et institutions de son territoire, des mesures à l'égard du bannissement de l'élimination des papiers et cartons contenues au Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

De plus, la MRCAO publie et met à jour régulièrement un **Répertoire des récupérateurs** dont la dernière édition est 2015 et un **Bottin vert** visant à guider les citoyens dans l'application du principe des 3RV.

Quant aux municipalités, certaines publient les calendriers de collecte, les dates et modalités des collectes spéciales (ex. : encombrants) et la *Chronique verte* de la MRCAO. Les publications se font par le journal local, l'affichage sur le babillard, le site Internet de la municipalité ou des envois postaux.

6.2 Services municipaux

6.2.1 Collectes de porte en porte

En vertu de l'article 8 du *Règlement N° 15-2008* concernant la déclaration de compétence de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (annexe C), le service de collecte des matières résiduelles et transport jusqu'au CVMR demeure la responsabilité de chacune des municipalités. Pour le TNO Rivière-Ojima, la collecte est de la responsabilité de la MRCAO, gestionnaire de ce territoire.

La MRCAO gère toutefois l'ensemble des opérations relatives au transbordement, à l'entreposage, au tri, au transport vers les lieux d'élimination ou de traitement, au traitement et à la disposition définitive des matières résiduelles recueillies au CVMR.

Déchets et matières recyclables

Toutes les unités d'occupation résidentielle de la MRCAO sont desservies par une collecte de porte en porte des déchets et des matières recyclables. La collecte des déchets et celle des matières recyclables sont bimensuelles, en alternance d'une semaine à l'autre. Les citoyens doivent se procurer eux-mêmes les bacs roulants ainsi que les pièces de remplacement, au besoin.

Il y a trois modes de gestion de la collecte municipale sur le territoire :

- **Collecte réalisée par la municipalité**
Seule la municipalité de Taschereau effectue elle-même la collecte sur son territoire avec un camion dont elle est propriétaire.
- **Collecte réalisée par une régie intermunicipale**
La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon offre le service de collecte de porte en porte dans les municipalités d'Authier, Authier-Nord, Chazel, Macamic et sur le TNO Rivière-Ojima (secteur Languedoc).
- **Collecte réalisée par une entreprise privée**
Pour les autres municipalités, la collecte des déchets et des matières recyclables est gérée par contrat avec l'entreprise privée. Une seule entreprise privée offre le service de collecte sur le territoire. Il s'agit de Les Entreprises JLR inc.

Les modalités de collecte applicables aux déchets et aux matières recyclables en vigueur en 2013 dans les municipalités sont résumées au tableau de la page suivante (tableau 6.2).

Dans tous les cas, les camions de collecte transportent les matières résiduelles jusqu'au CVMR en vue de leur transbordement dans des camions de plus grande capacité. Les déchets sont ensuite dirigés à Rouyn-Noranda, au LET de Multitech Environnement, et les matières recyclables au centre de tri Tricentris à Gatineau. Le tableau 6.1 présente les coûts de transport du CVMR et les coûts de disposition pour l'année 2015.

Tableau 6.1 Coûts de transport et de disposition des déchets et des matières recyclables (année 2015)

MATIÈRE RÉSIDUELLE	Lieu de disposition	Durée	Échéance	Transport (\$/tonne)	Disposition (\$/tonne)
Déchets	LET Multitech Environnement (Rouyn-Noranda)	5 ans	18/02/2020	20,54	64,00 ¹
Matières recyclables	Centre de tri Tricentris (Gatineau)	4 ans	31/12/2017	101,27	16,77

1- Les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles ne sont pas incluses.

Tableau 6.2 Modalités de collecte des déchets et des matières recyclables (année 2013)

MUNICIPALITÉ	CONTRAT DE COLLECTE ET TRANSPORT AU CVMR							DÉCHETS			MATIÈRES RECYCLABLES		
	Nombre de portes desservies ¹	Responsable	Durée	Échéance	Coût par porte ^{3,4} (\$/porte)	Coût par collecte ^{3,4} (\$/coll./an)	Jour(s) de collecte ⁶	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Contenant permis
Authier	145	Régie ²	s.o.	s.o.	70,34	1,35	Lundi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Authier-Nord	177	Régie ²	s.o.	s.o.	72,18	1,39	Lundi, mercredi (selon secteur)	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Chazel	151	Régie ²	s.o.	s.o.	70,42	1,35	Mercredi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Clermont	241	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/15	79,05	1,52	Mercredi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Clerval	305	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/15	79,54	1,53	Lundi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Duparquet	415	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	2015	57,66	1,11	Mardi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Dupuy	428	Les Entreprises JLR inc.	2 ans	31/12/15	67,39	1,30	Lundi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Gallichan	200	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/15	108,58	2,09	Jeudi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
La Reine	152	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/15	111,13 ⁵	2,14 ⁵	Mardi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
La Sarre	4117	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/15	149,10	2,87	Lundi au vendredi (selon secteur)	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Macamic	1264	Régie ²	s.o.	s.o.	85,18	1,64	Lundi, mardi, mercredi, vendredi (selon secteur)	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Normétal	424	Les Entreprises JLR inc.	2 ans	31/12/15	71,66	1,38	Mercredi (Résidentiel et ICI), vendredi (ICI)	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Palmarolle	711	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	21/12/2017	84,06	1,62	Jeudi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Poularies	288	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	09/09/15	92,25	1,77	Mercredi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Rapide-Danseur	223	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	07/15	76,23	1,47	Mardi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Roquemaure	243	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/16	74,90	1,44	Jeudi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Sainte-Germaine	445	Les Entreprises JLR inc.	2 ans	31/12/2015	67,95	1,31	Jeudi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Sainte-Hélène de Mancebourg	180	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/2015	73,70 ⁵	1,42 ⁵	Lundi, mardi (selon secteur)	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Saint-Lambert	91	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/2017	128,52	2,47	Mercredi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Taschereau	400	Municipalité	s.o.	s.o.	51,85	1,00	Mercredi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Val-Saint-Gilles	88	Les Entreprises JLR inc.	2 ans	31/12/15	101,70	1,96	Mardi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
TNO Rivière-Ojima													
Languedoc	23	Régie ²	s.o.	s.o.	147,82	2,84	Lundi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L
Saint-Eugène-de-Chazel	18	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/2016	245,09 ⁵	4,71 ⁵	Mardi	26	Bimensuelle	Bac vert de 360 L	26	Bimensuelle	Bac bleu de 360 L

- 1- Les données présentées se rapportent à l'ensemble des portes desservies par la collecte municipale et peuvent comprendre des résidences principales, des résidences saisonnières, des multilogements et des ICI.
- 2- Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.
- 3- Les taxes ne sont pas incluses.
- 4- Les coûts ne peuvent être comparés entre eux sans prendre en considération les caractéristiques spécifiques à chacune des municipalités, dont :
- le nombre et le type de ICI desservis par la collecte municipale;
 - la proportion de résidences saisonnières et les modalités de collecte offerte dans ces secteurs;
 - l'étendue de la municipalité et sa densité d'occupation;
 - la distance qui la sépare du CVMR, etc.
- 5- Pour les municipalités de La Reine et de Sainte-Hélène, ainsi que le secteur Saint-Eugène (TNO Rivière-Ojima), le coût présenté inclut le coût de la collecte et du transport des encombrants jusqu'au CVMR.
- 6- La collecte des déchets et celle des matières recyclables sont bimensuelles, en alternance le même jour une semaine sur deux.

Matières organiques

La seule collecte de matières organiques effectuée présentement sur le territoire de la MRCAO est la collecte des sapins sur le territoire de la Ville de La Sarre. Celle-ci est effectuée une fois par année, au début du mois de janvier. Les citoyens doivent déposer leur sapin en bordure de rue aux dates spécifiées par la Ville. Ceux-ci sont apportés au CVMR pour être valorisés avec le bois.

La Ville de Macamic gère un site de résidus verts par apport volontaire. Le site est clôturé et barré. Pour y avoir accès, les citoyens doivent se présenter à l'Hôtel de ville afin d'obtenir une clé. Cette façon de fonctionner permet à la Ville de Macamic de contrôler les accès au site. Aucune donnée n'est toutefois disponible quant aux quantités annuelles qui y sont acheminées par les citoyens. À l'heure actuelle, aucun compost n'a encore été valorisé.

Encombrants

Sur le territoire de la MRCAO, toutes les municipalités sauf une offrent des services de récupération des encombrants (tableau 6.3). La majorité des municipalités propose une collecte spéciale de porte en porte, annuelle au printemps ou biannuelle au printemps et à l'automne. Quelques municipalités invitent leurs citoyens à aller déposer leurs encombrants dans un conteneur mis à leur disposition à cette fin sur un terrain de la municipalité. De plus, certaines municipalités offrent un service d'assistance pour les citoyens qui ne sont pas en mesure de transporter leurs encombrants.

Les matières suivantes ne sont généralement pas acceptées lors de cette collecte spéciale : matières qui vont dans le bac vert ou le bac bleu, pneus non démontés de la jante, pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces, tous les résidus de CRD, animaux morts, armes à feu et munitions, plastique d'ensilage et tous les RDD.

Bien que ces collectes spéciales visent exclusivement les gros objets non fonctionnels, des objets qui pourraient être réutilisés ainsi que des matières non acceptées sont mis en bordure de rue. Avec la mesure 4.1 (section 9), qui consiste à adapter la collecte des encombrants au principe des 3RV, une partie des encombrants pourra être détournée de l'élimination par le réemploi des biens fonctionnels, le recyclage des encombrants métalliques, etc.

Tableau 6.3 Modalités de collecte des encombrants (année 2013)

MUNICIPALITÉ	Nombre de collectes (coll./an)	Fréquence	Période de collecte	Mode de collecte	Responsable	Durée	Échéance	Coût par porte ^{4,5} (\$/porte)
Authier	1	Annuelle	Mai	Conteneur ¹	Municipalité	s.o.	s.o.	5,33
Authier-Nord	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Chazel	1	Annuelle	Juin	Porte en porte	Municipalité	s.o.	s.o.	13,67
Clermont	1	Annuelle	Mai-Juin	Porte en porte ²	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	11,13
Clerval	1	Annuelle	Mai	Porte en porte ³	Les Entreprises JLR inc.	s.o.	s.o.	nd
Duparquet	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	3,86
Dupuy	1	Annuelle	Mai	Conteneur ¹	Municipalité	s.o.	s.o.	2,39
Gallichan	2	Biannuelle	Mai, octobre	Conteneur ¹	Municipalité	s.o.	s.o.	10,37
La Reine	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/15	Inclus ⁶
La Sarre	2	Biannuelle	Mai, octobre	Porte en porte	Municipalité	nd	nd	6,52
Macamic	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Municipalité	s.o.	s.o.	nd
Normétal	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	3,95
Palmarolle	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Municipalité	s.o.	s.o.	2,47
Poularies	2	Biannuelle	Mai, septembre	Porte en porte	Municipalité	s.o.	s.o.	8,12
Rapide-Danseur	1	Annuelle	Mai	Conteneur ¹	Municipalité	s.o.	s.o.	2,94
Roquemaure	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	8,47
Sainte-Germaine	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	6,29
Sainte-Hélène de Mancebourg	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	1 an	31/12/2015	Inclus ⁶
Saint-Lambert	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	10,99
Taschereau	1	Annuelle	Mai à octobre	Conteneur ¹	Municipalité	s.o.	s.o.	6,90
Val-Saint-Gilles	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	nd	nd	5,83
TNO Rivière-Ojima								
Languedoc	1	Annuelle	Mai	Conteneur ¹	MRC	s.o.	s.o.	29,61
Saint-Eugène-de-Chazel	1	Annuelle	Mai	Porte en porte	Les Entreprises JLR inc.	3 ans	31/12/2016	Inclus ⁶

Notes du tableau 6.3

- 1- Les citoyens sont invités à aller déposer leurs encombrants dans un conteneur mis à leur disposition à cette fin sur un terrain de la municipalité. Certaines municipalités offrent un service d'assistance pour les citoyens qui ne sont pas en mesure de transporter leurs encombrants.
- 2- La municipalité de Clermont offre une collecte annuelle de porte en porte depuis 2015. Précédemment, un conteneur était rendu disponible pour l'apport volontaire des citoyens.
- 3- La municipalité de Clerval offre une collecte annuelle de porte en porte depuis 2014. Précédemment, la municipalité n'offrait aucun service pour les encombrants.
- 4- Les taxes ne sont pas incluses.
- 5- Les coûts ne peuvent être comparés entre eux sans prendre en considération les caractéristiques spécifiques à chacune des municipalités, dont :
 - le nombre et le type de portes desservies;
 - les modalités de collecte offerte (fréquence, conteneur, porte en porte, etc.);
 - l'étendue de la municipalité et sa densité d'occupation;
 - la distance qui la sépare du CVMR;
 - etc.
- 6- Les coûts de collecte et transport des encombrants jusqu'au CVMR sont inclus dans le contrat de collecte et transport des déchets et matières recyclables (tableau 6.2).

6.2.2 Services à l'écocentre

En plus de la collecte des encombrants, les gros objets et les résidus de CRD peuvent aussi être apportés directement à l'écocentre.

À ce jour, aucune collecte de porte en porte n'est offerte pour les RDD. Ceux-ci doivent donc être apportés directement à l'écocentre du CVMR ou à l'un des points de dépôt, en fonction de la catégorie de RDD (tableau 6.4).

Tel que mentionné précédemment (section 5.1), l'écocentre est un lieu accessible aux citoyens et pour les ICI du territoire de la MRCAO. De façon générale, les citoyens y ont accès gratuitement. Toutefois, un tarif est imposé pour certaines catégories de produits, selon la provenance et le mode de transport. Les utilisateurs ont la responsabilité de trier leurs matières. La liste des matières acceptées à l'écocentre est fournie à l'annexe D.

6.2.3 Autres lieux d'apport volontaire

Points de dépôt des résidus domestiques dangereux (RDD)

En plus de l'écocentre, il existe plusieurs points de dépôt pour la récupération des RDD, notamment ceux visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP).

Il y a cinq catégories de produits assujettis à la législation encadrant la REP et pour chaque catégorie une organisation est responsable d'administrer le programme de récupération et de valorisation. Les coordonnées des points de dépôt listés au tableau 6.4 sont fournies à la section 4.

Afin de se conformer à la REP, certaines entreprises ont choisi de mettre sur pied un programme individuel pour certains des produits visés qu'elles mettent sur le marché. Dans la MRC d'Abitibi-Ouest, seule la compagnie Canadian Tire offre un programme individuel.

Tableau 6.4 Points de dépôt des produits visés par la REP

Produits visés	Organismes	Points de dépôt
Batteries et piles	Appel à Recycler Canada inc.	Bureau municipal de Clermont
		Bureau municipal de Duparquet
		Centre communautaire La Reine
		Bibliothèque municipale de La Sarre
		Cité étudiante Polyno
		Hôtel de Ville de Macamic
		Hôtel de Ville de Normétal
		Bureau municipal de Palmarolle
		Bureau municipal de Ste-Hélène-de Mancebourg
		Bureau municipal de St-Lambert-de-Desmeloizes
		Bureau municipal de Taschereau
Huiles, liquides de refroidissement, antigel, leurs filtres, leurs contenants et autres produits assimilables	SOGHU	Jean Coutu La Sarre
		RONA Roberge et fils
		CVMR
		GM Nicol Auto
		Beaudry & Lapointe
		Bureau municipal de La Reine
	Canadian Tire (Programme individuel Go Eco)	Bureau municipal de Poularies
		Garage municipal de Clermont
Lampes au mercure	APR (programme RecycFluo)	Canadian Tire
		CVMR
Peintures et leurs contenants	Éco-Peinture	RONA
		Canadian Tire
		CVMR
		Garage municipal de Clermont
		Dépôt de Poularies
		Dépôt de Ste-Germaine-Boulé
		Dépôt de Duparquet
Produits électroniques	ARPE-Québec	Dépôt de Normétal
		CVMR
		Garage municipal de Taschereau

Tiré de : Références [22, 24, 25, 26, 27].

Autres matières résiduelles

D'autres lieux d'apport volontaire sont aussi accessibles pour les citoyens, que ce soit pour les dons de biens fonctionnels et réutilisables (meubles, vêtements, etc.), les dons de denrées alimentaires ou pour se départir de manière sécuritaire et environnementale de cartouches d'encre, de médicaments périmés, etc.

À cet effet, le tableau 4.1 présente l'inventaire le plus à jour des organismes et des entreprises qui œuvrent dans le réemploi, la récupération, le recyclage et l'élimination des matières résiduelles.

6.3 Secteurs des industries, commerces, institutions (ICI) et de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

La majorité des ICI du territoire sont desservis par la collecte municipale des déchets et des matières recyclables.

Certains de ces ICI sont partiellement desservis par la collecte municipale pour leurs activités de bureau, par exemple, alors que les résidus d'usine sont gérés par l'entreprise privée. Pour d'autres, il y a une collecte municipale pour le recyclage seulement.

Il est à noter que toutes les collectes (déchets et matières recyclables) municipales et privées transitent par le CVMR. Par conséquent, les quantités récupérées et éliminées sont connues. Toutefois, certains ICI, notamment des commerces de grande surface, pourraient avoir leur propre filière de recyclage dont la gestion est assurée par le siège social (ex. : ballots de carton compressés). L'enquête envisagée dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 4.5 du présent PGMR, qui consiste à préciser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI, permettra de valider les modes de gestion de certains ICI ciblés et d'obtenir des données quantitatives afin d'améliorer la précision de l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.

La MRCAO met aussi à la disposition des ICI et des entrepreneurs en construction l'écocentre du CVMR pour les résidus de CRD.

Dans le cadre de l'exercice d'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire pour l'année 2013 (section 7.2), des industries de transformation agroalimentaire (7.2.2) et des entreprises de transformation du bois (7.2.3) ont été contactées pour documenter les modes de gestion de leurs résidus organiques et résidus de bois, respectivement, et les quantités générées.

Le tableau 6.5 de la page suivante résume les informations obtenues et utilisées pour les fins de l'inventaire 2013.

Tableau 6.5 Industries agroalimentaires et entreprises de transformation du bois

Code SCIAN	Entreprise	Nombre d'employés ¹	Quantité récupérée (tonnes/an)	Quantité éliminée (tonnes/an)	Mode de gestion
RÉSIDUS ORGANIQUES ²					
311420	La Fraisonnée	5 à 19	0	0	Pas de résidus organiques éliminés, sauf de petites quantités de purée (< 200 kg/an) qui se retrouvent dans l'installation septique avec les eaux de rinçage des équipements.
311515	La Vache à Maillotte	50 à 99	3479	0	Lactosérum traité sur place par biométhanisation.
311814	Boulangerie Normétal (Lacroix)	20 à 49	nd	nd	La très grande majorité des résidus organiques sont donnés pour alimentation humaine (dons), pour alimentation animale (aux agriculteurs voisins) ou à des chasseurs (appât pour les ours).
RÉSIDUS DE BOIS ³					
321111	Gestion forestière Abitibi ⁴	20 à 49	3000	0	Valorisation énergétique
321216	Norbord ⁴	100 à 199	105 000	0	Valorisation énergétique
321111	Tembec ⁴	100 à 199	19 040	0	Valorisation énergétique

1- Référence [18].

2- Une quatrième industrie agroalimentaire est présente sur le territoire de la MRCAO, soit Liqueurs La Sarre (Onibi). Comme cette entreprise embouteille de l'eau de source, il a été considéré qu'elle ne générerait aucun résidu organique.

3- Les quantités sont exprimées en tonnes métriques vertes (tmv), soit sur une base humide.

4- Les activités de Norbord et de Tembec correspondant davantage à de la première transformation, seule la donnée fournie par Gestion forestière Abitibi a été retenue et inscrite au tableau 7.6.

6.4 Gestion des boues

6.4.1 Boues issues des stations d'épuration

Le tableau 6.6 fournit les données de conception des stations d'épuration présentes sur le territoire et le tableau 6.7 dresse le portrait de la gestion des boues à ces stations.

Tableau 6.6 Données de conception des stations d'épuration sur le territoire de la MRCAO

				Date de mise en opération (an.mois)	Population (hab.)	Débit moyen (m³/jour)	Charge moyenne DBO₅ (kg/jour)	Matières en suspension (kg/jour)	Phosphore total (kg/jour)	Azote total Kjeldahl (NTK) (kg/jour)
STATION D'ÉPURATION		Type de station								
87005-1	Duparquet	EA	Étangs aérés	2000.04	715	499	39,2	47	1,57	nd
87085-1	Dupuy	EA	Étangs aérés	1999.02	712	441	38,2	45,8	1,53	nd
87090-1	La Sarre	EA	Étangs aérés	1993.12	9290	4813	557	623	19,4	nd
84365-1	Macamic	EA	Étangs aérés	1994.11	2000	1066	152	169	5,9	nd
87025-1	Palmarolle	EA	Étangs aérés	2003.12	825	438	94,5	230	13,5	nd
87120-1	Saint-Lambert	ROS (ECT)	Roseaux (marais artificiel) Écophyltre-T	2012.10	210	75,6	10,5	nd	nd	nd
87042-1	Taschereau	ERR	Étangs à rétention réduite	2005.09	616	380	32,9	39,5	1,4	nd

Adapté de : Références [30, 31].

Tableau 6.7 Gestion des boues municipales sur le territoire de la MRCAO

STATION D'ÉPURATION		Clientèle desservie ¹		Date de mise en opération (an.mois)	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Quantité (base humide)	Siccité	Mode de gestion	Lieu de disposition
87005-1	Duparquet	350	205	2000.04	Première vidange prévue d'ici 2020 ²	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
87085-1	Dupuy	725	281	1999.02	Jamais vidangé	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
87090-1	La Sarre	6800	2350	1993.12	Environ 10 ans	2008	577	24 %	Élimination	LES de La Sarre
84365-1	Macamic	nd	674	1994.11	Environ 10 ans	2009	169 b.s. ³	nd	Géotubes®	s.o.
87025-1	Palmarolle	881	340	2003.12	Première vidange prévue en 2016 ⁴	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
87120-1	Saint-Lambert	120	62	2012.10	Annuellement	2014	nd	nd	Recyclage au sol	Site de disposition des boues de fosses septiques de la MRCAO
87042-1	Taschereau	625	240	2005.09	Environ 10 ans	2014	662	8 %	Géotubes®	s.o.

1- La MRCAO ne détient actuellement aucune information concernant le nombre de ICI raccordés à un réseau d'égout.

2- Lise Boucher, Directrice générale de la Ville de Duparquet, communication personnelle, 30 avril 2015.

3- Quantité exprimée sur une base sèche.

4- Philippe Gagnon, Inspecteur municipal, Travaux publics de la Municipalité de Palmarolle, communication personnelle, 29 octobre 2015.

6.4.2 Boues de fosses septiques

La MRCAO ne détient actuellement aucune information concernant le nombre d'installations septiques sur son territoire. La mesure 3.7 (section 9), qui consiste à se documenter au sujet des installations septiques sur le territoire, permettra d'évaluer le nombre d'habitations résidentielles et le nombre de ICI non raccordés à un réseau d'égout.

Selon le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), les installations septiques doivent être vidangées régulièrement selon le type et l'usage : au moins une fois tous les 2 ans pour une fosse utilisée à longueur d'année et au moins une fois tous les 4 ans pour une fosse utilisée de façon saisonnière ou en fonction de l'épaisseur de la couche d'écume. Les propriétaires sont responsables de la vidange de leur installation septique; les municipalités n'ont pas adopté de règlement pour obliger la vidange des installations septiques sur leur territoire et ne disposent pas de mécanismes pour exercer un suivi des vidanges réalisées. À cet effet, la mesure 3.8 (Maintenir le programme de vidange des installations septiques et de traitement des boues), proposée dans le plan d'action du présent PGMR, prévoit le développement d'un outil de suivi des vidanges réalisées par la MRCAO sur son territoire.

Sur son site Internet, la MRCAO diffuse de l'information sur la réglementation provinciale applicable et sur ses services de vidange pour les installations septiques du territoire.

Depuis 1991, la MRCAO est propriétaire d'un camion citerne « vacuum », conçu pour les vidanges totales ou les traitements (vidanges sélectives). Le service est offert chaque année du début juin à la fin octobre. Les citoyens doivent prendre rendez-vous. La MRCAO propose aussi des « jours réservés » dans chaque municipalité et accorde aux citoyens qui se prévalent de ces journées un rabais de 20 \$. Les coûts du service de vidange et traitement sont facturés directement aux citoyens; ils ne sont pas inclus dans les taxes municipales.

En parallèle des vidanges réalisées sur son territoire, la MRCAO intervient aussi à l'extérieur. De plus, la MRCAO offre des services de vidange aux ICI (terrains de camping notamment) de son territoire et hors-territoire.

Le tableau suivant indique le nombre d'installations septiques vidangées en 2012 et 2013 sur le territoire de la MRCAO exclusivement. À noter qu'il est possible que des citoyens aient eu recours à des services de vidange dispensés par des entrepreneurs provenant de l'extérieur du territoire.

Tableau 6.8 Nombre de vidanges d'installations septiques réalisées par la MRCAO sur son territoire

ANNÉE	Vidange complète	Vidange sélective	Vidange « grande capacité » ¹	Toilettes chimiques	Total
2012	394	250	12	7	663
2013	377	288	11	3	679

1- Plus de 900 gallons (terrains de camping, ICI, réseaux d'égout municipaux).

Une fois la vidange effectuée, les boues septiques sont transportées au site de disposition de la MRCAO afin d'y être déshydratées.

Jusqu'à présent, une partie du compost produit a été utilisée pour des expériences (section 5.2). La MRCAO a par ailleurs octroyé un contrat à l'entreprise Multitech Environnement pour la valorisation des boues septiques déshydratées pour les années 2015 à 2017 inclusivement. La MRCAO profitera de cette période pour évaluer les utilisations possibles des boues municipales et septiques (mesure 3.9 du présent PGMR).

7.0 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

7.1 Évolution des quantités de matières résiduelles éliminées et récupérées

Contrairement à la situation qui prévalait au moment d'élaborer son premier PGMR, la MRCAO dispose maintenant de données concrètes, fiables et détaillées relativement aux quantités de matières éliminées et récupérées sur son territoire. En 2002, les lieux d'élimination sur le territoire n'étaient pas dotés de balances et ne tenaient pas de registres. Ainsi, pour la première édition du PGMR, le bilan des matières résiduelles générées avait été obtenu à partir de calculs théoriques basés sur des moyennes québécoises.

Depuis l'ouverture du CVMR, la MRCAO détient des données très précises, puisque la quasi-totalité des matières résiduelles éliminées et récupérées sur son territoire y transite et y est pesée. De plus, le fait que les ICI soient majoritairement desservis par les collectes municipales donne accès à des données fiables pour cette catégorie de générateurs.

Dès 2011, la MRCAO a entrepris de produire un rapport annuel sur la gestion des matières résiduelles sur son territoire et le diffuse sur son site Internet. À ce sujet, la MRCAO compte poursuivre la production d'un tel rapport annuel pour les années à venir (mesure 1.8 présentée à la section 9). Dans la mise en œuvre de cette mesure, la MRCAO sera à même d'évaluer si des ajustements sont souhaitables, quant à la forme ou à la nature des données qu'elle compile, afin d'obtenir une ventilation encore plus précise pour certains types de matières.

Les tableaux 7.1 à 7.3 tracent l'évolution des quantités de matières résiduelles qui font l'objet d'une collecte de porte en porte, soit :

- La collecte des déchets : collectes municipales et collectes privées pour quelques ICI;
- La collecte des matières recyclables : collectes municipales desservant le secteur résidentiel et celui des ICI;
- La collecte des encombrants : collectes spéciales pour les besoins des citoyens. Il est à noter que les encombrants ramassés à l'occasion de ces collectes spéciales sont en bonne partie éliminés (transbordés au CVMR puis enfouis au LET de Multitech Environnement à Rouyn-Noranda). Plusieurs municipalités récupèrent les encombrants métalliques et les acheminent directement chez des ferrailleurs. Les quantités ne sont toutefois pas connues. Avec la mesure 4.1 (section 9), qui consiste à adapter la collecte des encombrants au principe des 3RV, une partie des encombrants pourra être détournée de l'élimination par le réemploi des biens fonctionnels, le recyclage des encombrants métalliques, etc.

Tableau 7.1 Quantités annuelles de déchets ramassés par les collectes municipales et privées

MUNICIPALITÉ	Déchets 2011 (tonnes/an)		Déchets 2012 (tonnes/an)		Déchets 2013 (tonnes/an)	
	Résidentiel	ICI	Résidentiel	ICI	Résidentiel	ICI
Authier	65	0	64	1	60	4
Authier-Nord	79	0	78	0	76	0
Chazel	72	0	70	0	63	0
Clermont	102	0	95	0	84	0
Clerval	104	0	89	0	99	0
Duparquet	180	14	185	8	223	7
Dupuy	202	76	232	52	232	24
Gallichan	124	9	115	54	122	5
La Reine	105	0	117	9	108	0
La Sarre	1462	2503	1731	2510	1427	2707
Macamic	689	218	663	264	638	266
Normétal	264	34	259	30	236	24
Palmarolle	402	35	447	46	457	67
Poularies	185	13	177	10	181	9
Rapide-Daniseur	88	7	91	3	94	3
Roquemaure	121	0	122	0	119	1
Saint-Lambert	51	0	50	0	60	0
Sainte-Germaine Boulé	309	1	329	1	282	17
Sainte-Hélène de Mancebourg	83	0	79	0	77	1
Taschereau	268	18	272	12	281	0
Val-Saint-Gilles	41	0	37	0	51	0
TNO Rivière-Ojima Secteur Languedoc	21	0	21	0	20	0
TNO Rivière-Ojima Secteur Saint-Eugène-de-Chazel	7	0	6	0	4	0
MRCAO	5023	2927	5326	3002	4993	3138

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les quantités de déchets ramassés de 2011 à 2013 sont stables, somme toute, ce qui va de pair avec le peu de variation de la population observée pendant ces années;
- Malgré une augmentation des quantités de déchets d'origine résidentielle en 2012, les quantités de 2013 sont revenues au niveau de 2011;
- Chez les ICI, les quantités de déchets ont augmenté d'environ 7 %.

Tableau 7.2 Quantités annuelles de matières recyclables ramassées par les collectes municipales

MUNICIPALITÉ	Matières recyclables 2011 (tonnes/an)	Matières recyclables 2012 (tonnes/an)	Matières recyclables 2013 (tonnes/an)
Authier	23	24	23
Authier-Nord	28	29	29
Chazel	26	26	24
Clermont	30	31	28
Clerval	34	29	30
Duparquet	56	57	66
Dupuy	79	85	81
Gallichan	39	36	37
La Reine	26	22	26
La Sarre	1134	1172	1171
Macamic	237	239	244
Normétal	79	78	76
Palmarolle	126	143	160
Poularies	58	58	47
Rapide-Danseur	28	28	28
Roquemaure	35	32	33
Saint-Lambert	6	14	20
Sainte-Germaine Boulé	78	77	79
Sainte-Hélène de Mancebourg	23	21	20
Taschereau	84	81	79
Val-Saint-Gilles	9	10	13
TNO Rivière-Ojima Secteur Languedoc	8	8	8
TNO Rivière-Ojima Secteur Saint-Eugène-de-Chazel	3	2	2
MRCAO	2305	2333	2325

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les quantités de matières recyclables ramassées de 2011 à 2013 sont stables, somme toute, ce qui va de pair avec le peu de variation de la population observée pendant ces années (se référer à la section 2.2.2);
- La performance de la collecte sélective semble stagner; les quantités de matières recyclables ayant augmenté de moins de 1 %.

Tableau 7.3 Quantités annuelles d'encombrants ramassés par les collectes spéciales

MUNICIPALITÉ	Encombrants 2011 (tonnes/an)	Encombrants 2012 (tonnes/an)	Encombrants 2013 (tonnes/an)
Authier	9	8	7
Authier-Nord	0	0	0
Chazel	0	7	8
Clermont	34	24	36
Clerval	0	0	0
Duparquet	11	8	12
Dupuy	0	15	10
Gallichan	18	10	13
La Reine	5	6	5
La Sarre	152	159	165
Macamic	23	13	11
Normétal	6	15	17
Palmarolle	28	56	27
Poularies	17	14	19
Rapide-Danseur	4	8	7
Roquemaure	10	5	11
Saint-Lambert	2	2	7
Sainte-Germaine Boulé	51	27	24
Sainte-Hélène de Mancebourg	8	7	10
Taschereau	36	35	36
Val-Saint-Gilles	4	5	4
TNO Rivière-Ojima Secteur Languedoc	3	5	9
TNO Rivière-Ojima Secteur Saint-Eugène-de-Chazel	1	2	0
MRCAO	422	429	440

Les principaux constats sont à l'effet que :

- Les encombrants ramassés de 2011 à 2013 équivalent à un peu moins de 10 % des quantités ramassées lors de la collecte des déchets;
- Les collectes spéciales des encombrants semblent gagner en popularité; les quantités d'encombrants ont augmenté d'environ 4 %.

7.2 Bilan détaillé de la gestion des matières résiduelles pour l'année 2013

La méthodologie générale qui a été utilisée pour dresser le bilan de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRCAO pour l'année 2013 est la suivante :

- Privilégier les données existantes propres au territoire;
- Compléter à l'aide d'outils d'estimation :
 - Calculateurs de RECYC-QUÉBEC pour les pneus [32], les véhicules hors d'usage (VHU) [33] et les contenants consignés [34].
 - L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR (Outil d'inventaire) proposé par RECYC-QUÉBEC [35, 36, 37] pour les données manquantes, non disponibles ou incomplètes, soit principalement pour la ventilation des matières éliminées et des matières recyclables récupérées.

Les sources d'information sont précisées après chacun des tableaux de résultats sommaires présentés dans les sous-sections qui suivent, et ce, en fonction des générateurs, c'est-à-dire :

- Le secteur résidentiel;
- Le secteur des ICI;
- Le secteur de la CRD;
- Les autres programmes de récupération qui ne visent pas une seule catégorie de générateurs.

Les résultats bruts et ventilés obtenus avec l'Outil d'inventaire peuvent être consultés à l'annexe E.

Mise en garde

Il est important de noter que tous les résultats, obtenus par calcul, présentés dans cette section comportent une marge d'erreur. Cette dernière s'explique notamment par le fait que certains résultats ont été calculés à l'aide de l'Outil d'inventaire qui utilise des moyennes québécoises, des indicateurs socioéconomiques et des données tirées d'une revue de la littérature. Les écarts de validation obtenus sont discutés à la fin de la présente section.

7.2.1 Secteur résidentiel

En 2013, près de 5600 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel ont été enfouies, et les matières organiques constituent la plus grande part des matières éliminées (tableau 7.4).

Tableau 7.4 Inventaire 2013 des résidus du secteur résidentiel

RÉSIDU	Récupération ¹ (tonnes)	Élimination ² (tonnes)	Génération ³ (tonnes)	Taux de récupération ³
Matières recyclables	1581 ⁴	1178	2759	57 %
Matières organiques	78 ⁵	3113 ⁶	3191 ⁷	2 %
Boues municipales ⁸	201	0 ⁹	201	100 % ¹⁰
Encombrants ¹¹	136	1011 ¹²	1146	12 %
Textiles	245	55	299	82 %
RDD ¹³	72	11	83	87 %
Rejets ¹⁴ et résidus ultimes ¹⁵	non applicable	226	226	non applicable
TOTAL	2313	5594	7907	29 %

- 1- Les quantités récupérées correspondent à des données propres au territoire de la MRCAO.
- 2- Les quantités éliminées ont été estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire, sauf indication contraire.
- 3- Les données ont été obtenues par calcul, à partir des quantités récupérées et éliminées, sauf indication contraire.
- 4- Les quantités ont été ajustées de manière à exclure les ICI qui sont desservis par la collecte municipale. Leur part a été estimée à 55 % des quantités récupérées pour La Sarre et à 9,8 % pour les autres municipalités de la MRCAO, comme le suggère l'Outil d'inventaire.
- 5- Les quantités récupérées correspondent à la somme des résidus alimentaires compostés sur place (considérant que 690 composteurs domestiques ont été distribués entre 2002 et 2013 inclusivement, et en supposant un taux de recyclage de 100 kg/composteur/an, comme le suggère l'Outil d'inventaire) et des résidus verts laissés au sol (en supposant un taux de recyclage de 2 %, comme le suggère l'Outil d'inventaire pour une organisation municipale qui réalise des activités d'ISÉ promouvant l'herbicyclage).
- 6- Les quantités indiquées ont été obtenues par calcul, à partir des quantités générées et des quantités récupérées.
- 7- Les quantités générées de résidus alimentaires et d'autres matières organiques ont été estimées à partir des taux de génération suggérés par l'Outil d'inventaire. Les quantités de résidus verts générés ont été estimées à partir d'une méthode de calcul développée par SOLINOV qui repose sur l'analyse des variations mensuelles des quantités de déchets résidentiels et des résidus verts actuellement ramassés, prenant ainsi en considération la spécificité locale de ces résidus comparativement aux résidus alimentaires.
- 8- Les boues municipales incluent les boues des stations d'épuration présentes sur le territoire qui ont été recyclées ou éliminées durant l'année de référence 2013 ainsi que les boues de fosses septiques vidangées en 2013 par le service de collecte de la MRCAO (ces dernières n'étant pas envoyées aux stations d'épuration présentes sur le territoire). Les quantités de boues municipales sont exprimées sur une base humide.
- 9- Les quantités éliminées correspondent à des données existantes sur le territoire.
- 10- Le taux de récupération prend en considération les données liées à la collecte des boues septiques faite par la MRCAO. Il est possible que des boues septiques aient été collectées par une entreprise privée et qu'elles n'aient pas été valorisées.
- 11- La catégorie des encombrants inclut les encombrants métalliques et non-métalliques.
- 12- La quantité estimée d'encombrants éliminés est vraisemblablement surestimée; ce qui s'explique en partie par l'absence de données sur les quantités d'objets métalliques ramassés par plusieurs municipalités et par des ferrailleurs itinérants et sur les quantités de biens réutilisables récupérés qui transitent par les ressourceries.
- 13- Les RDD comprennent essentiellement les RDD d'usage courant collectés à l'écocentre, mais pourraient aussi inclure des produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP), dont des restes de peinture et leurs contenants et des produits électroniques rapportés à l'écocentre.
- 14- Les rejets réfèrent aux quantités rejetées (éliminées) par le centre de tri (taux de rejet moyen des centres de tri au Québec suggéré par l'Outil d'inventaire : 7,9%) et par les différents centres et comptoirs familiaux sur le territoire qui récupèrent les textiles. Il n'y a pas de rejets issus du traitement des matières organiques puisque la collecte des matières organiques séparées à la source n'est pas offerte sur le territoire.
- 15- Les résidus ultimes ont été estimés à partir de l'hypothèse suggérée par l'Outil d'inventaire. Ils correspondent à la proportion de matières résiduelles non valorisables qui se trouve dans les déchets.

La figure 7.1 présente la répartition des matières résiduelles résidentielles récupérées en 2013 en fonction des filières de gestion :

- La collecte des matières recyclables constitue la deuxième filière de récupération la plus importante en termes de quantités récupérées (43 %);
- L'apport volontaire à l'écocentre est rapidement devenu une habitude bien implantée chez les citoyens qui y transportent près de la moitié des matières résiduelles résidentielles récupérées sur le territoire (49 %);
- Il est à noter que les résidus de CRD récupérés par le secteur résidentiel sont inclus à la figure (dans la filière écocentre), mais ne se retrouvent pas au tableau 7.4 (ils sont présentés au tableau 7.6 qui traite de l'ensemble du secteur de la CRD).

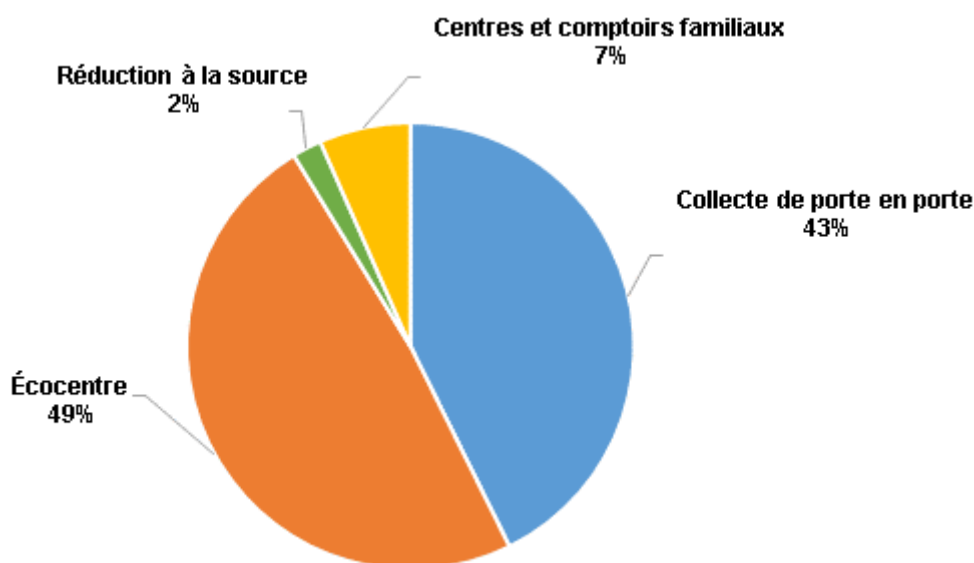


Figure 7.1 Répartition des matières résiduelles résidentielles récupérées par filière de gestion

7.2.2 Secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI)

En 2013, près de 3400 tonnes de matières résiduelles provenant du secteur des ICI ont été enfouies, et les matières recyclables constituent la plus grande part des matières éliminées (tableau 7.5).

La quantité estimée de matières recyclables récupérée est vraisemblablement sous-estimée, puisque les quantités récupérées par de grands générateurs ne transitent pas nécessairement par le CVMR. En effet, certains commerces de grande surface, par exemple, sont munis de presse à carton et retournent les ballots à leur siège social.

De plus, comme les matières recyclables récupérées par les ICI sont ramassées par les collectes municipales avec les matières d'origine résidentielle, la proportion des matières attribuables aux ICI est hypothétique. Avec la mesure 4.5 (section 9), qui consiste à préciser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI, ce type de données manquantes ou incertaines seront ciblées afin d'améliorer la précision de l'estimation.

En 2013, 75 % des matières organiques générées par les ICI auraient été récupérées (tableau 7.5). Cette performance s'explique par le traitement biologique, par biométhanisation, du lactosérum produit par la fromagerie La Vache à Maillotte de La Sarre (près de 3480 m³/an). Par ailleurs, en ce qui a trait aux matières organiques éliminées, il s'avère que la part attribuable aux industries de transformation agroalimentaire est négligeable, voire presque nulle (environ 1 tonne).

Des plastiques agricoles sont aussi présents sur le territoire de la MRCAO. Cependant les quantités ne sont pas connues. Avec la mesure 4.6 (section 9), qui consiste notamment à documenter les produits d'usage agricole générés sur le territoire, des données préliminaires seront acquises pour ce type de résidus.

Finalement, les quantités de résidus d'activités municipales, comme les balayures de rues, ne sont pas connues.

Tableau 7.5 Inventaire 2013 des résidus du secteur des ICI

RÉSIDU	Récupération ¹ (tonnes)	Élimination ² (tonnes)	Génération ³ (tonnes)	Taux de récupération ³
Matières recyclables	757	1883	2640	29 %
Matières organiques ⁴	3797	1255	5052	75 %
Résidus spécifiques de transformation industrielle ⁵	0	0	0	non applicable
Rejets ⁶ et résidus ultimes ⁷	non applicable	239	239	non applicable
TOTAL	4554	3378	7932	57 %

1- Les quantités récupérées correspondent à des données propres au territoire.

2- Les quantités éliminées ont été estimées à l'aide de l'Outil d'inventaire, sauf indication contraire.

3- Les données indiquées ont été obtenues par calcul, à partir des quantités récupérées et des quantités éliminées.

4- Pour les industries de transformation agroalimentaire, des vérifications ont été entreprises auprès des trois industries sur le territoire qui génèrent des résidus organiques, soit La Fraisonnée, La Vache à Maillotte et Boulangerie Lacroix Normétal, et les données fournies ont été inscrites au tableau 7.5 (se référer à la section 6.3 pour plus de détails).

5- Des vérifications ont été entreprises auprès de l'industrie Normex Métal, soit la seule industrie identifiée sur le territoire susceptible de générer des résidus spécifiques de transformation industrielle (résidus marins, sables de fonderies et scories d'aciérie, poussières de cimenteries, boues de forages, poussières de chaux, autres résidus chaulant et pierre de taille). Cette industrie a indiqué ne pas avoir d'information sur les quantités ni sur le mode de gestion des résidus d'acier, lesquels sont gérés par la maison mère en Ontario. Par défaut, aucune quantité n'a été indiquée au tableau.

6- Les rejets réfèrent aux quantités rejetées (éliminées) par le centre de tri (taux de rejet moyen des centres de tri au Québec suggéré par l'Outil d'inventaire : 7,9%) ainsi qu'aux quantités rejetées par les recycleurs de métaux (encombrants métalliques seulement; les VHU étant traités au tableau 7.7).

7- Les résidus ultimes ont été estimés à partir de l'hypothèse suggérée par l'Outil d'inventaire. Ils correspondent à la proportion de matières résiduelles non valorisables qui se trouve dans les matières éliminées.

7.2.3 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

En 2013, 67 % des résidus de CRD ont été récupérés (tableau 7.6). Cette performance s'explique par les résidus de bois de deuxième transformation industrielle, dont 3000 tonnes ont été récupérées, et par les agrégats recyclés par les services des travaux publics de certaines municipalités (environ 2500 tonnes). En excluant ces résidus, ce sont plutôt 31 % des résidus de CRD qui ont été récupérés, et ce par le secteur résidentiel uniquement. Le fait que les résidus de CRD soient apportés pêle-mêle au CVMR par les entrepreneurs explique que ceux-ci soient éliminés plutôt que récupérés. La mesure 5.3, prévue au plan d'action (section 9), consiste à proposer un incitatif tarifaire pour les résidus de CRD triés, de manière à en détourner davantage de l'élimination.

Tableau 7.6 Inventaire 2013 des résidus du secteur de la CRD

RÉSIDU	Récupération ¹ (tonnes)		Élimination ² (tonnes)	Génération ³ (tonnes)	Taux de récupération ⁴
	Résidentiel	ICI			
Agrégats	350	2500 ⁵	605	3545	82 %
Bois de construction	784	0	1277	2061	38 %
Gypse	non disponible	0	585	585	0 %
Bardeaux d'asphalte	444	0	490	934	48 %
Non-agrégats – Autres	non disponible	0	506	506	0 %
Autres résidus de bois ⁶	non applicable	3000	0	3000	100 %
TOTAL	1578	5500	3462	10 541	67 %

1- Les quantités récupérées correspondent à des données propres au territoire.

2- Les quantités éliminées ont été estimées sur la base des données à l'élimination du MDDELCC pour 2013 [38], et la ventilation retenue est celle proposée par l'Outil d'inventaire.

3- Les données indiquées ont été obtenues par calcul, à partir des quantités récupérées et des quantités éliminées.

4- Les données indiquées ont été obtenues par calcul, à partir des quantités récupérées et des quantités générées.

5- La quantité d'agrégats récupérés correspond à une estimation (donnée partielle) pour le secteur municipal (services des travaux publics).

6- Des vérifications ont été réalisées dans le répertoire des entreprises d'Emploi-Québec pour identifier les industries susceptibles de générer des résidus de bois de deuxième transformation (copeaux et sciures), telles que des fabricants de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois. Les industries suivantes ont été recensées sur le territoire de la MRCAO : Gestion forestière Abitibi, Norbord et Tembec. Des vérifications ont été entreprises auprès de ces industries. Les activités de Norbord et de Tembec correspondant davantage à de la première transformation, seule la donnée fournie par Gestion forestière Abitibi a été retenue et inscrite au tableau 7.6 (se référer à la section 6.3 pour plus de détails).

7.2.4 Autres systèmes de récupération

Pour certaines matières résiduelles, gérées au sein de systèmes de récupération distincts ou assujetties à des réglementations, RECYC-QUÉBEC obtient des données annuelles, soit :

- Le programme de consignation;
- Le programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage;

- Les véhicules hors d'usage (VHU);
- Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Pour ces matières, la MRCAO ne dispose que de données partielles, notamment pour les produits sous la REP provenant de l'écocentre. Les RDD d'usage courant, qui sont collectés à l'écocentre, se distinguent des cinq produits sous REP. Il s'agit des batteries et piles, des huiles usées, filtres, liquides de refroidissement, antigel et leurs contenants, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants et des produits électroniques. Ces derniers sont collectés à l'écocentre, mais également dans les différents points de dépôt présents sur le territoire (tableau 6.4) pour ensuite être pris en charge par chacun des organismes. Dans le cadre de la révision du PGMR, les produits sous REP n'ont pas à être intégrés à l'inventaire, puisque les données ne sont pas disponibles pour le territoire d'application spécifiquement. Toutefois, les données partielles connues sur ces produits sont incluses au tableau 7.4.

Les résultats présentés au tableau 7.7 ont tous été obtenus à l'aide de calculateurs (document Excel) développés par RECYC-QUÉBEC.

Tableau 7.7 Inventaire 2013 des matières résiduelles gérées via d'autres systèmes de récupération

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)
Pneus	284 ^{1,2}	non disponible ³	non disponible ³
Véhicules hors d'usage	986 ^{4,5}	464 ^{5,6}	non disponible
Contenants consignés à remplissage unique	108 ^{7,8}	non disponible ⁹	144 ^{7,8}
Aluminium	30	non disponible	43
Plastique	15	non disponible	20
Verre	62	non disponible	82
TOTAL	1378		

- 1- Les quantités récupérées correspondent aux quantités de pneus récupérés par le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage, géré par RECYC-QUÉBEC, pour l'année 2013.
- 2- Estimation réalisée à l'aide du « calculateur pneus » de RECYC-QUÉBEC [32].
- 3- Il existe un marché du pneu, parallèle au Programme, qui empêche leur traçabilité : une partie étant réemployée (revendue par des collecteurs itinérants) et pouvant parfois être récupérée plus tard par le Programme de gestion; et une partie étant exportée à l'extérieur du Québec, et pour lesquels l'information n'est pas disponible.
- 4- Les quantités récupérées proviennent des quantités déclarées par les déchiqueteurs à RECYC-QUÉBEC.
- 5- Estimation réalisée à l'aide du « calculateur véhicule hors d'usage (VHU) » de RECYC-QUÉBEC [33].
- 6- Les quantités éliminées sont considérées dans le secteur ICI, puisque ce sont des rejets de recycleurs (résidus de broyage automobile (RBA), appelés "fluff").
- 7- Les quantités indiquées correspondent aux quantités de contenants consignés vendus et récupérés via le programme de consignment pour l'année 2013.
- 8- Estimation réalisée à l'aide du « calculateur contenants consignés » de RECYC-QUÉBEC [34].
- 9- La quantité de contenants consignés vendus est plus élevée que la quantité de contenants consignés récupérés (via la consigne). La part manquante est incluse et distribuée dans la collecte sélective et les déchets éliminés.

7.2.5 Résultats globaux

Les résultats globaux sont présentés par catégorie de matières au tableau 7.8 et par générateur au tableau 7.9. Dans les deux cas, les pneus, les véhicules hors d'usage, les contenants consignés à remplissage unique et les produits sous REP ne sont pas inclus.

Tableau 7.8 Inventaire 2013 des matières résiduelles générées par catégorie de matières

RÉSIDU	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	2338	3062	5400	43 %
Matières organiques	4076	4368	8444	48 %
Résidus de CRD	7078	3462	10 541	67 %
Encombrants	136	1011	1146	12 %
Textiles	245	55	299	82 %
RDD	72	11	83	87 %
Rejets et résidus ultimes	non applicable	466	466	non applicable
TOTAL	13 945	12 434	26 379	53 %

Tableau 7.9 Inventaire 2013 des matières résiduelles générées par catégorie de générateurs

GÉNÉRATEUR	Récupération (tonnes)	Élimination (tonnes)	Génération (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel	2313	5594	7907	29 %
Secteur des ICI	4554	3378	7932	57 %
Secteur de la CRD	7078	3462	10 541	67 %
TOTAL	13 945	12 434	26 379	53 %

Les résultats du tableau 7.9 suggèrent que le secteur résidentiel est responsable de 45 % des quantités de matières éliminées sur le territoire. Par ailleurs, 52 % des quantités de matières récupérées proviennent du secteur de la CRD. Tel que mentionné précédemment, ce résultat est largement influencé par la récupération des résidus de bois de deuxième transformation industrielle et des agrégats par les services de travaux publics de certaines municipalités.

Finalement, les résultats obtenus dans le cadre de la révision du PGMR sont comparés aux données à l'élimination publiées par le MDDELCC pour l'année 2013 [38].

Les quantités éliminées présentées aux tableaux 7.4 à 7.9 ont été estimées, dans la plupart des cas, à l'aide de l'Outil d'inventaire. Or, ce dernier utilise des données moyennes québécoises. Ce faisant, il est normal qu'il y ait un écart entre les résultats obtenus et les données à l'élimination du MDDELCC.

L'Outil d'inventaire recommande de considérer comme acceptable les écarts de validation inférieurs à :

- 25 % pour les estimations du secteur résidentiel;
- 50 % pour les estimations du secteur des ICI;
- 50 % pour les estimations du secteur de la CRD.

Les écarts de validation calculés au tableau 7.10 sont tous largement inférieurs aux écarts recommandés et peuvent donc être considérés comme acceptables. Par conséquent, les quantités éliminées estimées sont jugées représentatives.

Tableau 7.10 Bilan 2013 des quantités éliminées par catégorie de générateurs (exprimé en kg/hab.)

GÉNÉRATEUR	Élimination PGMR ^{1,2,3} (kg/hab./an)	Élimination MDDELCC ^{4,5} (kg/hab./an)	Élimination MDDELCC ⁶ (kg/hab./an)	Écart
Secteur résidentiel	257	252,5	255,8	< 1 %
Secteur des ICI	155	147,96	149,88	3 %
Secteur de la CRD	164	162,21	164,32	0 % ⁷
TOTAL	576	562	570	1 %
Population	21 071 (2013)	21 345 (2014)	21 071 (2013)	

1- Résultats tirés de l'inventaire réalisé pour le présent projet de PGMR.

2 Excluant les boues ainsi que les rejets de l'écocentre et du centre de tri, lesquels ne sont pas compris dans les données d'élimination des matières résiduelles du Québec publiées par le MDDELCC.

3- Quantités annuelles exprimées par habitant, considérant une population de 21 071 habitants en 2013 [2].

4- Données d'élimination publiées par le MDDELCC pour l'année 2013 [38].

5- Puisque le MDDELCC utilise ces données pour la redistribution des redevances de l'année suivante (2014), la population utilisée dans le calcul est également celle de l'année suivante, soit 21 345 habitants en 2014 pour la MRCAO.

6- Données d'élimination du MDDELCC ramenées sur une hypothèse de population commune pour l'année 2013, c'est-à-dire 21 071 habitants.

7- L'écart de validation est nul, puisque la donnée du MDDELCC [38] a été utilisée. En effet, cette source a été jugée plus représentative que la méthode d'estimation retenue dans l'Outil d'inventaire. Cette méthode, basée sur la valeur des permis de bâtir, suggérerait pour la MRCAO (année 2013) une quantité de résidus de CRD éliminés deux fois moindre que la donnée d'élimination du MDDELCC.

8.0 Diagnostic territorial

8.1 Bilan de la mise en œuvre du PGMR de 2004

Le PGMR 2004 comptait 38 mesures. L'état d'avancement de ce précédent PGMR est présenté à l'annexe F.

Plus des trois quarts des mesures prévues ont été entièrement complétées ou partiellement réalisées. Trois des sept mesures non réalisées concernent l'enfouissement sur le territoire, mais elles ne s'appliquent plus depuis la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de La Sarre et des dépôts en tranchée (DET).

8.2 Enjeux

8.2.1 Objectifs nationaux

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a déposé son projet de nouvelle politique en novembre 2009, et la version finale a été adoptée en mars 2011. La nouvelle Politique, accompagnée d'un premier plan d'action quinquennal (Plan d'action 2011-2015), fait suite à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

La Politique vise à ce que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

En lien avec cet objectif fondamental, la Politique adresse trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La Politique s'applique à l'ensemble des matières résiduelles générées au Québec par les ménages, les industries, les commerces et les institutions, y compris celles qui proviennent des activités de la construction, de la rénovation et de la démolition.

Plan d'action 2011-2015

Alors que la Politique est pérenne, elle est assortie d'un plan d'action quinquennal qui fixe des objectifs intermédiaires. Le Plan d'action 2011-2015 vise à :

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 110 kg par habitant par rapport à 2008;
- Recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de CRD du segment du bâtiment.

Le Plan d'action 2011-2015 prévoit au total 40 actions gouvernementales à être entreprises à court terme afin d'atteindre ces objectifs. Par ailleurs, l'une des actions inscrites au Plan d'action 2011-2015 prévoit que le gouvernement élaborera une stratégie afin d'interdire, d'ici 2020, l'élimination de la matière organique (papier et carton dès 2013, bois en 2014).

8.2.2 Forces et faiblesses du système actuel

Le portrait réalisé aux sections précédentes met en évidence les forces et les faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRCAO, en regard des stratégies d'intervention de la Politique, des objectifs visés par le Plan d'action 2011-2015 et des mesures qu'ils prévoient.

Des rencontres avec des acteurs du milieu ont par ailleurs permis de bonifier ce portrait et de mieux comprendre les réalités locales et les besoins de la MRCAO.

Le tableau de la page suivante (tableau 8.1) résume les forces dont la MRCAO et ses municipalités doivent tirer profit et les faiblesses dont elles doivent minimiser les impacts.

Tableau 8.1 Diagnostic du système actuel de gestion des matières résiduelles

FORCE	Opportunité
Infrastructures et équipements territoriaux CVMR (centre de transbordement, écocentre, site potentiel pour compostage) et site de disposition des BFS (et camion de vidange)	• Accès à des services de proximité • Flexibilité • Autonomie
Intervenants engagés et proactifs (collecte)	• Leadership • Acceptabilité sociale
Collecte de porte en porte des matières recyclables implantée dans toutes les municipalités (territoire accessible partout) et dans la majorité des ICI	• Modèle reproductible pour les matières organiques
Présence sur le territoire d'organismes œuvrant en environnement et, plus spécifiquement, en gestion des matières résiduelles	• Expertise disponible
FAIBLESSE	Impact
Vaste territoire et faible densité de population	• Coûts de collecte et de transport affectés par les distances importantes à parcourir à l'intérieur du territoire de la MRC
Éloignement des grands centres	• Coûts de transport élevés en raison des distances importantes à parcourir pour acheminer les matières résiduelles vers les lieux de traitement
Faible volume	• Besoin de coordination entre les municipalités pour les activités de collecte de manière à optimiser le taux de remplissage des camions pour limiter les coûts, notamment lorsque la récupération des matières organiques sera implantée • Investissements importants pour le développement de nouvelles filières de valorisation ou l'aménagement d'infrastructures de valorisation

Les faiblesses identifiées pour le territoire de la MRCAO (tableau 8.1) constituent les principaux enjeux dont il faudra tenir compte lors de la mise en œuvre des diverses mesures.

8.2.3 Performance actuelle et objectifs territoriaux

Les objectifs énoncés par la MRCAO dans son PGMR sont compatibles avec la Politique et son Plan d'action 2011-2015 et contribueront globalement à l'atteinte des objectifs nationaux, tout en tenant compte du contexte, de la réalité du territoire (forces et faiblesses) et de la performance actuelle dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Aussi, certains des objectifs retenus par la MRCAO définissent des cibles supérieures aux objectifs nationaux (tableau 8.2).

Tableau 8.2 Objectifs territoriaux

RÉSIDU	Objectif national 2015	Taux de récupération 2013	Objectif du PGMR 2020
Matières éliminées	700 kg/hab./an ¹	570 kg/hab./an ^{2, 3}	< 475 kg/hab./an
Matières recyclables	70 % Bannissement de l'élimination du papier et carton 2013	43 % papier et carton 52 %	70 %
Matières organiques	60 % Bannissement de l'élimination de la matière organique 2020	48 %	60 %
CRD	Agrégats 80 %	82 %	85 %
	Bâtiment ⁴ 70 % Bannissement de l'élimination du bois 2014	30 % bois 38 % autres non agrégats 22 %	70 %

- 1- L'objectif national de 700 kg/hab./an inclut plusieurs catégories de matières qui ne sont pas comptabilisées dans les données à l'élimination publiées par le MDDELCC et utilisées pour établir le taux de récupération de la MRCAO. Cette donnée est utilisée uniquement dans le but de réaliser un suivi de la performance de la MRCAO.
- 2- Données à l'élimination publiées par le MDDELCC transposées à la population de 2013 (se référer au tableau 7.10 pour les explications).
- 3- Les boues municipales font partie de l'objectif de la Politique de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées. Or, comme les quantités de boues éliminées en 2013 sont négligeables (section 6.4.1), elles n'affectent pas les données à l'élimination diffusées par le MDDELCC, lesquelles excluent les boues municipales.
- 4- Excluant les résidus de bois des entreprises de deuxième transformation du bois (ces résidus apparaissent dans l'inventaire 2013 des résidus du secteur de la CRD au tableau 7.6).

Estimation des besoins en élimination sur une période de 10 ans

L'estimation réalisée porte sur les besoins en élimination pour les matières résiduelles générées en milieu résidentiel et par les ICI, y compris les générateurs de résidus de CRD, sur une période de 10 ans. Elle est basée sur les projections de croissance démographique (figure 2.3) et sur les objectifs de récupération visés par la MRCAO dans son PGMR (tableau 8.2).

En supposant que tous les objectifs de récupération soient atteints en 2020, la quantité de déchets éliminés serait d'un peu moins de 10 000 tonnes, tous secteurs confondus (tableau 8.3).

L'estimation des besoins en élimination pour l'autre période de 5 ans, soit jusqu'en 2025, est très hypothétique. En effet, le gouvernement du Québec aura d'ici-là adopté de nouveaux plans d'action avec des objectifs renouvelés et la MRCAO aura procédé à une nouvelle révision de son PGMR. Par conséquent, l'estimation pour 2025 a été réalisée à partir du taux d'élimination par habitant de 2020 et de la population projetée pour 2025 selon les données de l'Institut de la statistique du Québec [9]. Puisque la population demeurera a priori plutôt stable sur le territoire de la MRCAO, la quantité de déchets éliminés en 2025 devrait être encore de l'ordre de 10 000 tonnes/an.

Sur la base sur cette estimation, il apparaît réaliste de considérer le recours à un LET hors-territoire pour l'élimination des déchets de la MRCAO pour les 10 prochaines années. En effet, depuis la fermeture du LES de La Sarre et des DET du territoire, les matières éliminées de la MRCAO sont enfouies à l'extérieur de son territoire.

Tableau 8.3 Besoins en élimination pour la période d'application du PGMR (2016-2020)

Année	Population (hab.)	Quantité éliminée ⁴ (kg/hab./an)	Quantité éliminée ⁴ (tonnes/an)	Quantité récupérée anticipée ^{5,6} (kg/hab./an)	Mesures marquantes du PGMR 2016-2020
2013	21 071 ¹	570	12 010		
2016	21 045 ²	555	11 680	30	4.1 Encombrants 5.3 CRD
2017	21 038 ³	540	11 361		
2018	21 038 ³	515	10 835	50	3.4 Matières organiques
2019	21 038 ³	483	10 151	15	5.2 Règlementation 5.4 et 5.5 ICI
2020	21 038 ³	475	9993		

1- Référence [2].

2- Référence [9].

3- Dans ses projections, l'Institut de la statistique du Québec ne présente pas de données en 2016 et 2021. Compte tenu du peu de variation dans la population, la moyenne du nombre d'habitants des années 2016 et 2021 a été considérée pour les années 2017 à 2020 inclusivement.

4- Tous secteurs confondus (résidentiel, ICI et CRD).

5- La mise en œuvre de certaines mesures du PGMR se traduira par une diminution significative de l'élimination. Les mesures les plus marquantes ont été identifiées et une estimation de la quantité supplémentaire de matières résiduelles pouvant être récupérée par celles-ci a été réalisée (kg/hab./an).

6- Il est considéré que l'effet d'une mesure (réduction des quantités éliminées) s'échelonne sur deux ans.

9.0 Plan d'action

9.1 Mesures proposées

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et les objectifs territoriaux, le PGMR propose cinq orientations stratégiques qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation stratégique comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre. Globalement, le PGMR propose 32 mesures qui reposent sur sept types d'action et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

Le plan d'action se décline donc de la façon suivante :

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	7 TYPES D'ACTION
1. Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats	i. Acquisition de connaissances
2. Favoriser une gestion territoriale	ii. Encadrement
3. Détourner les matières organiques de l'enfouissement	iii. Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)
4. Assurer l'accès aux services et aux infrastructures	iv. Service
5. Responsabiliser les générateurs	v. Soutien financier
	vi. Soutien technique
	vii. Suivi

La description des mesures proposées est présentée sous forme de fiches à l'annexe G. Le tableau 9.1 qui suit indique les détails fournis dans les fiches, et le sommaire des mesures est présenté aux pages suivantes (tableau 9.2).

Tableau 9.1 Exemple d'une fiche descriptive et de son contenu

MESURE no	Titre de la mesure
Objectif(s) de la Politique	Objet <i>Mise en contexte et objectifs visés par la mesure</i>
Orientation du PGMR	Moyens <i>Pistes de solutions potentielles et démarche afin de mettre en œuvre la mesure</i>
Type(s) d'action	Responsable <i>Responsable de la mise en œuvre de la mesure</i>
Matière(s) visée(s)	Collaborateurs <i>Collaborateurs potentiels pour la mise en place des moyens envisagés</i>
Générateur(s) visé(s)	Résultats <i>Livrables et réalisations qui témoigneront de la mise en œuvre de la mesure</i>
Indicateur(s) de suivi	Budget <i>Prévision budgétaire (annuelle ou totale selon le cas) pour la mise en œuvre de la mesure</i> Échéancier <i>Calendrier prévu de mise en œuvre de la mesure</i>

Tableau 9.2 Tableau synoptique des mesures proposées

MESURE	Type d'action	Calendrier de mise en œuvre
Orientation 1. Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats		
1.1 Diffuser de l'information en continu	ISÉ	2016 à 2020
1.2 Se maintenir informé sur la gestion des matières résiduelles	Acquisition de connaissances	2016 à 2020
1.3 Organiser des ateliers et des visites pour la clientèle jeunesse du territoire	ISÉ	2018 à 2020
1.4 Organiser des ateliers et produire des outils de communication visant la clientèle aînée	ISÉ	2018 à 2020
1.5 Accompagner les ICI dans la collecte à trois voies	ISÉ Soutien technique	2017 à 2020
1.6 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR	Suivi	2016 à 2020
1.7 Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR	Suivi	2017 à 2020
1.8 Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	ISÉ Suivi	2016 à 2020
Orientation 2. Favoriser une gestion territoriale		
2.1 Consolider les activités du CVMR	Service Suivi	2016 à 2020
2.2 Tenir des journées d'échange et de discussion avec les organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	Acquisition de connaissances Soutien technique	2017 et 2018
2.3 Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour les résidus de CRD	Acquisition de connaissances Service	2017 et 2018
2.4 Maintenir les discussions et échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR	Suivi	2017 à 2020

Tableau 9.2 Tableau synoptique des mesures proposées (suite)

MESURE	Type d'action	Calendrier de mise en œuvre
Orientation 3. Détourner les matières organiques de l'enfouissement		
3.1 Promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique	ISÉ Soutien financier Soutien technique	2016 à 2020
3.2 Proposer des scénarios de traitement des matières organiques et réaliser les études complémentaires requises	Service	2016 à 2018
3.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	ISÉ	2017 et 2018
3.4 Recycler les matières organiques	Service	2018 à 2020
3.5 Retourner du compost aux citoyens	ISÉ	2019 et 2020
3.6 Encourager la récupération et la redistribution d'aliments consommables	ISÉ Soutien technique	2018 à 2020
3.7 Se documenter au sujet des installations septiques du territoire	Acquisition de connaissances	2016 à 2020
3.8 Maintenir le programme de vidange et traitement des installations septiques et de traitement des boues	ISÉ Service	2016 à 2020
3.9 Évaluer les utilisations potentielles des boues municipales et septiques	Acquisition de connaissances	2019 et 2020

Tableau 9.2 Tableau synoptique des mesures proposées (suite)

MESURE	Type d'action	Calendrier de mise en œuvre
Orientation 4. Assurer l'accès aux services et aux infrastructures		
4.1 Adapter la collecte des encombrants au principe des 3RV	Encadrement ISÉ Service	2016
4.2 Augmenter le niveau de service pour la récupération des RDD	ISÉ Service	2016
4.3 Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'évènements des équipements pour la récupération	ISÉ Soutien technique Soutien financier	2016 à 2020
4.4 Favoriser l'utilisation des couches lavables	ISÉ Soutien financier	2016 à 2020
4.5 Préciser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI	Acquisition de connaissances	2016 et 2017
4.6 Documenter les produits d'usage agricole générés sur le territoire, les programmes de récupération existants et les possibilités applicables	Acquisition de connaissances	2019 et 2020
Orientation 5. Responsabiliser les générateurs		
5.1 Documenter les apports au CVMR afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et pour réduire l'élimination	Acquisition de connaissances	2020
5.2 Mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles	Encadrement	2019
5.3 Proposer un incitatif tarifaire pour les CRD triés	Encadrement	2016
5.4 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	ISÉ Soutien technique	2018 et 2019
5.5 Reconnaître les efforts des ICI et des entrepreneurs en matière de 3RV	ISÉ	2019 et 2020

9.2 Coûts et calendrier de mise en œuvre

La séquence de mise en œuvre des mesures proposées est présentée au tableau 9.4. Ce tableau détaille aussi les coûts annuels estimés pour la réalisation de chacune des mesures. Les coûts globaux associés à chacune des mesures sont fournis et décrits au tableau 9.5. Finalement, le sommaire des revenus actuels (en sus de la taxation municipale) et potentiels est présenté au tableau qui suit.

Tableau 9.3 Sommaire des revenus actuels et potentiels

SOURCE DE REVENU	Revenu actuel	Revenu potentiel
Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables	473 916,66 \$ (2014)	Similaire à 2014
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	59 609,19 \$ (2014)	Supérieur à 2014, dans la mesure où la mise en œuvre de mesures prévues au plan d'action vise à diminuer la quantité éliminée par personne sur le territoire de la MRCAO (< 475 kg/hab./an) et que les groupes de comparaison 4 et 5 ont éliminé respectivement 383 et 474 kg/hab./an en 2014. Ce revenu demeure difficile à évaluer étant donné que les critères de redistribution sont sujets à changement d'une année à une autre (notamment pour la part liée à la performance) et que la performance du groupe devrait aussi s'améliorer d'ici 2020.
Programme de récupération hors foyer des matières recyclables (Aires publiques municipales) ¹	non applicable	Mesure visée : MESURE 4.3 Remboursement de 70 % du coût d'achat de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840 \$ remboursable par unité, avec un maximum de financement par personne morale de 150 000 \$/an.
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) ²	non applicable	Mesure visée : MESURE 3.4 Subvention de 33 ⅓ % du coût d'achat des bacs roulants de collecte résidentielle jusqu'à concurrence de 100 \$/bac (demandeur public pour un projet admissible).
Aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC) ³	non applicable	Mesure visée : MESURE 3.4 Subvention de 33 ⅓ % du coût d'achat des bacs roulants de collecte résidentielle jusqu'à concurrence de 95 \$/bac (volet 3 Composteur communautaire thermophile).
Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ⁴	non applicable	Mesures visées : MESURES 3.2, 3.7, 3.9 et 4.6 Subvention dont le montant peut atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à un montant maximal de 175 000 \$ pour des études de faisabilité.

1- Référence [39].

2- Référence [40].

3- Référence [41].

4- Référence [42].

Tableau 9.4 Séquence de mise en œuvre des mesures proposées

MESURE	2016	2017	2018	2019	2020
1.1 Diffuser de l'information en continu	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$	17 000 \$
1.2 Se maintenir informé sur la gestion des matières résiduelles	5500 \$	5500 \$	5500 \$	5500 \$	5500 \$
1.3 Organiser des ateliers et des visites pour la clientèle jeunesse du territoire			3000 \$	3000 \$	3000 \$
1.4 Organiser des ateliers et produire des outils de communication visant la clientèle aînée			3000 \$	3000 \$	3000 \$
1.5 Accompagner les ICI dans la collecte à trois voies		8500 \$	8500 \$	8500 \$	8500 \$
1.6 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR	5500 \$	5500 \$	5500 \$	5500 \$	5500 \$
1.7 Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR		2000 \$	2000 \$	2000 \$	2000 \$
1.8 Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
2.1 Consolider les activités du CVMR	2 355 000 \$	2 455 000 \$	2 475 000 \$	2 500 000 \$	2 550 000 \$
2.2 Tenir des journées d'échange et de discussion avec les organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi		6500 \$	6500 \$		
2.3 Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour les résidus de CRD		6500 \$	6500 \$		
2.4 Maintenir les discussions et échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR		8500 \$	8500 \$	8500 \$	8500 \$
3.1 Promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique	1000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$
3.2 Proposer des scénarios de traitement des matières organiques et réaliser les études complémentaires requises	7000 \$	26 000 \$	15 000 \$		
3.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques		3500 \$	15 000 \$		
3.4 Recycler les matières organiques			320 000 \$	320 000 \$	320 000 \$
3.5 Retourner du compost aux citoyens				2000 \$	2000 \$
3.6 Encourager la récupération et la redistribution d'aliments consommables			2000 \$	2000 \$	2000 \$
3.7 Se documenter au sujet des installations septiques du territoire	4500 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$	1000 \$
3.8 Maintenir le programme de vidange et traitement des installations septiques et de traitement des boues	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	150 000 \$
3.9 Évaluer les utilisations potentielles des boues municipales et septiques				5000 \$	5000 \$
4.1 Adapter la collecte des encombrants au principe des 3RV	9500 \$				
4.2 Augmenter le niveau de service pour la récupération des RDD	4500 \$				
4.3 Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'évènements des équipements pour la récupération	4000 \$	4000 \$	4000 \$	4000 \$	4000 \$
4.4 Favoriser l'utilisation des couches lavables	2000 \$	2000 \$	2000 \$	2000 \$	2000 \$
4.5 Préciser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI	5000 \$	5000 \$			
4.6 Documenter les produits d'usage agricole générés sur le territoire, les programmes de récupération existants et les possibilités applicables				5000 \$	5000 \$
5.1 Documenter les apports au CVMR afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et pour réduire l'élimination					12 000 \$
5.2 Mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles				15 000 \$	
5.3 Proposer un incitatif tarifaire pour les CRD triés	2000 \$				
5.4 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles			7500 \$	7500 \$	
5.5 Reconnaître les efforts des ICI et des entrepreneurs en matière de 3RV				4000 \$	4000 \$
TOTAL	2 582 500 \$	2 717 500 \$	3 068 500 \$	3 081 500 \$	3 121 000 \$

Note : La réalisation des mesures est liée à la capacité de payer des municipalités.

Tableau 9.5 Coût global de mise en œuvre des mesures proposées

MESURE	Coût total 2016-2020	Description des coûts
1.1 Diffuser de l'information en continu	85 000 \$	Frais de publication et ressources humaines
1.2 Se maintenir informé sur la gestion des matières résiduelles	27 500 \$	Frais de colloques et ressources humaines
1.3 Organiser des ateliers et des visites pour la clientèle jeunesse du territoire	9000 \$	Mandat à l'externe et ressources humaines
1.4 Organiser des ateliers et produire des outils de communication visant la clientèle aînée	9000 \$	Mandat à l'externe et ressources humaines
1.5 Accompagner les ICI dans la collecte à trois voies	34 000 \$	Ressources humaines (stagiaire)
1.6 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR	27 500 \$	Frais de réunion et ressources humaines
1.7 Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR	8000 \$	Ressources humaines
1.8 Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	50 000 \$	Ressources humaines
2.1 Consolider les activités du CVMR	12 335 000 \$	Opérations courantes (transbordement et écocentre)
2.2 Tenir des journées d'échange et de discussion avec les organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	13 000 \$	Ressources humaines
2.3 Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour les résidus de CRD	13 000 \$	Ressources humaines
2.4 Maintenir les discussions et échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR	34 000 \$	Ressources humaines
3.1 Promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique	5000 \$	Achat des composteurs et mandat
3.2 Proposer des scénarios de traitement des matières organiques et réaliser les études complémentaires requises	48 000 \$	Mandats
3.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	18 500 \$	Outils de communication
3.4 Recycler les matières organiques	960 000 \$	Outils et frais de collecte, transport, infrastructures et traitement
3.5 Retourner du compost aux citoyens	4000 \$	Ressources humaines
3.6 Encourager la récupération et la redistribution d'aliments consommables	6000 \$	Ressources humaines
3.7 Se documenter au sujet des installations septiques sur le territoire	8500 \$	Ressources humaines
3.8 Maintenir le programme de vidange et traitement des installations septiques et de traitement des boues	750 000 \$	Opérations courantes (service de vidange et traitement)
3.9 Évaluer les utilisations potentielles des boues municipales et septiques	10 000 \$	Ressources humaines et mandat
4.1 Adapter la collecte des encombrants au principe des 3RV	9500 \$	Frais de publication et ressources humaines
4.2 Augmenter le niveau de service pour la récupération des RDD	4500 \$	Ressources humaines
4.3 Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'évènements des équipements pour la récupération	20 000 \$	Achat d'équipement
4.4 Favoriser l'utilisation des couches lavables	10 000 \$	Soutien financier et ressources humaines
4.5 Préciser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI	10 000 \$	Mandat
4.6 Documenter les produits d'usage agricole générés sur le territoire, les programmes de récupération existants et les possibilités applicables	10 000 \$	Ressources humaines
5.1 Documenter les apports au CVMR afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et pour réduire l'élimination	12 000 \$	Mandat et ressources humaines (stagiaire)
5.2 Mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles	15 000 \$	Frais de publication et ressources humaines
5.3 Proposer un incitatif tarifaire pour les CRD triés	2000 \$	Frais de publication et ressources humaines
5.4 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	15 000 \$	Frais de publication et ressources humaines
5.5 Reconnaître les efforts des ICI et des entrepreneurs en matière de 3RV	8000 \$	Frais de publication et ressources humaines
TOTAL	14 571 000\$	

9.3 Suivi et surveillance de la mise en œuvre

La LQE prévoit qu'un PGMR doit être soumis à un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le respect des échéanciers, les obstacles à la mise en œuvre, le degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action.

Parmi les 32 mesures proposées par la MRCAO, quatre d'entre elles visent spécifiquement le suivi et la surveillance de la mise en œuvre du PGMR. Il s'agit des mesures suivantes :

Mesure 1.6 - Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR

Le comité environnement de la MRCAO a été impliqué dès le démarrage du processus de révision du PGMR : pré-consultation, énoncé des orientations et des objectifs, élaboration du plan d'action. Ce comité poursuivra son implication dans la planification territoriale de la gestion des matières résiduelles pour assurer la mise en œuvre effective du PGMR révisé et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter au cours de la période de mise en œuvre du PGMR.

Mesure 1.7 - Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR

Conformément aux nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles, la MRCAO s'engage à transmettre à chaque année, au MDDELCC, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

Le projet de PGMR définit des indicateurs de suivi pour chacune des mesures proposées au plan. Ces indicateurs permettront au comité de soutien de mieux évaluer la réalisation des mesures et, au besoin, d'apporter les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, la MRCAO publicisera ce rapport de suivi annuel en le diffusant sur son site Internet.

Mesure 1.8 - Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles

La MRCAO élabore un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur son territoire depuis 2011. La MRCAO souhaite maintenir cet exercice annuel pour :

- Analyser l'impact des mesures mises en place sur les quantités récupérées et éliminées sur son territoire;
- Informer la population des résultats obtenus grâce aux efforts consentis par tous.

Mesure 2.4 - Maintenir les discussions et échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR

La MRCAO a organisé, en amont de la révision de son PGMR, un exercice de concertation avec des acteurs du milieu afin d'améliorer l'intégration des besoins, intérêts et engagement des différentes parties prenantes.

La MRCAO souhaite maintenir ce lien avec les acteurs du milieu afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PGMR soit dynamique et représentative de la réalité. Pour ce faire, des communications téléphoniques, des rencontres ou des ateliers avec des acteurs du milieu seront organisés pour échanger sur l'avancement du PGMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc. Les propositions retenues seront inscrites dans le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR (mesure 1.7).

10.0 RÉFÉRENCES

- [1] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2015a). Coup d'œil sur les régions et les MRC. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_08/region_08_00.htm, consulté le 3 février 2015.
- [2] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2015b). Estimation de la population des MRC, 1^{er} juillet des années 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/mrc_total.htm, consulté le 11 février 2015.
- [3] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2015c). Estimation de la population des régions administratives, 1^{er} juillet des années 1996, 2001, 2006 et 2011 à 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/ra_total.htm, consulté le 11 février 2015.
- [4] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2015d). Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2014. [Document Excel].
- [5] Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). (2014a). Carte géographique de la MRC Abitibi-Ouest. Tiré de <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/cartes/mrc/870.pdf>, consulté le 17 décembre 2014.
- [6] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2014a). Perspectives démographiques des ménages privés par année, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2011-2036 [Document Excel].
- [7] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2014b). Le Québec chiffres en main. Édition 2014. 72 pages.
- [8] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2009). Perspectives démographiques : nombre de ménages privés et nombre moyen de personnes par ménage, MRC et territoire équivalent de l'Abitibi-Témiscamingue, 2006-2031 [Document Excel].
- [9] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2014c). Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036. Octobre 2014. 15 pages.
- [10] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2014d). Bulletin statistique régional. Édition 2014. Abitibi-Témiscamingue. 37pages.
- [11] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2014e). Estimation de la population des MRC par groupe d'âge et par sexe, au 1^{er} juillet des années 1996 à 2013. [Document Excel].

- [12] L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. (s.d.). Tableau de bord de l'Abitibi-Témiscamingue. Édition 2014. Indicateurs et faits saillants. 9 pages.
- [13] Statistique Canada. (2011). Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Tiré de <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/index-fra.cfm>, consulté le 8 janvier 2015.
- [14] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2014f). Évolution du marché du travail dans les MRC. Bulletin FLASH. Avril 2014. 12 pages.
- [15] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2015e). Taux d'activité, d'emploi et de chômage, données désaisonnalisées, par région administrative, Québec, 4^e trimestre 2013 au 4^e trimestre 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/statistiques-regionales/ra_taux_trim.htm, consulté le 11 février 2015.
- [16] Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2015f). Population active, emploi et nombre de chômeurs, données désaisonnalisées, par région administrative, Québec, 4^e trimestre 2013 au 4^e trimestre 2014. Tiré de http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/statistiques-regionales/ra_nombre_trim.htm, consulté le 11 février 2015.
- [17] Emploi-Québec. (2013). Enquête sur les besoins de main-d'œuvre et de compétences des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue 2012. Portrait territorial. MRC Abitibi-Ouest. 23 pages.
- [18] Emploi-Québec. (2015). Information sur le marché du travail. Entreprises dans la région de la MRCAO de 50 employés et plus. Tiré de http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?e mpMaxEnt=9999999999999999&PT4=54&entScroll=0&entpagefav=1®np4=08&municipalite=87058%24-%3A87050%24-%3A87100%24-%3A87115%24-%3A87025%24-%3A87035%24-%3A87095%24-%3A87110%24-%3A87075%24-%3A87010%24-%3A87005%24-%3A87085%24-%3A87904%24-%3A87015%24-%3A87020%24-%3A87030%24-%3A87070%24-%3A87120%24-%3A87080%24-%3A87090%24-%3A87042%24-%3A87902%24-%3A87105%24-&viensde=M&lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC&PT1=8&empMinEnt=50&PT2=21&PT3=10&entTriFav=01, consulté le 6 janvier 2015.
- [19] Emploi-Québec. (2014). Les chiffres clés de l'emploi au Québec. Édition 2014. 88 pages.
- [20] Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT). (s.d.). Répertoire des récupérateurs de l'Abitibi-Témiscamingue. Tiré de http://www.creat08.ca/pdf/even_coll/repertoire_recup-AT.pdf, consulté le 7 mai 2014.

- [21] RECYC-QUÉBEC. (2014). Répertoire québécois des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/repertoires/rep-recuperateurs.asp>, consulté le 7 mai 2014.
- [22] RecycFluo. (2015) Trouver un point de dépôt. Tiré de <http://www.recycflujo.ca/fr/trouver-un-point-de-depot?address=>, consulté le 14 janvier 2015.
- [23] Ressourcerie Le Filon vert. (2015). À propos de nous. Tiré de <http://www.recyclonordressourceriefilonvert.com/a-propos-de-nous/le-filon-vert/>, consulté le 25 février 2015.
- [24] SOGHU. (2015). Points de récupération (points de collecte). Tiré de <http://soghu.com/fr/loc.aspx?langue=fr&prov=11>, consulté le 14 janvier 2015.
- [25] Éco-peinture. (2015). Localisez le point de dépôt le plus près de chez vous. Tiré de <http://www.ecopeinture.ca/>, consulté le 14 janvier 2015.
- [26] Appel à Recycler Canada. (2015). Trouvez des points de dépôts. Tiré de <http://www.appelarecycler.ca/trouvez-centre/>, consulté le 14 janvier 2015.
- [27] ARPE-Québec. (2015). Où recycler? Tiré de <http://recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-faire/ou-recycler/>, consulté le 14 janvier 2015.
- [28] Chénier. (2010). Manuel de conception et d'exploitation. Exploitation du centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) de la MRC d'Abitibi-Ouest. 19 pages.
- [29] Tricentris. (2015). Le centre de tri de Gatineau. Tiré de <http://www.tricentris.com/Tricentris/Nos-centres-de-tri/Gatineau>, consulté le 12 février 2015.
- [30] Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). (2013). Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE). Liste des stations (2013-04-05). Tiré de http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/liste_station.pdf, consulté le 7 août 2014.
- [31] Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). (2014b). Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour l'année 2013. Annexe 11. Juillet 2014.
- [32] RECYC-QUÉBEC. (s.d.-a). Pneus récupérés 2013. [Document Excel]. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>, consulté le 22 janvier 2015.

- [33] RECYC-QUÉBEC. (s.d.-b). Grille de calcul – Véhicule hors d'usage (VHU). [Document Excel]. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>, consulté le 22 janvier 2015.
- [34] RECYC-QUÉBEC. (s.d.-c). Contenants consignés 2013. [Document Excel]. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>, consulté le 22 janvier 2015.
- [35] Chamard et Associés. (2015a). Outil d'inventaires des matières résiduelles pour les PGMR. Calculateur Excel – version janvier 2015. [Document Excel]. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>.
- [36] Chamard et Associés. (2015b). Outil d'inventaires des matières résiduelles pour les PGMR. Guide d'utilisation et d'accompagnement. Version janvier 2015. 62 pages.
- [37] Chamard et Associés. (2015c). Outil d'inventaires des matières résiduelles pour les PGMR. Méthodologie et calculs. Note méthodologique. Version janvier 2015. 82 pages.
- [38] Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2015). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2013. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine. [Document Excel]. Tiré de <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2013-MRC.pdf>, consulté le 26 février 2015.
- [39] Table de récupération hors foyer. (2014). Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer. Guide du demandeur. Mise à jour le 21 octobre 2014. 11 pages.
- [40] Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). (2012). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (Phase II). Version du 27 février 2014. 10 pages.
- [41] Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). (2014). Aide aux composteurs domestiques et communautaires. 23 pages.
- [42] Fédération canadienne des municipalités (FCM). (2015). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes. Tiré de <http://www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/ce-que-nous-finan%C3%A7ons/%C3%A9tudes.htm>, consulté le 1^{er} avril 2015.
- [43] RECYC-QUÉBEC. (2015). ICI ON RECYCLE!. Tiré de <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp>, consulté le 4 juin 2015.

Autres documents de référence réalisés par la MRCAO :

MRCAO. (s.d.-a). Répertoire des récupérateurs de la MRC d'Abitibi-Ouest. 15 pages.

MRCAO. (s.d.-b). Le Bottin vert. 32 pages.

MRCAO. (s.d.-c). Rapport annuel d'activité 2013. Gestion des matières résiduelles. 2 pages.

MRCAO. (s.d.-d). Rapport annuel 2011 de la MRC d'Abitibi-Ouest. 40 pages.

MRCAO. (2004). Plan de gestion des matières résiduelles. Pour que chacun puisse faire sa part...Février 2004. 171 pages.

MRCAO. (2013). Ensemble pour un avenir durable. Plan de développement durable 2013-2017. Août 2013. 44 pages.

MRCAO. (2014a). Schéma d'aménagement et de développement révisé. (SADR-02). 2^e génération. Septembre 2014. 146 pages.

MRCAO. (2014b). Portrait du territoire et analyses. Octobre 2014. 182 pages.

MRCAO. (2014c). Plan d'action. Document d'accompagnement. Schéma d'aménagement et de développement révisé. (SADR-02). 8 pages.

ANNEXE A

Rapport de la commission sur la consultation publique

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

MRC d'Abitibi-Ouest

Rapport de la Commission sur la consultation publique

Octobre 2015



Table des matières

Avant-propos.....	1
1 La Commission.....	2
1.1 Mode de nomination des commissaires	2
1.2 Liste officielle des commissaires	3
1.3 Rôle de la Commission	4
2 Consultation publique	5
2.1 Objectif de la consultation	5
2.2 Avis public.....	5
2.3 Diffusion du projet de PGMR.....	5
2.4 Déroulement des assemblées	6
2.5 Résumé des questions, commentaires et recommandations exprimés lors des assemblées publiques de consultation	7
2.6 Liste des mémoires déposés pendant la période de consultation.....	10
3 Recommandations de la Commission	11
4 Conclusion	15

AVANT-PROPOS

En juin 2015, le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

Durant cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet PGMR, ont été invités à deux assemblées publiques de consultation. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de notre territoire. Ces consultations ont eu lieu le 2 septembre 2015 à La Sarre et le 3 septembre 2015 à Macamic.

Les membres de la *Commission sur la consultation publique* (la Commission), ayant pris connaissance du projet de PGMR, lu les différents mémoires déposés et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, se sont réunis pour rédiger le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de la Commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres de la Commission ont élaborées à l'intention de la MRCAO.

1 LA COMMISSION

Conformément à l'article 53.13 de la LQE, le projet de PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique (voir encadré ci-dessous).

LQE 53.13

Constitution d'une commission

La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

Modalités de fonctionnement

Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.

1.1 MODE DE NOMINATION DES COMMISSAIRES

Le conseil d'administration de la MRCAO a adopté, par résolution, la constitution de la *Commission sur la consultation publique* (la Commission).

La Commission inclut des représentants des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE, à savoir le milieu des affaires, le milieu syndical, le milieu sociocommunautaire et les groupes de protection de l'environnement. À cette commission s'ajoutent trois représentants issus du milieu municipal. Les sept membres de la Commission ont été nommés par voie de résolution.

Vous trouverez à l'annexe 1 les résolutions constituant la Commission et la nomination des membres.

1.2 LISTE OFFICIELLE DES COMMISSAIRES

La Commission était composée de :

<i>Commissaires</i>	<i>Milieu représenté</i>
Florent Bédard Maire de Ste-Hélène de Mancebourg Membre du comité environnement	Milieu municipal
Jaclin Bégin Maire de Ste-Germaine Boulé, Préfet de la MRCAO Membre du comité environnement	Milieu municipal
Daniel Boisclair Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Représentant syndical	Milieu syndical
Brigitte Cimon Recyclo-Nord Secrétaire du conseil d'administration	Groupes de protection de l'environnement
Suzie Domingue Citoyenne impliquée dans le milieu sociocommunautaire	Milieu sociocommunautaire
Alain Gagnon Maire de Rapide-Danseur Membre du comité environnement	Milieu municipal
Roger Langlois Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest Président sortant	Milieu des affaires

La MRCAO a également mis à la disposition de la Commission des personnes-ressources afin de les appuyer dans la démarche :

- Madame Sylvie Grenier, coordonnatrice du service environnement à la MRCAO, pour l'animation des séances et à titre de personne-ressource pour les rencontres de la Commission;
- Madame Marie-Hélène Gravel, chargée de projets chez SOLINOV, pour la présentation technique du projet de PGMR;
- Madame Catherine Chrétien pour la prise de notes.

1.3 RÔLE DE LA COMMISSION

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la Commission ont eu le mandat suivant :

- 1- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- 2- Voir à ce que tout questionnement en lien avec le projet de PGMR soit répondu;
- 3- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation et transmettre ce dernier au conseil d'administration de la MRCAO.

LQE 53.15

Audition des intéressés

Au cours des assemblées publiques, la commission s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Rapport

À l'issue de ces assemblées, la commission dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique, et le transmet au conseil de la municipalité régionale. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil.

LQE 53.16

Transmission du projet de plan

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis au ministre ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la commission.

2 CONSULTATION PUBLIQUE

2.1 OBJECTIF DE LA CONSULTATION

La consultation publique visait essentiellement à soumettre le projet de PGMR aux différents groupes d'intérêts du territoire, y compris la population en général, et à recevoir leurs avis et commentaires.

2.2 AVIS PUBLIC

Conformément à la LQE (article 53.14), un avis public, comprenant un sommaire du projet de PGMR, a été publié le 15 juillet 2015 dans le journal *Le Citoyen*. Ce journal est distribué gratuitement sur l'ensemble du territoire de la MRCAO. L'avis public a également été diffusé dans les actualités de la page d'accueil du site Internet de la MRCAO à partir du 14 juillet 2015.

Deux assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu selon l'horaire et aux endroits décrits ci-dessous.

<u>1^{ère} ASSEMBLÉE</u>	
Date :	Mercredi le 2 septembre 2015
Heure :	19 h
Lieu :	Salle du conseil — Ville de La Sarre
Adresse :	6, 4 ^e Avenue Est à La Sarre
<u>2^e ASSEMBLÉE</u>	
Date :	Jeudi le 3 septembre 2015
Heure :	19 h
Lieu :	Salle du conseil — Ville de Macamic
Adresse :	70, rue Principale à Macamic

Une copie de l'avis public est présentée à l'annexe 2.

2.3 DIFFUSION DU PROJET DE PGMR

Le projet de PGMR a été rendu disponible pour consultation dans les bureaux de chacune des vingt et une (21) municipalités locales visées par le PGMR ainsi qu'au bureau de la MRCAO. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la MRCAO au www.mrcao.qc.ca, et ce, durant toute la période de consultation.

2.4 DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES

Les assemblées publiques de consultation débutaient par l'accueil des participants et l'inscription à la feuille des présences.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Présentation des membres de la Commission sur la consultation publique;
3. Explication du déroulement de l'assemblée;
4. Présentation technique du projet de PGMR par SOLINOV;
5. Présentation des mémoires/Période de questions et commentaires du public.

La présentation technique du projet de PGMR est présentée à l'annexe 3.

Les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Les participants étaient également informés que les mémoires et commentaires pouvaient être déposés par écrit jusqu'au 11 septembre 2015.

Assemblée du 2 septembre 2015 à 19 h :

Huit personnes se sont présentées à l'assemblée publique tenue à la salle du conseil de la Ville de La Sarre.

Assemblée du 3 septembre 2015 à 19 h :

Huit personnes se sont présentées à l'assemblée publique tenue à la salle du conseil de la Ville de Macamic.

L'annexe 4 présente la liste des participants aux assemblées de consultation.

2.5 RÉSUMÉ DES QUESTIONS, COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS EXPRIMÉS LORS DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Lors des deux assemblées publiques de consultation, les questions, commentaires et recommandations exprimés ont été recueillis. Le texte qui suit présente une synthèse de l'ensemble des interventions.

GÉNÉRALITÉS

Des participants ont exprimé leur adhésion aux objectifs et moyens proposés.

Bien que les objectifs soient ambitieux, il a été proposé de formuler des objectifs réalistes en les augmentant d'année en année.

Il est ressorti important que les industries, commerces et institutions (ICI) participent davantage aux efforts de récupération (recyclage et compostage à venir). Il a été fortement recommandé que des campagnes de sensibilisation et d'information soient tenues afin d'accompagner et de favoriser les efforts de récupération.

Une problématique au niveau du brûlage de matières résiduelles dans les poêles à bois ou directement dans l'arrière-cour des citoyens semble inquiéter des participants, notamment au niveau de la qualité de l'air. Ces matières brûlées représentent également des données non comptabilisées (volumes éliminés).

Il est mentionné que souvent, les gens veulent avoir des services sans subir d'augmentation de la taxe foncière. Il est proposé de comparer ces coûts aux gains environnementaux.

INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION (ISÉ)

Les activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) sont ressorties comme une priorité pour la cueillette des matières organiques à venir, mais également pour le recyclage. Il faut aller plus loin qu'informer, il faut sensibiliser et éduquer régulièrement l'ensemble de la population, et ce, dès un très jeune âge.

Les participants proposent plusieurs approches :

- Émission de billets de courtoisie par les employés de collecte de matières résiduelles;
- Tenue d'ateliers de formation dans les écoles;
- Réalisation de publicités télévisuelles;
- Distribution de dépliants expliquant ce qui est accepté dans les différents bacs (déchet, recyclage et organique [à venir]);
- Remise de prix de reconnaissance lors d'un gala;
- Réalisation d'une campagne de sensibilisation porte-à-porte sur tout le territoire pour les citoyens et les ICI;
- Sanctions coercitives aux contrevenants.

Une campagne de sensibilisation en partenariat avec les 4 autres MRC de la région concernant la récupération des matières recyclables et organiques est suggérée. Ces campagnes devraient s'adresser aux citoyens et aux ICI.

Les ICI représentent souvent de gros volume de matières résiduelles. Il a donc été proposé d'observer le contenu des déchargements des camions au Centre de valorisation des matières résiduelles provenant de ces générateurs. Cet exercice permettrait de cibler les interventions dans le but de mieux outiller les ICI et les accompagner dans la gestion de leurs matières résiduelles.

La mesure ciblant la clientèle jeunesse est bien. Mais il devrait y avoir une mesure similaire pour les aînés. Notre population est vieillissante. De plus, un sondage réalisé dans le cadre d'une politique familiale municipale jumelée à une démarche *Municipalité amie des aînés* de la MRCAO a révélé que les aînés accordent, de manière générale, moins d'importance aux divers enjeux environnementaux. Des interventions doivent donc être adaptées pour ce type de clientèle.

MATIÈRES ORGANIQUES

Il a été mentionné à plusieurs reprises l'importance d'avoir des services pour les matières organiques.

Des participants ont demandé que chaque municipalité fournisse un bac pour la collecte de matières organiques et que la cueillette se fasse de porte-en-porte en alternance avec les collectes déjà établies.

Certains intervenants s'interrogent sur les quantités de matières organiques évaluées sur le territoire. Il a été répondu qu'une étude a été réalisée pour l'évaluation des quantités.

Les coûts de la valorisation des matières organiques ont fait l'objet d'un questionnement. Il a été répondu qu'une étude préliminaire a été réalisée. D'autres études viendront préciser ces coûts.

D'autres questions sont soulevées concernant les options de traitement, le mode de cueillette et les échéanciers prévus pour la cueillette des matières organiques.

Il est demandé s'il sera possible de continuer à faire du compostage domestique lorsque la troisième voie sera implantée. Il a été répondu que le compostage domestique demeure l'option la plus favorisée. Il est également précisé que certaines matières qu'on ne peut pas mettre dans un composteur domestique pourront être déposées dans le bac brun (troisième voie), comme les viandes et les produits laitiers.

Des participants sont en faveur d'une plate-forme de compostage sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Des intervenants mentionnent que la récupération et la valorisation des matières organiques doivent se faire sur le territoire de la MRCAO. La possibilité d'acheminer les matières organiques à l'extérieur de la MRCAO apporte quelques inquiétudes concernant les réels bénéfices financiers et les gaz à effet de serre produits lors du transport de ces matières.

Il est apparu insensé de retenir la solution du tricompostage considérant le risque de contaminants qui conduisent à une mauvaise qualité de compost.

Il a été proposé que la MRC d'Abitibi-Ouest prenne en charge la première rencontre concernant la redistribution des aliments propres à la consommation aux gens dans le besoin en partenariat avec divers commerces alimentaires.

PLASTIQUES AGRICOLES

Une problématique liée aux plastiques agricoles est ressortie. Il est mentionné que le coût pour en disposer au CVMR est un frein. Il a été répondu que le CVMR accepte gratuitement les plastiques agricoles pendant deux semaines en juin de chaque année. Il est alors proposé de publiciser davantage cette information auprès des producteurs agricoles.

Des participants demandent si les plastiques agricoles sont recyclables. Il a été répondu que des programmes sont en développement pour le recyclage de ces produits.

BOUES DE FOSSES SEPTIQUES ET DE STATIONS D'ÉPURATION

Il faut considérer la valorisation des boues de fosses septiques en milieu agricole en faisant valoir la valeur fertilisante de la matière.

Il a été proposé de travailler en collaboration avec l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) pour sensibiliser les agriculteurs à la valorisation des boues au sol.

Il a été demandé de faire un inventaire plus exhaustif des installations septiques des citoyens lors de la vidange dans le but de savoir où intervenir.

ENCOMBRANTS

Il est suggéré de mettre sur pied une méthode facilitant le transport des encombrants réutilisables dans le but d'en favoriser le réemploi.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Des participants demandent comment sont valorisées certaines matières apportées à l'écocentre. Il est répondu que les matières sont acheminées à des récupérateurs : les agrégats (brique, béton) sont broyés et réutilisés comme agrégats; le bois est broyé pour de la valorisation énergétique; le papier brique est utilisé à titre de projets-pilotes.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Il a été suggéré que la récupération des appareils électroniques demeure en région. Une solution proposée est de regarder avec la Fonderie Horne.

AUTRES

Des participants sont en faveur d'une initiative annuelle de nettoyage des lieux publics du territoire de la MRC. Ils ont proposé une journée pour nettoyer les fossés et lieux publics lors d'un événement réalisé dans le cadre du « Jour de la terre ». Il est également proposé de publier les résultats (matières résiduelles amassées) afin de créer un impact positif concernant l'importance de conserver les lieux propres.

2.6 LISTE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS PENDANT LA PÉRIODE DE CONSULTATION

Les organismes suivants ont déposé un mémoire :

- Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Recyclo-Nord inc.

3 RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Les membres de la Commission ont procédé à l'analyse de l'ensemble des commentaires et recommandations qui ont été soit exprimés par les participants lors des assemblées publiques, soit déposés par écrit dans le cadre de la consultation.

Il a été observé que quelques commentaires et recommandations étaient déjà couverts par les mesures contenues au plan d'action du Projet de PGMR. Dans ce cas, les membres de la Commission ont convenu que la préoccupation était déjà répondue. Aussi, certaines recommandations n'engendraient pas de modification du Projet de PGMR. Ces recommandations devraient plutôt être intégrées ou prises en considération lors de la mise en œuvre des mesures, au cours des prochaines années.

De plus, certaines recommandations formulées ont semblé inappropriées au contexte du PGMR. Elles n'ont donc pas été retenues par les membres de la Commission.

Le tableau suivant présente les recommandations de la Commission :

MESURE	RECOMMANDATION DE LA COMMISSION
Orientation 1. Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats	
<i>1.1 Diffuser de l'information en continu</i>	Ajouter, dans les moyens de cette mesure : Établir des partenariats avec les MRC de la région ainsi que les organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles afin de réaliser une campagne régionale sur le recyclage ayant comme but d'améliorer la quantité et la qualité du recyclage, tant chez les citoyens que chez les industries, commerces et institutions (ICI).
<i>1.3 Organiser des ateliers et des visites pour la clientèle jeunesse du territoire</i>	Ajouter dans les collaborateurs : Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles.

MESURE	RECOMMANDATION DE LA COMMISSION
Nouvelle mesure <i>Organiser des ateliers et produire des outils de communication visant la clientèle ainée</i>	Ajouter une nouvelle mesure : Organiser des ateliers et produire des outils de communication visant la clientèle ainée Moyens - Organiser des ateliers pour la clientèle ainée avec des thématiques telles que le tri à la source, le réemploi, le compostage, l'herbicyclage, les services du CVMR, le suremballage; - Organiser des visites d'installations de traitement des matières résiduelles (CVMR, etc.); - Produire des outils d'information et de sensibilisation adaptés à la clientèle ainée. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Table des aînés d'Abitibi-Ouest Budget 3 000 \$/an Échéancier 2018 à 2020 (récurrent à chaque année)
Orientation 2. Favoriser une gestion territoriale	
2.1 <i>Consolider les activités du CVMR</i>	Ajouter dans les moyens de cette mesure : Participer à des publications, en partenariat avec les organismes et entreprises du territoire qui œuvrent en gestion des matières résiduelles, afin de bien faire connaître les services disponibles sur le territoire et y diriger la clientèle.
Orientation 3. Détourner les matières organiques de l'enfouissement	
3.1 <i>Promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique</i>	Ajouter dans les collaborateurs : Organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles.

MESURE	RECOMMANDATION DE LA COMMISSION
Orientation 4. Assurer l'accès aux services et aux infrastructures	
4.1 Adapter la collecte des encombrants au principe des 3RV (suite)	Ajouter dans les moyens : Réaliser un inventaire des réparateurs connus du territoire pour les matières considérées comme des encombrants (meubles, électroménagers, appareils électroniques, bicyclettes et autres) et les ajouter au <i>Répertoire des récupérateurs</i> de la MRCAO.
4.3 Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'événements des équipements pour la récupération	Augmenter le budget de cette mesure à 20 000 \$.
Nouvelle mesure <i>Favoriser l'utilisation des couches lavables</i> <i>Favoriser l'utilisation des couches lavables (suite).</i>	Ajouter une nouvelle mesure Favoriser l'utilisation des couches lavables Moyens - Inviter l'ensemble des municipalités du territoire de la MRCAO à maintenir ou mettre en place un programme de subvention de couches lavables; - Faire la promotion du service de location de couches lavables de la Maison de la Famille; - Établir un partenariat avec la Maison de la Famille afin de réaliser et promouvoir un ou des ateliers sur l'utilisation des couches lavables. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Toutes les municipalités de la MRCAO Collaborateur Maison de la famille Budget 2 000 \$/an Échéancier 2016 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE	RECOMMANDATION DE LA COMMISSION
Orientation 5. Responsabiliser les générateurs	
5.4 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles	Ajouter dans Objet : La MRCAO a adopté, en 2014, une <i>Politique interne de gestion des matières résiduelles 2014-2020</i>, basée sur le respect de la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation). Ajouter dans les moyens : • Poursuivre la mise en œuvre de la <i>Politique interne de gestion des matières résiduelles de la MRCAO – 2014-2020</i>.

4 CONCLUSION

La MRC d'Abitibi-Ouest a constitué la *Commission sur la consultation publique* (la Commission). Au terme du mandat qui lui a été confié, la Commission dépose son rapport au conseil d'administration de la MRCAO.

Par le biais du présent document, la Commission rapporte, le plus fidèlement possible, les propos des citoyens ayant pris la parole lors des deux assemblées publiques de consultation. Aussi, suite à l'analyse des commentaires exprimés et des mémoires déposés, elle formule des recommandations qui pourront bonifier le projet de PGMR.

La Commission remercie tous ceux et celles ont participé à cette activité et qui ont à cœur l'environnement.

ANNEXE 1

RÉSOLUTIONS CONSTITUANT LA COMMISSION ET LA NOMINATION DES MEMBRES

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue le 17 juin 2015, à la salle du conseil de la Ville de La Sarre et où sont présents monsieur le préfet Jaclin Bégin ainsi que messieurs et mesdames les conseillers(ères) de comté Marcel Cloutier, Alain Gagnon (A.-N.), Alexandre D. Nickner, Suzanne Théberge, Gilbert Rivard, Normand Lagrange, Henri Bourque, Jean-Guy Boulet, Normand Houde, Claude N. Morin, Jacques Dickey, Marcel Caron, Pierre Godbout, Alain Gagnon (R.-D.), Lucie Gravel, Diane Provost, Frédéric Audet, Florent Bédard, Manon Luneau, Réjean Lambert formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Jaclin Bégin.

Directrice générale : madame Nicole Breton.

Assistent également à la séance madame Micheline Trudel ainsi que monsieur Patrice Vachon,

15-68

RÉSOLUTION

Consultations publiques : commission

- CONSIDÉRANT** que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest est en vigueur depuis le 23 février 2004 et, qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document aux cinq (5) ans;
- CONSIDÉRANT** que la MRC d'Abitibi-Ouest a procédé à l'adoption du projet de plan de gestion des matières résiduelles le 17 juin 2015;
- CONSIDÉRANT** que le projet de plan doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;
- EN CONSÉQUENCE** proposé par monsieur Claude C. Morin, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu que la commission doit être constituée d'au plus dix (10) membres, dont au moins :
- un représentant du milieu des affaires;
 - un représentant du milieu syndical;
 - un représentant du milieu sociocommunautaire et;
 - un représentant des groupes de protection de l'environnement.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
Ce 30 juin 2015



Nicole Breton
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

À une séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue le 8 juillet 2015, à 16 h 30 au Motel Villa Mon Repos (salle de réunion) et où sont présents monsieur le préfet Jaclin Bégin, ainsi que messieurs Alain Gagnon, Jean-Guy Boulet, Normand Houde et Florent Bédard formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Jaclin Bégin.

Directrice générale : madame Nicole Breton.

Autre présence : madame Micheline Trudel.

15-A-100

RÉSOLUTION

Projet de plan de gestion des matières résiduelles - Nomination de membres

Proposé par monsieur Normand Houde, appuyé par monsieur Jean-Guy Boulet et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes afin de siéger au sein de la commission sur la consultation publique pour le projet de plan de gestion des matières résiduelles :

- M. Jaclin Bégin, préfet, membre du comité environnement;
- M. Alain Gagnon (R.-D.), représentant le comité environnement;
- M. Florent Bédard, représentant le comité environnement.
- M. Roger Langlois, représentant le milieu des affaires;
- Mme Suzie Domingue, représentant le milieu sociocommunautaire;
- M. Daniel Boisclair, représentant le milieu syndical;
- Mme Brigitte Cimon, représentant les groupes de protection de l'environnement

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
Ce 2 septembre 2015



Nicole Breton
Directrice générale

ANNEXE 2

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

AVIS est donné par la soussignée, Nicole Breton, directrice générale de la MRC d'Abitibi-Ouest, que deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, adopté le 17 juin 2015 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendront comme suit :

1^{re} ASSEMBLÉE

Date : Mercredi le 2 septembre 2015
Heure : 19 h
Lieu : Salle du conseil - Ville de La Sarre
Adresse : 6, 4^e Avenue Est à La Sarre

2^e ASSEMBLÉE

Date : Jeudi le 3 septembre 2015
Heure : 19 h
Lieu : Salle du conseil - Ville de Macamic
Adresse : 70, rue Principale à Macamic

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir les informations nécessaires à la compréhension du projet de plan de gestion des matières résiduelles, ainsi que de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires lors des assemblées de consultation publique ou encore les acheminer aux coordonnées suivantes :

Par courrier : MRC d'Abitibi-Ouest
6, 8^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1N6

Par courriel : sgrenier@mrcao.qc.ca

Les mémoires transmis par courrier ou par courriel doivent être reçus au plus tard vendredi le 11 septembre 2015.

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRCAO peut être consulté au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) situé au 6, 8^e Avenue Est à La Sarre et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRCAO durant les heures normales d'ouverture de bureau. Il peut également être consulté sur le site Internet au mrcao.qc.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Madame Sylvie Grenier, coordonnatrice du service environnement, au 819-339-5671, poste 233 ou par courriel à l'adresse suivante : sgrenier@mrcao.qc.ca.

Donné à La Sarre, ce 15 juillet 2015

Nicole Breton
Directrice générale

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

MISE EN CONTEXTE

En 2004, la MRCAO adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La MRCAO a donc adopté, le 29 octobre 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR et enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Le 17 juin 2015, la MRCAO a adopté le projet de PGMR qui permet de brosser un portrait territorial de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRCAO et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles : le secteur résidentiel, le secteur industriel, commercial, institutionnel (ICI) ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux identifiés par le gouvernement du Québec.

CONTENU

Le contenu du projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et est cohérent avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son plan d'action quinquennal en vigueur. On retrouve à l'intérieur du document les points suivants :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application;
- Une liste des municipalités locales visées par le PGMR et la répartition des responsabilités;
- Un recensement des organismes et des entreprises oeuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles;
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire en 2013 : résidentiel, ICI et CRD;
- Un énoncé des orientations et objectifs visés par le PGMR afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux;
- Une proposition de plan d'action (mesures) incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux et les objectifs territoriaux, le PGMR propose cinq orientations stratégiques qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation stratégique comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre. Globalement, le PGMR propose 30 mesures qui reposent sur sept types d'action et qui visent des matières résiduelles et des générateurs spécifiques.

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

1. Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats;
2. Favoriser une gestion territoriale;
3. Détourner les matières organiques de l'enfouissement;
4. Assurer l'accès aux services et aux infrastructures;
5. Responsabiliser les générateurs.

ANNEXE 3

PRÉSENTATION TECHNIQUE DU PROJET DE PGMR



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020

CONSULTATION PUBLIQUE

Assemblée du 2 septembre 2015

Ville de La Sarre
Salle du conseil
6, 4^e Avenue Est

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue
2. Présentation des membres de la commission de consultation publique
3. Explication du déroulement de l'assemblée
4. Présentation technique du projet de PGMR par SOLINOV
5. Présentation des mémoires / Période de questions et commentaires du public

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCOA



MOT DE BIENVENUE

Jaclin Bégin, Préfet de la MRC d'Abitibi-Ouest

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCOA



MEMBRES DE LA COMMISSION

MEMBRE		REPRÉSENTANT
Florent Bédard	Maire de Sainte-Hélène de Mancebourg Membre du comité environnement	Milieu municipal
Jaclin Bégin	Maire de Sainte-Germaine Boulé, Préfet de la MRCOA Membre du comité environnement	Milieu municipal
Daniel Boisclair	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Représentant syndical	Milieu syndical
Brigitte Cimon	Recyclo-Nord Secrétaire du conseil d'administration	Groupes de protection de l'environnement
Suzie Domingue	Citoyenne impliquée dans le milieu sociocommunautaire	Milieu sociocommunautaire
Alain Gagnon	Maire de Rapide-Danseau Membre du comité environnement	Milieu municipal
Roger Langlois	Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest Président sortant	Milieu des affaires

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCOA



PRÉSENTATION TECHNIQUE

RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Marie-Hélène Gravel, ing., M. Ing.

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC AO

PLAN DE LA RENCONTRE

1. Démarche de révision du PGMR
2. Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
3. Performance 2013 de la MRCAO et objectifs du projet de PGMR
4. Plan d'action proposé
 - Grandes orientations
 - 30 mesures
 - Calendrier de mise en œuvre

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAO



DÉMARCHE DE RÉVISION DU PGMR

- **Premier PGMR 2004-2008**
 - 38 mesures
 - 3/4 ont été complétées ou partiellement réalisées
 - 3 des 7 mesures non réalisées concernent l'enfouissement sur le territoire
- **Révision des PGMR à tous les cinq ans**
 - **Mars 2011**
Adoption de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action 2011-2015
 - **Décembre 2014**
Publication des Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles (cadre permettant du MDDELCC de juger de la conformité des PGMR)
- **Projet de PGMR révisé 2016-2020**

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAO



DÉMARCHE DE RÉVISION DU PGMR

PGMR révisé 2016-2020

Adoption d'une résolution de démarrage

Adoption par résolution du projet de PGMR

Consultations publiques sur le projet de PGMR

Transmission du projet de PGMR adopté par résolution

Adoption par règlement du PGMR

Transmission du PGMR édicté par règlement

Démarche de concertation
initée en amont
2 ateliers de discussion
(novembre 2014)

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAO



POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

■ Les objectifs nationaux

- Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers/an
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte (agrégats)
- Trier à la source ou acheminer à un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment

Responsabiliser
l'ensemble des
acteurs

■ Les bannissements de l'élimination

- Papier et carton: 2013
- Bois: 2014
- Matières organiques: 2020

Stratégie du gouvernement
annoncée pour 2015

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC AO



PERFORMANCE 2013 ET OBJECTIFS DU PROJET DE PGMR

RÉSIDUS	Politique québécoise	Performance actuelle	Objectif visé PGMR
Matières éliminées	700 kg/pers/an	570 kg/hab./an	< 475 kg/pers/an
Matières recyclables	70 % Bannissement de l'enfouissement du papier et carton 2013	43 % 52 % papier et carton	70 %
Matières organiques	60 % Bannissement de l'enfouissement 2020	48 %	60 %
Matières organiques	80 %	10 %	80 %
Résidus de CRD	70 %	92 % bois 39 % autres non-agrégats Bardeaux, gypse, verre plat, etc.	70 %

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC AO



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats
7 mesures
2. Favoriser une gestion territoriale
4 mesures
3. Détourner les matières organiques de l'enfouissement
9 mesures
4. Assurer l'accès aux services et aux infrastructures
5 mesures
5. Responsabiliser les générateurs
5 mesures

30 mesures
proposées dans le
projet de PGMR

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC AO



MESURES

Orientation I

Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER
★ 1.1 Diffuser de l'information en continu	• Chronique verte • Divers outils de communication (Répertoire des récupérateurs, Bottin vert, etc.) • Site Internet de la MRC AO	2016 à 2020
★ 1.2 Se maintenir informé sur la gestion des matières résiduelles	• Échanges avec les autres MRC • Événements de formation en GMR • Abonnement à des veilles (RECYC-QUÉBEC, Réseau Environnement, etc.)	2016 à 2020
1.3 Organiser des ateliers et des visites pour la clientèle jeunesse	• Ateliers dans les écoles • Visites d'installations de traitement	2018 à 2020
1.4 Accompagner les ICI dans la collecte à trois voies	• Outils de communication dédiés • Encadrement	2017 à 2020

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC AO



MESURES

Orientation 1

Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER
1.5 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR	- Mécanismes de suivi avec le conseil de la MRCAO - Rencontres régulières avec le comité environnement - Adoption du rapport annuel de suivi	2016 à 2020
1.6 Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR	- Rencontres avec le comité environnement - Ajustements à apporter - Rédaction du rapport annuel - Transmission au MDDELCC - Diffusion du rapport sur le site Internet de la MRCAO	2017 à 2020
1.7 Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles	- Rédaction d'un bilan annuel - Diffusion du bilan auprès des citoyens et des municipalités	2016 à 2020

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAO



MESURES

Orientation 2

Favoriser une gestion territoriale

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER
★ 2.1 Consolider les activités du CVMR	- Activités de transbordement - Services de l'écoentre - Scénarios pour optimiser la disposition et le transport des matières résiduelles - Tenue des registres	2016 à 2020
2.2 Tenir des journées d'échange et de discussion avec les organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi	- Journées d'échange - Scénarios pour faciliter le réemploi - Outil de suivi de base (nature et quantité)	2017 et 2018
2.3 Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour les résidus de CRD	- CRD problématiques - Appel d'intention - Rencontre d'information - Projet de recherche	2017 et 2018
2.4 Maintenir les discussions et échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR	- Communications et rencontres terrain avec des acteurs du milieu - Intégration des propositions dans le rapport annuel de mise en œuvre	2017 à 2020

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAO



MESURES

Orientation 3

Détourner les matières organiques de l'enfouissement

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER
★ 3.1 Promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique	- Chronique verte - Documentation modèle destinée aux municipalités - Formation et vente à prix réduit de composteurs	2016 à 2020
★ 3.2 Proposer des scénarios de traitement des matières organiques et réaliser les études complémentaires requises	- Études complémentaires pour valider la faisabilité et l'intérêt d'aménager une installation de compostage sur le territoire - Examen des options de transport et traitement hors-territoire	2016 à 2018
3.3 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques	- Affichage sur le territoire - Trousse de démarrage - Rencontres d'information - Activités de porte-à-porte - Diffusion des résultats	2017 et 2018

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAO



MESURES

Orientation 3

Détourner les matières organiques de l'enfouissement

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER
★ 3.4 Implanter la récupération des matières organiques	- Choix des modes de récupération - Outils de collecte (le cas échéant) - Ajustement des contrats de collecte (le cas échéant)	2018
★ 3.5 Retourner du compost aux citoyens	- Journée de distribution au CVMR - Disponibilité pour les besoins municipaux - Fiche produit (qualité, mode d'emploi)	2019 et 2020
★ 3.6 Encourager la récupération et la redistribution d'aliments consommables	- Document sommaire destiné aux donateurs potentiels et organismes - Invitation à participer	2018 à 2020

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAO



MESURES

Orientation 3

Détourner les matières organiques de l'enfouissement

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER
3.7 Se documenter au sujet des installations septiques du territoire	- Inventaire des résidences et ICI non raccordés au réseau municipal - Estimation des volumes - Recommandations pour accroître le nombre de vidanges	2016 à 2020
3.8 Maintenir le programme de vidange des installations septiques et de traitement des boues	- Outils de communication - Service de vidange - Programme « Jours réservés » - Traitement - Outil de suivi des vidanges effectuées	2016 à 2020
3.9 Évaluer les utilisations potentielles des boues municipales et septiques	- Utilisations potentielles - Sensibilisation des municipalités au recyclage au sol des boues des étangs aérés	2019 et 2020

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAD



MESURES

Orientation 4

Assurer l'accès aux services et aux infrastructures

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER
★ 4.1 Adapter la collecte des encombrants au principe des 3RV	- Collecte des biens réutilisables (précédant la collecte des encombrants) - Liste commune des matières acceptées - Billets de courtoisie - Activités d'ISÉ	2016
4.2 Augmenter le niveau de service pour la récupération des RDD	- Ajout de points de dépôt - Évènement d'apport volontaire	2016
★ 4.3 Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'événements des équipements pour la récupération	- Îlots de récupération - Outils de communication pour améliorer qualité du tri	2016 à 2020

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAD



MESURES

Orientation 4

Assurer l'accès aux services et aux infrastructures

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER
4.4 Préciser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI	- Inventaire des ICI par secteur d'activité - Enquête auprès de ICI sélectionnés	2016 et 2017
★ 4.5 Documenter les produits d'usage agricole (plastiques et autres) générés sur le territoire, les programmes de récupération existants et les possibilités applicables	- Inventaire des volumes - Revue des programmes québécois existants - Sensibilisation des municipalités, UPA, communauté agricole aux enjeux	2019 et 2020

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAD



MESURES

Orientation 5

Responsabiliser les générateurs

MESURES	MOYENS ENVISAGÉS	ÉCHÉANCIER
5.1 Documenter les apports au CVMR afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et pour réduire l'élimination	- Audits visuels - Recommandations	2020
5.2 Mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles	- Règlement modèle (interdiction, limitation, etc.) - Modèle à adapter localement - Diffusion - Mise en œuvre	2019
★ 5.3 Proposer un incitatif tarifaire pour les CRD triés	- Options de tarification (triés, pêle-mêle) - Diffusion	2016

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRCAD



MESURES

Orientation 5

Responsabiliser les générateurs

MESURES

5.4 Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles

★ **5.5 Reconnaître les efforts des ICI et des entrepreneurs en matière de 3RV**

MOYENS ENVISAGÉS

- Diffusion programme ICI ON RECYCLE!

- Remise d'un prix annuel
- Diffusion des cas à succès

ÉCHÉANCIER

2018 et 2019

2019 et 2020



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

■ Les principaux jalons



PRÉSENTATION DES MÉMOIRES PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC



ANNEXE 4

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

LISTE DES PARTICIPANTS AUX ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION

Assemblée du 2 septembre 2015 :

<i>Participant</i>	<i>Organisme représenté (s'il y a lieu)</i>
Bédard, Bianca	CREAT
Caron, Marcel	Municipalité de Palmarolle
Châteauvert, Jacinthe	Recyclo-Nord
Desjardins, Jacques	MRC d'Abitibi-Ouest
Gagnon, Alain	Municipalité d'Authier-Nord
Grenier, Normand	
Houde, Normand	Ville de La Sarre
Lecours, Janel	Les Entreprises J.L.R.

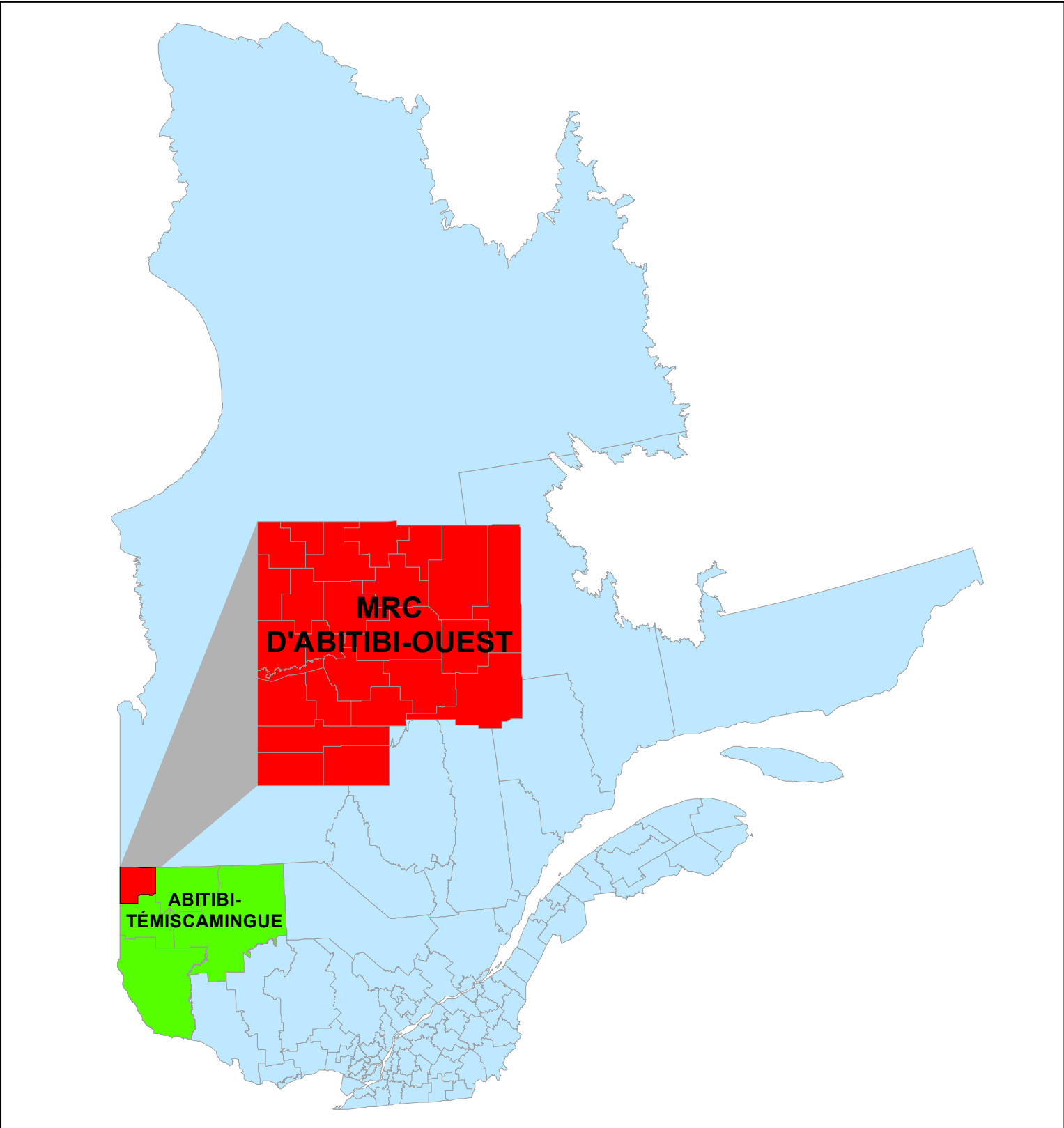
Assemblée du 3 septembre 2015 :

<i>Participant</i>	<i>Organisme représenté (s'il y a lieu)</i>
Auger, Angèle	Municipalité d'Authier
Ayotte, Nathalie	Municipalité d'Authier
Bellerive, Michel	
Châteauvert, Jacinthe	Recyclo-Nord
Desjardins, Jacques	MRC d'Abitibi-Ouest
Gagnon, Élise	Municipalité d'Authier-Nord
Morin, Claude	Ville de Macamic
Richer, Isabelle	Transport Gélinas

ANNEXE B

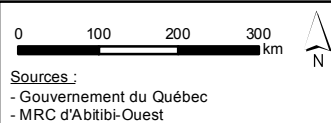
Cartes

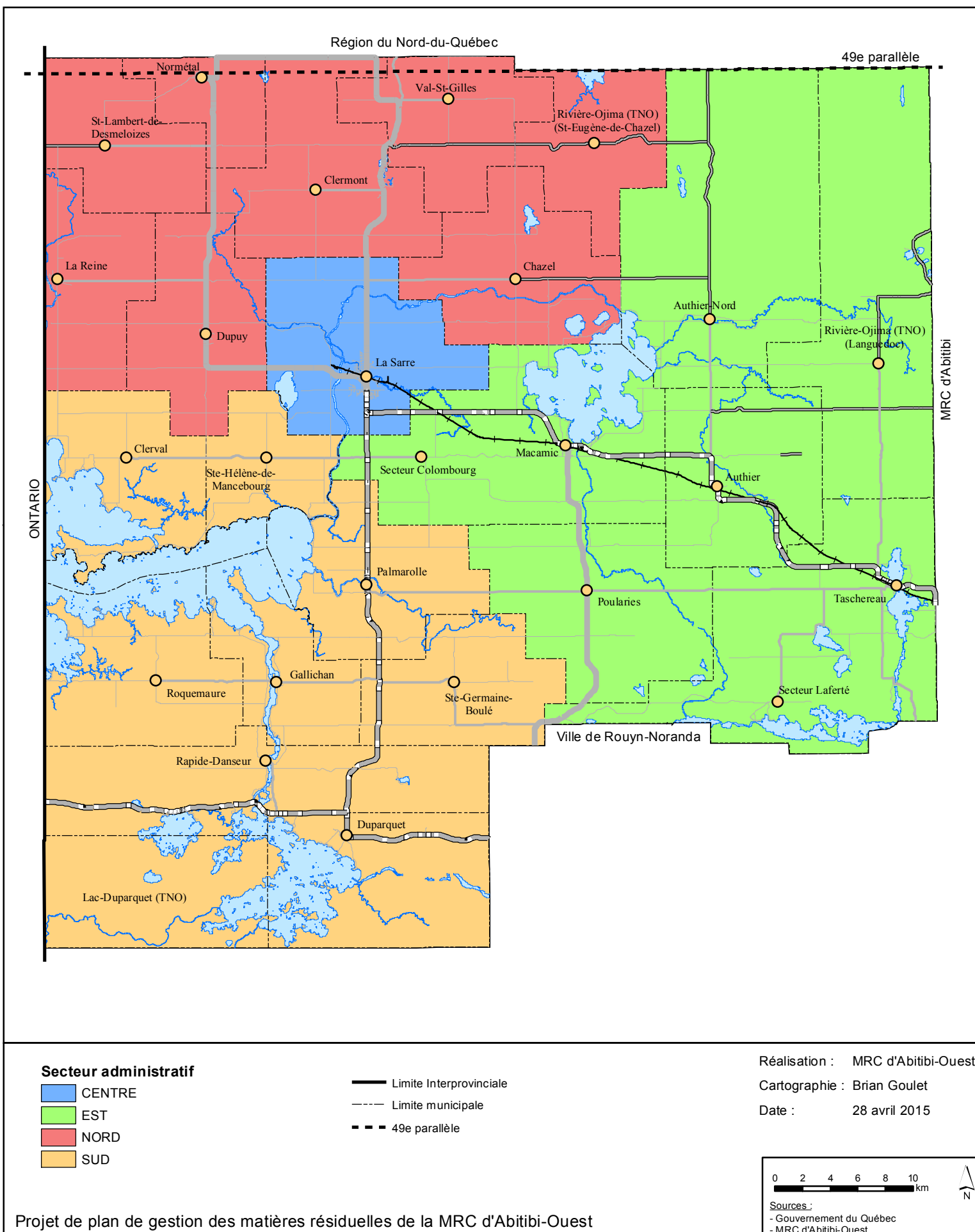
- Carte 1 Localisation géographique de la MRCAO
- Carte 2 Municipalités locales et secteurs administratifs
- Carte 3 Noyaux de la MRCAO
- Carte 4 Réseau routier
- Carte 5 Plan d'affectation du territoire
- Carte 6 Sites récréotouristiques d'importance
- Carte 7 Installations de traitement des matières résiduelles
- Carte 8 Stations d'épuration

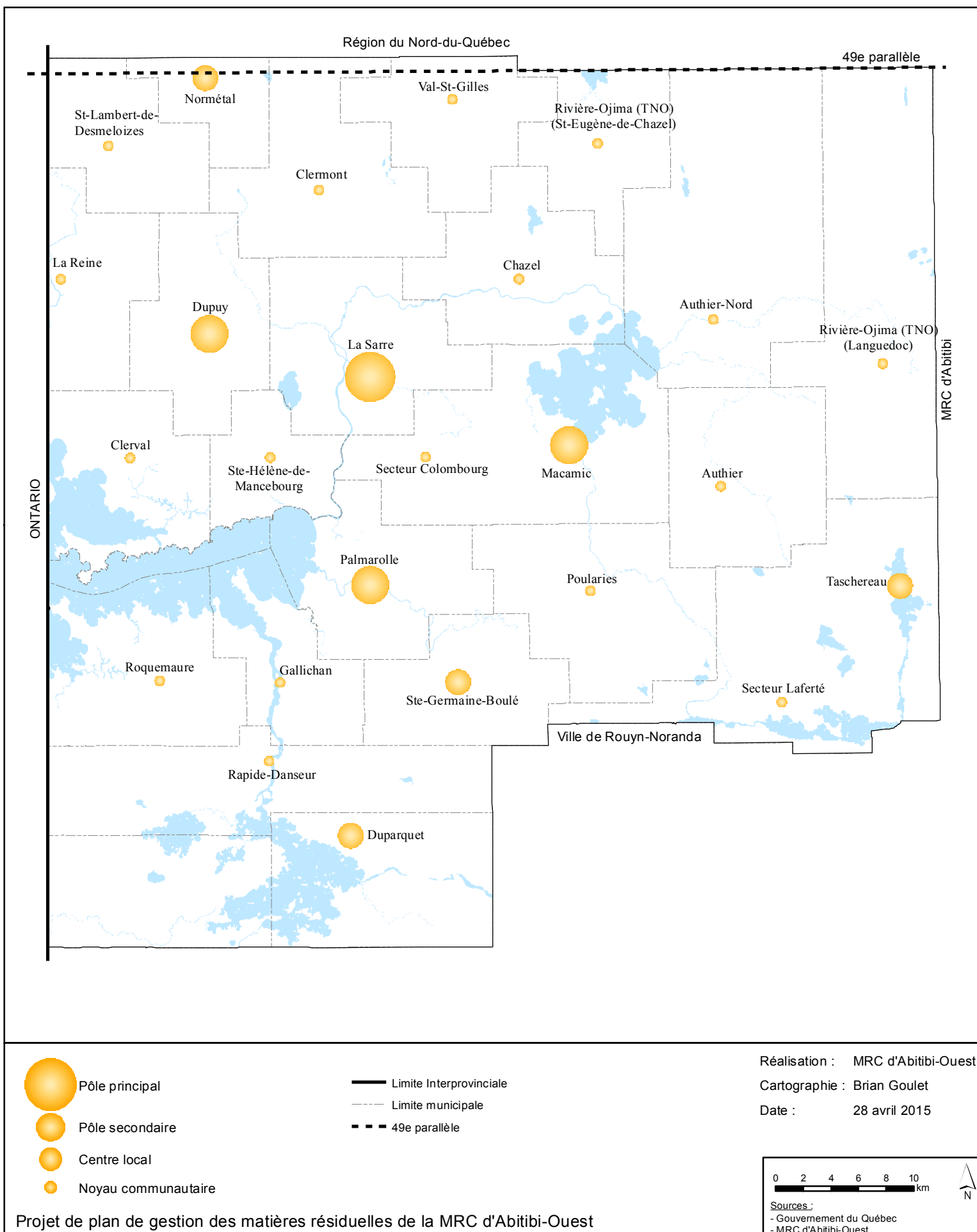


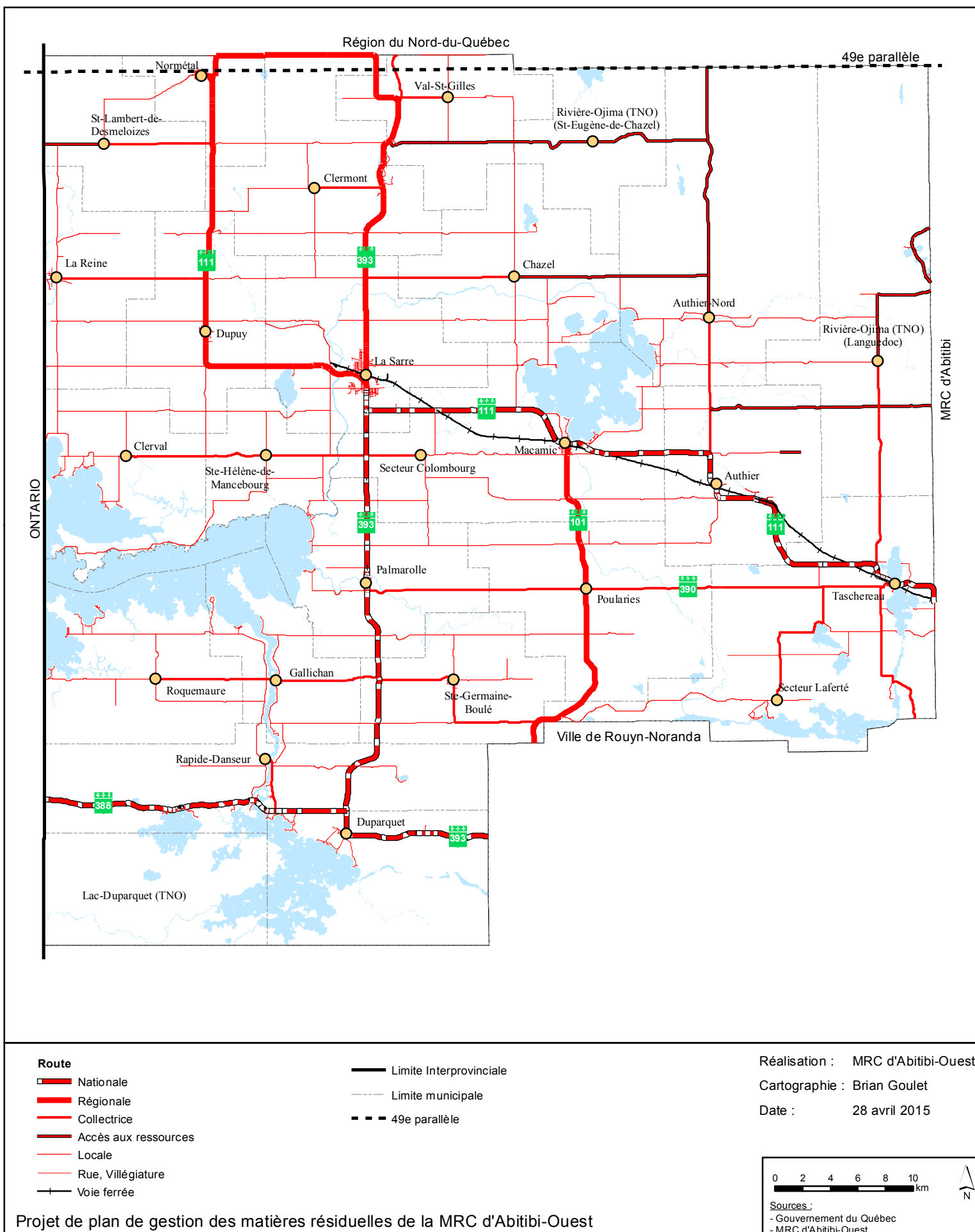
-  MRC d'Abitibi-Ouest
-  Région de l'Abitibi-Témiscamingue
-  Province de Québec

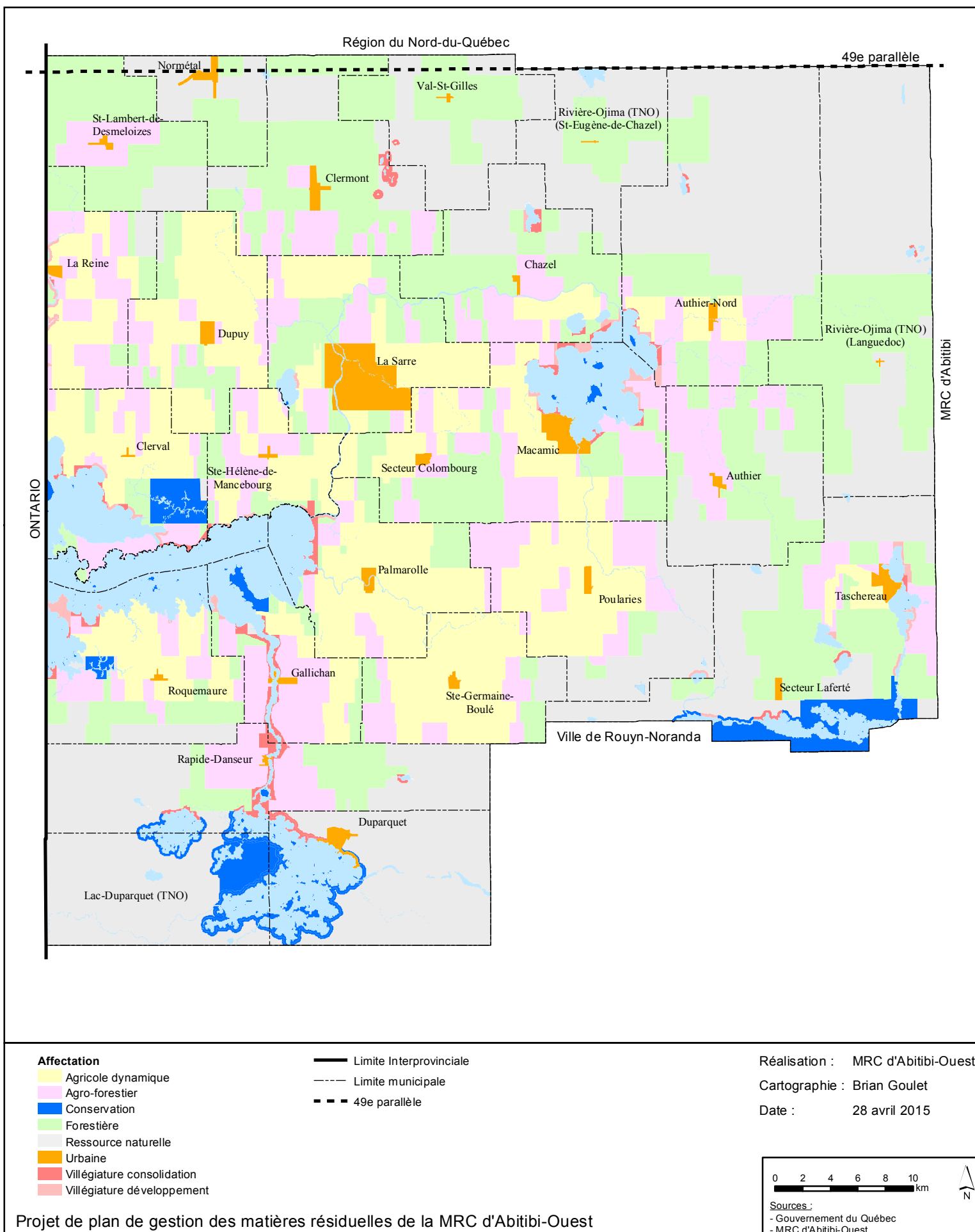
Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest
Cartographie : Brian Goulet
Date : 28 avril 2015



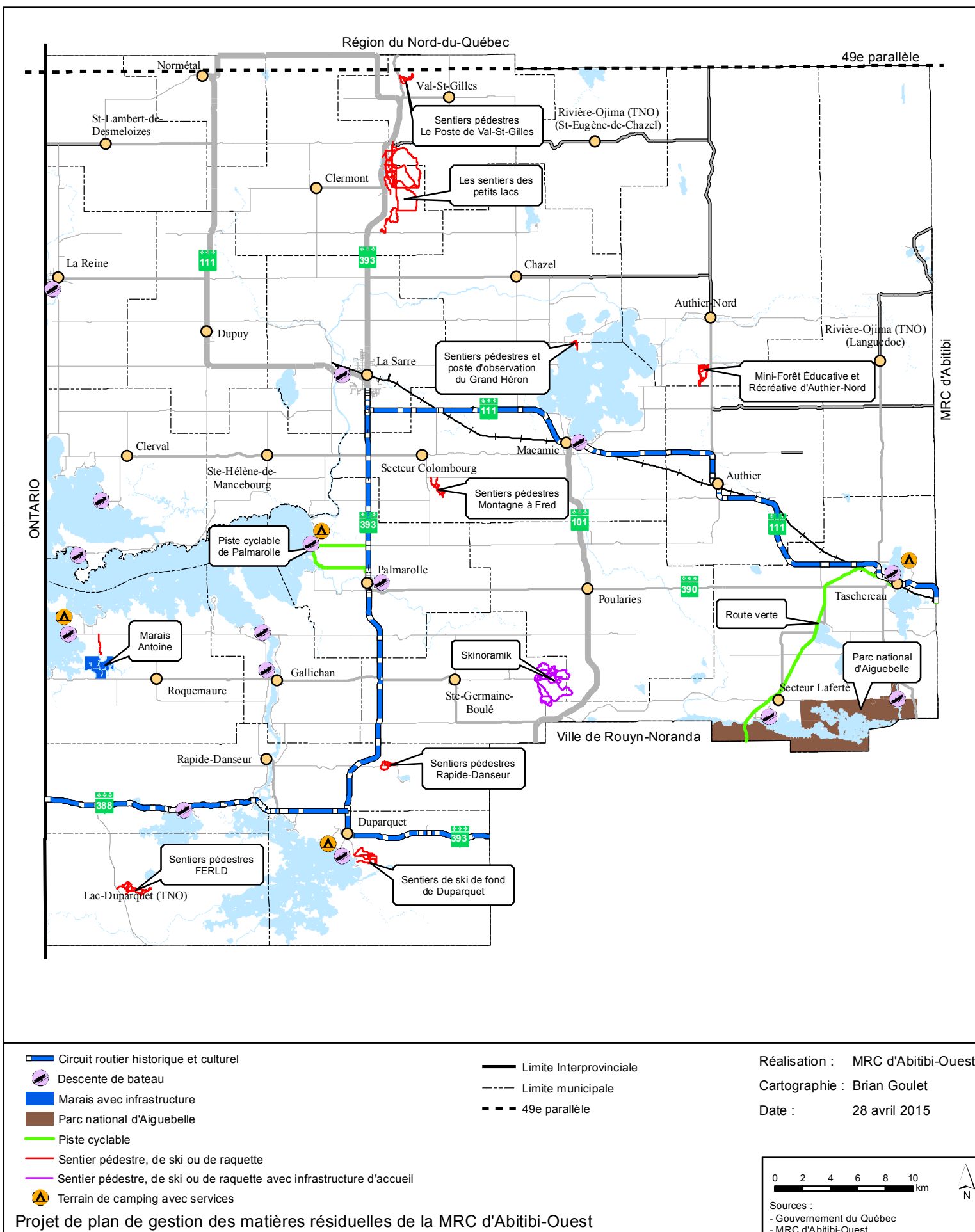


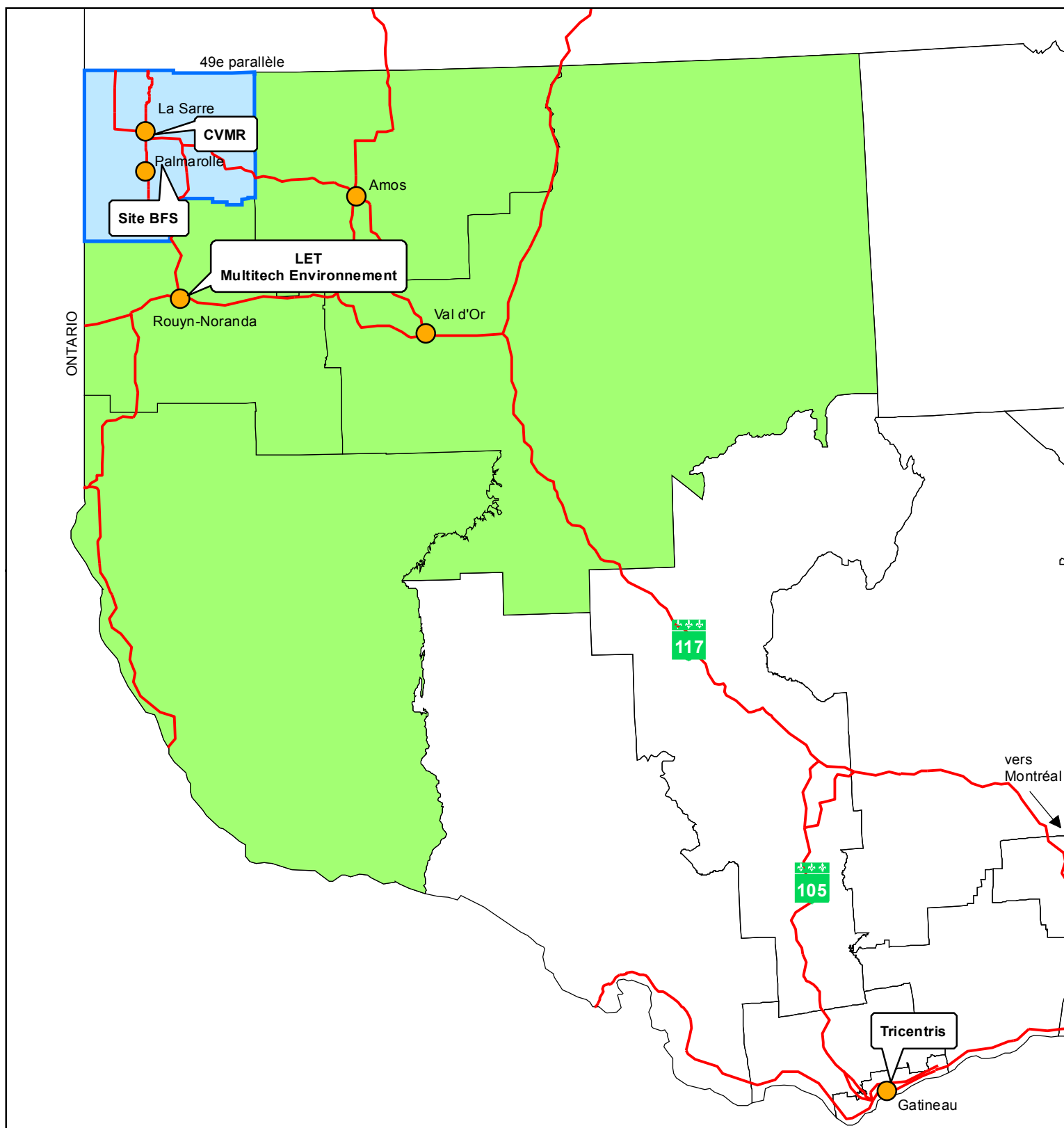






Carte 6 : Sites et infrastructures récréatives à l'extérieur des périmètres urbains





MRC d'Abitibi-Ouest

Abitibi-Témiscamingue

Limite des MRC

CVMR : Centre de valorisation des matières résiduelles de la MRC

Site BFS : Site de disposition et de valorisation des boues de fosses septiques

LET Multitech

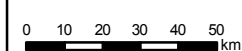
Environnement : Lieu d'enfouissement technique Multitech Environnement

Tricentris : Centre de tri Tricentris

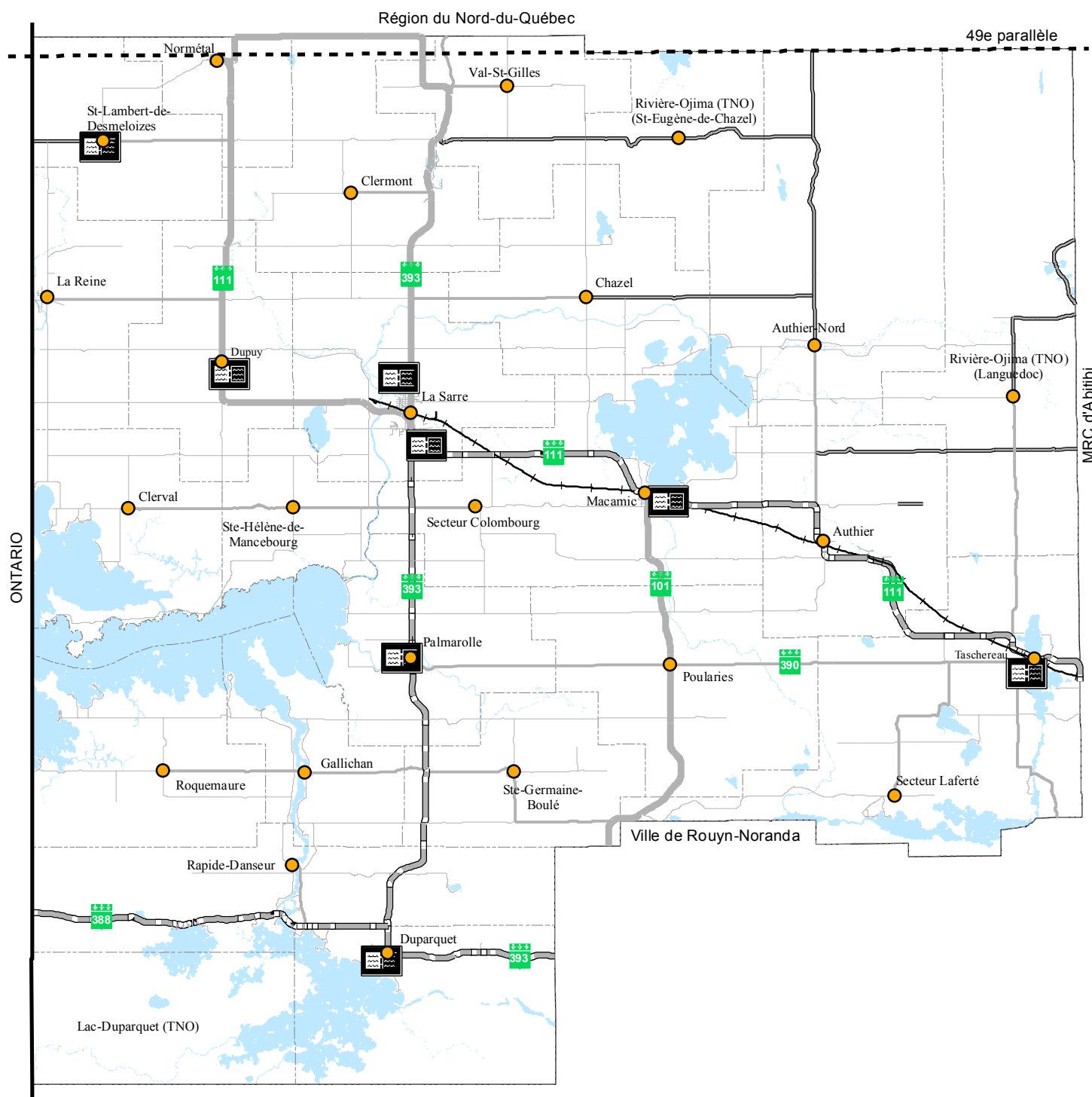
Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest

Cartographie : Brian Goulet

Date : 28 avril 2015



Sources :
- Gouvernement du Québec
- MRC d'Abitibi-Ouest



Station d'épuration

— Limite Interprovinciale

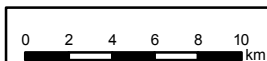
- - - Limite municipale

- - - 49e parallèle

Réalisation : MRC d'Abitibi-Ouest

Cartographie : Brian Goulet

Date : 28 avril 2015



Sources :
- Gouvernement du Québec
- MRC d'Abitibi-Ouest

ANNEXE C

Règlement afin de déclarer la compétence de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le domaine de la gestion des matières résiduelles

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2008
RÈGLEMENT AFIN DE DÉCLARER LA
COMPÉTENCE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-
OUEST DANS LE DOMAINE DE LA
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest a adopté, le 21 mai 2008, une résolution d'intention pour déclarer sa compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (résolution 08-94);
- CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest s'est prévalu des articles 678.0.1 à 678.0.4 du Code municipal pour déclarer sa compétence à l'égard de chacune des municipalités, villes et territoires non organisés de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 10.3 du Code municipal, le conseil de la MRC doit déterminer, par règlement, les modalités, les conditions administratives et financières relatives à l'exercice de cette compétence;
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest le 21 mai 2008;
- EN CONSÉQUENCE** sur proposition de monsieur le conseiller de comté

Alain Gagnon

appuyée par monsieur le conseiller de comté

Émilien Larochelle

Il est résolu à l'unanimité, par le conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, que le *Règlement afin de déclarer la compétence de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest dans le domaine de la gestion des matières résiduelles* soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

OBJET DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de déterminer les modalités, les conditions administratives et financières de la MRC d'Abitibi-Ouest relatives à l'exercice de la compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

ARTICLE 3

COMPÉTENCE DÉVOLUE

La MRC d'Abitibi-Ouest aura compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles (ensemble des opérations administratives et techniques relatives au transbordement, l'entreposage, le tri, le transport, le traitement et la disposition définitive des matières résiduelles, ainsi que les biens meubles et immeubles affectés à ces fins) et ce, en deux (2) étapes :

- **Au 24 septembre 2008** : immobilisations et honoraires tels que :

- Acquisition de terrains;
- Construction d'un bâtiment de service;
- Bâtiments de toile;
- Balance à camion;
- Système de détection de radio-activité;
- Autres acquisitions de biens;
- Des travaux accessoires et connexes;
- Sensibilisation de la population et autres communications.

Toutes autres opérations, acquisitions, contrats, honoraires pour l'implantation d'un centre de valorisation des matières résiduelles et de dépôts locaux.

- **Au 1^{er} septembre 2009** : gestion et opérations du centre de valorisation des matières résiduelles, des équipements, infrastructures, du personnel ainsi que toutes les autres opérations liées à l'exercice de la compétence et, l'implantation des dépôts locaux.

ARTICLE 4

DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Aux fins du présent règlement, les mots et expressions ont le sens qui leur est attribué ci-après :

- 4.1 **MRC** : Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.
- 4.2 **Municipalités** : toute municipalité locale, territoire non organisé ou ville faisant partie du territoire de la MRC.
- 4.3 **Matières résiduelles** : les mots « *matières résiduelles* » signifient toutes les matières résiduelles recyclables et non recyclables présentes sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- 4.4 **Gestion des matières résiduelles** : ensemble des opérations administratives et techniques relatives au transbordement, l'entreposage, le tri, le transport, le traitement et la disposition définitive des matières résiduelles, ainsi que les biens meubles et immeubles affectés à ces fins.
- 4.5 **Collecte** : opération qui consiste à enlever les matières résiduelles des lieux où elles sont produites et à les transporter jusqu'à un lieu de valorisation ou d'enfouissement technique.

ARTICLE 5

COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS DE LA MRC

La MRC a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Dans l'exercice de cette compétence, elle peut notamment, mais non limitativement :

- 5.1 **Négocier et établir** un lieu d'enfouissement technique sur son territoire ou en confier par contrat l'opération à un tiers.
- 5.2 **Acquérir** de gré à gré ou par expropriation, par achat, donation, legs ou autres un ou les terrains nécessaires et ce, peu importe l'établissement ou non d'un lieu d'enfouissement technique sur son territoire.

- 5.3 **Négocier** les conditions et modalités d'accès à un lieu d'enfouissement technique existant et conforme.
- 5.4 **Établir, exploiter et/ou allouer** les contrats pour la gestion des matières résiduelles et l'implantation des dépôts locaux.
- 5.5 **Mettre en œuvre** les différentes stratégies proposées à l'intérieur du *Plan de gestion des matières résiduelles* de son territoire afin d'atteindre les objectifs visés de mise en valeur : sensibilisation, dépôt permanent des résidus domestiques dangereux (RDD), collecte sélective, dépôts locaux et centre de transbordement, lieu d'enfouissement technique.
- 5.6 **Acquérir**, de gré à gré ou par expropriation, par achat, donation, legs ou autrement, des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.
- 5.7 **Fixer**, selon la méthode qu'elle juge à propos, les tarifs, prix, quotes-parts ou droits exigibles des personnes physiques ou morales, ou catégories de personnes auxquelles elle rend des services ou qui utilisent ses installations.
- 5.8 **Budgétiser** toutes sommes d'argent relatives à l'exercice de sa compétence.
- 5.9 **Indiquer** les modalités de livraison à l'égard des matières résiduelles et définir les conditions et les modalités d'acceptation de celles-ci.
- 5.10 **Assumer** elle-même ou confier, ou allouer par contrat, en totalité ou en partie, à une personne physique ou morale ou à une régie, la mise en œuvre de l'une ou plusieurs des responsabilités qui lui sont dévolues en vertu du présent règlement afin de rencontrer les objectifs visés en matière de gestion des matières résiduelles et ce, en conformité avec les dispositions du Code municipal.
- 5.11 **Exercer** tout autre pouvoir relatif à l'exercice de sa compétence.

ARTICLE 6

MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Les municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest qui sont assujetties à l'acquisition de compétence de la MRC concernant la gestion des matières résiduelles seront soumises aux conditions suivantes :

- 6.1 **Les dépenses d'immobilisation** seront réparties entre les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest au prorata de la richesse foncière des municipalités et des territoires non organisés (sommaire d'évaluation au 15 septembre précédent l'année budgétaire) uniformisée selon le facteur comparatif de la première année du triennal.
- 6.2 **Les dépenses pour les opérations courantes** seront réparties entre les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest au prorata de la richesse foncière des municipalités et des territoires non organisés (sommaire d'évaluation au 15 septembre précédent l'année budgétaire) uniformisée selon le facteur comparatif de la première année du triennal.

ARTICLE 7

MÉCANISME DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS DES MUNICIPALITÉS

Conformément aux dispositions des articles 975 et suivants du Code municipal, le conseil de la MRC préparera le budget relatif à la présente compétence en gestion des matières résiduelles. Les quotes-parts seront payables selon les modalités inscrites à l'intérieur du Règlement afin de fixer les quotes-parts et le critère de répartition relatifs aux dépenses payables par l'ensemble des municipalités et les territoires non organisés composant la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (Partie 1).

ARTICLE 8

EXERCICE DE COMPÉTENCE

L'exercice de la compétence par la MRC exclu :

- A) La compétence actuellement exercée par les municipalités, tant par elles-mêmes que par ententes intermunicipales ou régie, pour la collecte des bacs bleus, verts et les encombrants. Cette collecte demeure la responsabilité exclusive des municipalités et ce, jusqu'au centre de valorisation des matières résiduelles.
- B) Les obligations actuellement exercées par les municipalités en vertu du *Règlement sur les déchets solides* dans la mesure où ce dernier continue de s'appliquer dont, mais non limitativement, les articles 157 et suivants du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*.

ARTICLE 9

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le préfet

La secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le : 21 mai 2008

Règlement adopté le : 23 septembre 2008

Entré en vigueur du règlement le : 24 septembre 2008

ANNEXE D

Politique d'utilisation de l'écocentre

Écocentre de la MRC d'Abitibi-Ouest

Matières acceptées

- Ampoules fluocompactes, lampes au mercure ;
- Asphalte ;
- Baignoires, douches, lavabos, cuvettes ;
- Bardeaux d'asphalte ;
- Béton, brique, pierre ;
- Bois (peint, traité, réutilisable, palettes) ;
- Branches, troncs d'arbre ;
- Encombrants (meubles, électroménagers, appareils électriques) ;
- Fils électriques, rallonges, lumières de Noël ;
- Matériaux de construction, rénovation et démolition ;
- Métaux ferreux et non ferreux ;
- Plastiques de tous genres ;
- Pneus sans jantes ;
- Produits électroniques (ordinateurs, imprimantes, téléviseurs, etc.) ;
- Résidus domestiques dangereux (peintures, huiles usées, filtres à l'huile, aérosols, vernis, teintures, batteries, piles) ;
- Tapis, couvre-planchers ;
- Verre.

Matières non acceptées

- Ordures ménagères (bac vert) :
Pour ces matières, veuillez utiliser votre service de collecte porte-à-porte.
- BPC, cyanure ;
- Carcasses d'animaux ;
- Déchets radioactifs ou biomédicaux ;
- Munitions, explosifs, armes à feu ;
- Pneus avec jantes ;
- Terre contaminée ;
- Tout produit non identifié par une étiquette lisible ;
- Autres.
Pour ces matières et produits, veuillez contacter les entreprises spécialisées qui les prennent en charge.

IMPORTANT

N'oubliez pas de trier vos matières à l'avance et de respecter les catégories de matériaux par conteneurs.

Tarification

Citoyens de la MRC d'Abitibi-Ouest

Gratuit

Note : Une preuve de résidence vous sera demandée à votre arrivée à l'écocentre

Construction, rénovation, démolition – conteneurs et camions à benne

Tarif applicable

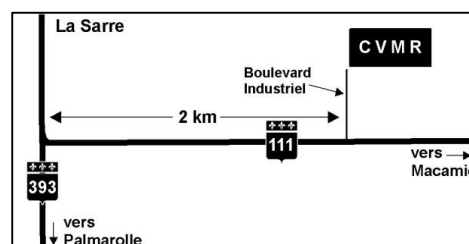
Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 8 h à 16 h

Samedi (citoyens seulement) : 8 h à 16 h

Coordonnées et localisation

15, boulevard Industriel
La Sarre (Québec) J9Z 2X2
Téléphone : 819-333-2807



ANNEXE E

Résultats de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR

1. Informations générales sur le territoire

Version 2 - BÊTA

1.1 Année de référence : 2013

1.2 Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

 **1.3 Population (hab.) :** 147 733 hab. [lien](#)

1.4 Nom de la MRC : Abitibi-Ouest

 **1.5 Population (hab.) :** 21 071 hab. [lien](#)

1.6 Personne-ressource : Marie-Hélène Gravel, ing., M.Ing., SOLINO

Légende des couleurs des cases

- Cases orange :** Données à saisir.
- Cases vertes :** Données saisies.
- Cases grises :** Données calculées par l'outil.
- Cases rouges :** Erreur dans le calcul des résultats.

[Lien](#) Lien internet vers un site contenant l'information.

- Outil réalisé par Chamard et Associés inc. -

MESSAGES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Pour toutes questions quant au fonctionnement de l'outil, veuillez vous référer au Guide de l'utilisateur.

Si vous possédez des données partielles, vous pouvez vous inspirer des données suggérées par l'outil pour les compléter.

Veuillez lire attentivement la définition des catégories de matières présentée dans le lexique du Guide de l'utilisateur afin de vous assurer de fournir les données demandées.

MATIÈRES RECYCLABLES

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 067 t	524 t	1 591 t
Métal	66 t	110 t	176 t
Plastique	168 t	404 t	572 t
Verre	280 t	140 t	420 t
Total	1 581 t	1 178 t	2 759 t

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS
RÉSIDENTIELLES**

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	9 t	463 t	472 t
Résidus alimentaires	69 t	1 583 t	1 652 t
Autres résidus organiques	0 t	1 067 t	1 067 t
Total	78 t	3 113 t	3 191 t

BOUES MUNICIPALES

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	201 t mh	0 t mh	201 t mh
Total	201 t mh	0 t mh	201 t mh

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	986 t	0 t	986 t

TEXTILE

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	245 t	55 t	299 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'utilisateur)	0 t	182 t	182 t
↳ Centre de tri	0 t	182 t	182 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'utilisateur)	72 t	11 t	83 t
Encombrants (Données de l'utilisateur)	136 t	1 011 t	1 146 t
↳ Métalliques	136 t	571 t	707 t
↳ Non-métalliques	0 t	440 t	440 t
Total	208 t	1 204 t	1 412 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	44 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	1 067 t	524 t	1 591 t
Métal	66 t	110 t	176 t
Plastique	168 t	404 t	572 t
Verre	280 t	140 t	420 t
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	9 t	463 t	472 t
Résidus alimentaires	69 t	1 583 t	1 652 t
Autres résidus organiques	0 t	1 067 t	1 067 t
Véhicules hors d'usage	986 t	0 t	986 t
Textiles	245 t	55 t	299 t
Rejets des centres de tri	0 t	182 t	182 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	72 t	11 t	83 t
Encombrants métalliques	136 t	571 t	707 t
Encombrants non-métalliques	0 t	440 t	440 t
Résidus ultimes	0 t	44 t	44 t
TOTAL (sans boues)	3 098 t	5 594 t	8 692 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	3 591 t	4 796 t	8 387 t

Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	201 t mh	0 t mh	201 t mh
TOTAL boues	201 t mh	0 t mh	201 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	624 t mh	1 167 t mh	1 791 t mh

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	609 t	1 045 t	1 654 t
Métal	60 t	143 t	204 t
Plastique	58 t	550 t	608 t
Verre	30 t	145 t	175 t
Total	757 t	1 883 t	2 640 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'utilisateur)	3 797 t	1 t	3 798 t
Boues de papetières (Données de l'utilisateur)	0 t	0 t	0 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'utilisateur)	0 t	1 254 t	1 254 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	133 t	133 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	928 t	928 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	193 t	193 t
Total	3 797 t	1 255 t	5 052 t

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE
TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Total			

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	60 t	60 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	521 t	521 t
Total	0 t	581 t	581 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	120 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	609 t	1 045 t	1 654 t
Métal	60 t	143 t	204 t
Plastique	58 t	550 t	608 t
Verre	30 t	145 t	175 t
Industries de transformation agroalimentaire	3 797 t	1 t	3 798 t
Boues de papetières	0 t	0 t	0 t
Résidus verts (t)	0 t	133 t	133 t
Résidus alimentaires	0 t	928 t	928 t
Autres résidus organiques	0 t	193 t	193 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	60 t	60 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	521 t	521 t
Résidus ultimes	0 t	120 t	120 t
TOTAL	4 554 t	3 840 t	8 394 t
TOTAL estimé par l'outil	4 790 t	5 611 t	10 401 t

RÉSIDUS DE CRD

(Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	2 850 t	696 t	3 546 t
Non-agrégats :	1 228 t	828 t	2 057 t
↕ Bois de construction	784 t	446 t	1 230 t
↕ Gypse	0 t	208 t	208 t
↕ Bardeaux d'asphalte	444 t	0 t	444 t
↕ Autres	0 t	174 t	174 t
Total	4 078 t	1 524 t	5 602 t

Autres types de bois (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Résidus de bois de deuxième transformation industrielle	3 000 t	0 t	3 000 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	2 850 t	696 t	3 546 t
Gypse	0 t	208 t	208 t
Bardeaux d'asphalte	444 t	0 t	444 t
Autres	0 t	174 t	174 t
Bois de construction	784 t	446 t	1 230 t
Résidus de bois de transformation industrielle	3 000 t	0 t	3 000 t
TOTAL	7 078 t	1 524 t	8 602 t
TOTAL estimé par l'outil	4 159 t	1 187 t	5 346 t

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	1 676 t	1 570 t	3 246 t
MÉTAL	127 t	253 t	380 t
PLASTIQUE	226 t	954 t	1 180 t
VERRE	310 t	285 t	595 t
MATIÈRES ORGANIQUES	3 875 t	4 368 t	8 243 t
RÉSIDUS DE CRD	7 078 t	1 524 t	8 602 t
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE			
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	72 t	11 t	83 t
AUTRES RÉSIDUS	1 366 t	1 829 t	3 195 t
RÉSIDUS ULTIMES	0 t	164 t	164 t
TOTAL (sans boues)	14 730 t	10 957 t	25 687 t
BOUES MUNICIPALES	201 t mh	0 t mh	201 t mh

- Outil réalisé par Chamard et Associés inc. -

ANNEXE F

Rapport 2013 de suivi de la mise en œuvre du PGMR de 2004

Rapport annuel 2013
Suivi de la mise en œuvre du
Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2004
MRC d'Abitibi-Ouest

N° de réf.	Mesure / description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.2	Sensibilisation et information				
5.2.1	Élaboration et distribution d'un guide Donner les informations générales relatives aux services municipaux, publics et privés accessibles aux citoyens. Sensibiliser les citoyens à l'importance de préserver la qualité de l'environnement et donc à l'importance de participer aux services et programmes existants. Informer les citoyens sur les objectifs généraux à atteindre.	MRC d'Abitibi-Ouest et/ou les municipalités	2005 Mettre à jour le document aux cinq ans.	Réalisé. Le guide <i>Le Bottin vert</i> a été distribué à toutes les adresses de la MRC au printemps 2010.	La MRC révisé présentement la liste des récupérateurs contenue dans <i>Le Bottin vert</i> . Cette liste révisée sera publiée au cours de l'année 2014.
5.2.2	Tournée annuelle des municipalités Tenir une séance d'information dans chacun des trois secteurs de la MRC. Idéalement il faut changer de municipalités à chaque année, afin que tous se sentent impliqués.	MRC d'Abitibi-Ouest	2005	Cette mesure n'a pas été réalisée.	D'autres mécanismes de communication ont été privilégiés. Voir la section suivante.
5.2.3	Diffusion de l'information en continu Donner les informations spécifiques et ponctuelles relatives aux services municipaux publics et privés accessibles aux citoyens. Les informations peuvent être transmises à l'aide de dépliants, avec les publications municipales existantes (feuillet, journaux, babillards ou autres). Répondre aux appels des citoyens.	Chaque municipalité	Régulièrement et au besoin.	Actions en continu : • Une section du site web de la MRC est dédiée aux matières résiduelles; • Diffusion mensuelle de Chroniques vertes publiées via divers médias : journaux locaux, site web et liste d'abonnés; • Une à deux publications par an dans un journal territorial; • Publipostage de façon ponctuelle et selon les besoins; • Événements ponctuels.	Depuis 2008 il s'agit d'une responsabilité de la MRC.

N° de réf.	Mesure / description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.2.4	Rapport annuel du suivi de mise en œuvre Faire état des résultats du <i>Programme de suivi et atteinte des résultats de la mise en œuvre du plan de gestion</i> (chapitre 7). Compiler les informations à fournir aux instances gouvernementales. Faire état de la performance environnementale du territoire au niveau de la gestion de ses matières résiduelles, incluant les boues. Féliciter la population pour ses réussites. Permettre de réajuster la mise en œuvre du plan de gestion, soit en modifiant les services, objectifs, infrastructures ou l'échéancier.	MRC d'Abitibi-Ouest (pour la diffusion) et les municipalités (pour fournir les données)	Annuellement.	Dépôt annuel au conseil d'administration de la MRC des volumes de chaque municipalité qui transitent par le CVMR. Adoption et diffusion sur le site web d'un rapport annuel d'activité en gestion des matières résiduelles. Rapport annuel au MDDEFP. Reddition de compte annuelle à RECYC-Québec.	
5.3	Matières recyclables				
5.3.1	Obligation d'adhérer au service de collecte des matières recyclables Par des règlements municipaux, obliger les citoyens et entreprises à se doter des contenants de collecte requis et à participer à la récupération des matières recyclables.	Chaque municipalité	2004	Réalisé.	
5.3.2	Collecte porte à porte, transport et traitement des matières recyclables Chaque municipalité doit prévoir une collecte pour desservir sa population (résidences et entreprises). La collecte doit s'accompagner du transport des matières recyclables vers un centre de tri, dans le but qu'elles soient valorisées. Chaque municipalité doit convenir du mode de gestion de sa collecte, soit avec ses équipements ou par soumission, avec ou sans regroupement et un lieu où sont livrées les matières.	Chaque municipalité	2004 À implanter pour les municipalités dont la collecte n'est pas encore en place.	Réalisé. Toutes les municipalités de la MRC ont implanté le service de collecte porte à porte des matières recyclables.	Les matières recyclables sont acheminées au Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) de la MRC où elles sont transbordées vers un centre de tri.
5.3.3	Points de dépôt des contenants consignés de bière et boissons gazeuses Les détaillants où sont vendus les contenants pleins (neufs) ont l'obligation de récupérer les contenants consignés et de remettre la consigne prélevée au moment de la vente.	Les détaillants	Déjà en place.	Déjà en place.	

N° de réf.	Mesure / description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.3.4	Récupération et mise en valeur des contenants consignés de bière et boissons gazeuses Les grossistes ou distributeurs reprennent les contenants consignés et remettent, au détaillant, la consigne prélevée au moment de la vente au détaillant.	Recyc-Québec et les brasseurs et embouteilleurs	Déjà en place.	Déjà en place.	
5.3.5	Points de dépôt des contenants de verre Prévoir une alternative s'il n'est pas possible de récupérer le verre par le biais de la collecte sélective. Les points de dépôts doivent se constituer de conteneurs dans lesquels les gens peuvent déposer leurs contenants de verre.	Les municipalités	À implanter au besoin.	Non applicable.	Le verre est collecté porte à porte avec les autres matières recyclables et acheminé au centre de tri.
5.4	Matières putrescibles				
5.4.1	Campagne de sensibilisation et d'information au compostage domestique et à l'herbicyclage Offrir des séances d'information et/ou une sensibilisation porte à porte. Déterminer un ou des composteurs à recommander aux citoyens. La municipalité peut financer une partie des composteurs achetés par les citoyens, pour rendre le compostage domestique plus attrayant.	Les municipalités	Une campagne par année durant 5 ans.	Réalisé. La MRC a dispensé des formations sur le compostage domestique en 2009, 2010, 2011 et 2012.	Les formations étaient gratuites. En assistant à la formation, le participant avait la possibilité d'acheter un composteur à prix modique. En tout 444 composteurs ont été vendus.
5.4.2	Interdiction de mettre les résidus verts au rebut et obligation de les mettre valeur Règlements municipaux indiquant que les résidus verts mis au chemin avec les rebuts ne sont pas collectés. Les citoyens qui mêleront leurs résidus verts aux déchets, les rendant ainsi irrécupérables, s'exposeront à une amende.	Les municipalités	2004	Non réalisé.	Cette mesure est suspendue d'ici à ce que des infrastructures soient mises en place afin d'accueillir les résidus verts.
5.4.3	Points de dépôt et transport des résidus verts Donner accès aux citoyens à un lieu pour collecter leurs résidus verts en vue de leur compostage par la municipalité. Que chaque municipalité ait au moins un point de dépôt à l'intérieur de ses limites. S'assurer que les résidus verts collectés soient acheminés à un site de compostage municipal ou intermunicipal, pour les cas où le lieu de dépôt diffère du lieu de compostage.	Les municipalités	2004 Projet pilote en cours dans 3 municipalités. À implanter dans les autres municipalités.	Parmi les trois projets pilotes, un seul est encore en opération.	Cette mesure est suspendue. Des démarches sont en cours dans le but de mettre en place une plate-forme de compostage à l'échelle de la MRC.

N° de réf.	Mesure / description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.4.4	Sites de compostage des résidus verts Accueillir, pour fin de compostage, tous les résidus verts récupérés, afin d'en faire une matière sécuritaire pour l'environnement et prête à être valorisée. Tous les résidus verts récupérés dans les points de dépôt doivent être acheminés à un site de compostage.	Chaque municipalité	2004 Projet pilote en cours dans 3 municipalités. À implanter dans les autres municipalités.	Parmi les trois projets pilotes, un seul est encore en opération.	Cette mesure est suspendue. Des démarches sont en cours dans le but de mettre en place une plate-forme de compostage à l'échelle de la MRC.
5.5	Résidus domestiques dangereux				
5.5.1	Collecte saisonnière des RDD pour chacun des secteurs de la MRC Un minimum de un point de dépôt dans chacun des quatre secteurs de la MRC, accessible aux particuliers au moins deux journées par année à des périodes différentes dans les mois d'avril à septembre.	Municipalités en fonction de leurs secteurs	2005	Réalisé. Les quatre secteurs de la MRC sont desservis comme suit : - Six municipalités récupèrent quelques RDD, telles des piles usagées, de la peinture, des cartouches d'imprimante et des huiles usées. Ces points de dépôt sont accessibles à l'année. - Le CVMR est accessible à l'année et accepte tous les RDD.	
5.5.2.	Récupération des batteries de véhicules routiers Maximiser les points de services et la quantité de matières récupérées.	Responsabilité autre	Déjà en place sur une base volontaire dans la plupart des garages et fournisseurs.	Réalisé. En plus des garages et fournisseurs, le CVMR accepte ces matières.	
5.5.3	Récupération des huiles usées Récupérer les huiles usées provenant des changements d'huile effectués par les particuliers, sur leur véhicule. Assurer un minimum de points de collecte par tranche de population.	Responsabilité autre	En cours d'implantation.	Réalisé. En plus des garages et fournisseurs participants, plusieurs municipalités ainsi que le CVMR acceptent ces matières.	
5.5.4	Récupération des peintures usagées par RONA Offrir un point de dépôt permanent.	Responsabilité autre	Déjà en place, à la discrétion de l'entreprise.	Réalisé. En plus de RONA, plusieurs municipalités ainsi que le CVMR acceptent ces matières.	
5.5.5	Récupération des piles rechargeables Offrir des points de collecte pour tous les citoyens.	Responsabilité autre	Déjà en place.	Réalisé. Plusieurs municipalités ainsi que le CVMR acceptent ces matières.	

N° de réf.	Mesure / description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.5.6	Récupération des médicaments inutilisés ou périmés Offrir des points de collecte pour tous les citoyens.	Responsabilité autre	Déjà en place.	Les trois pharmacies du territoire offrent ce service en plus de reprendre les seringues usagées.	
5.6	Encombrants et objets divers				
5.6.1	Points de dépôt municipaux et intermunicipaux des encombrants Donner accès aux citoyens, à un lieu pour collecter leurs encombrants récupérables et pour lesquels il y a des gens intéressés à venir les chercher. Les encombrants particulièrement visés sont les meubles, les métaux, le bois et les gros appareils. Il doit y avoir un minimum de un site par secteur de la MRC.	Chaque municipalité.	2007	Réalisé en partie. Certains organismes du territoire acceptent les encombrants fonctionnels. Les encombrants qui sont non fonctionnels peuvent être apportés au CVMR.	L'événement «Ménage du printemps» est privilégié par les municipalités.
5.6.2	Semaine printanière du grand ménage Créer un événement et un rendez-vous pour la récupération des encombrants et objets divers, dans une période où se concentrent les opérations de grand ménage. Faciliter la logistique entourant la récupération des encombrants et objets divers (publicité, transport, écoulement des marchandises et autres).	MRC et municipalités	2007	Réalisé en partie. La majorité des municipalités offre la collecte des encombrants, soit de porte à porte ou en disposant des conteneurs pour y déposer les encombrants. L'événement est publicisé tant par la MRC que par les municipalités.	
5.6.3	Limitation de l'entreposage des ferrailles et autres encombrants Règlement municipal imposant un délai d'entreposage et permettant l'entreposage dans un but de récupération seulement, pour les sites existants et futurs.	Chaque municipalité	2007	Non réalisé.	
5.6.4	Points de dépôt municipaux ou intermunicipaux des pneus de véhicules routiers Donner accès aux citoyens à un lieu de dépôt de leurs pneus de véhicules routiers en vue de leur récupération et mise en valeur. Implanter au minimum un site par secteur de la MRC, accessible au moins un jour par semaine.	Chaque municipalité	2005	Réalisé en partie. Les pneus de véhicules routiers peuvent être apportés au CVMR.	Un site territorial a été privilégié.

N° de réf.	Mesure / description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.6.5.	Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage Assurer un vidage régulier des lieux de dépôt des pneus hors d'usage et éviter des accumulations problématiques. Mettre en commun les approvisionnements de pneus pour faciliter leur écoulement sur les marchés de mise en valeur (incinération et recyclage).	Recyc-Québec	Déjà en place.	Mesure maintenue.	
5.6.6	Point de dépôt et récupération des pneus hors route Récupérer et mettre en valeur les pneus qui <u>ne sont pas</u> couverts par le <i>Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage</i> .	Chaque municipalité	2006	Réalisé en partie. Certaines entreprises du territoire offrent le service de récupération de pneus hors route.	
5.6.7	Entreprises de récupération et vente de biens usagés Favoriser le réemploi et la mise en valeur des biens usagés.	Les secteurs privé et communautaire.	Selon l'intérêt et la volonté des entrepreneurs et bénévoles.	Réalisé. Présence d'une ressourcerie, d'une friperie, de plusieurs comptoirs familiaux et autres récupérateurs.	
5.6.8	Entreprises de récupération des métaux (ferrailleurs) Favoriser la mise en valeur de la ferraille.	Les entreprises offrant ce service	Selon l'intérêt et la volonté des entrepreneurs.	Réalisé. Présence de ferrailleurs sur le territoire de la MRC.	
5.7	Boues				
5.7.1	Plan directeur de gestion intégrée des boues Doter la MRC d'Abitibi-Ouest d'un outil de planification de la gestion des boues. Éviter que l'élimination des boues se fasse de façon isolée. Minimiser les rejets dans l'environnement.	MRC	Déjà en place.		
5.7.2	Collecte des boues de fosses septiques et des boues municipales S'assurer que chaque citoyen ait la possibilité de faire vidanger sa fosse septique et que le maximum des boues résiduelles générées soient collectées correctement et aillent au bon endroit. Offrir aux municipalités et entreprises un service de vidange de leurs installations septiques.	MRC	En place depuis 1991.	Maintien du service. Rajeunissement des équipements par l'acquisition, en 2010, d'un nouveau camion de collecte. Le service de vidange et de traitement est offert de juin à octobre.	

N° de réf.	Mesure / description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.7.3	Promotion du service de vidange des fosses septiques Maximiser l'utilisation du service de collecte des boues de fosses septiques (BFS) sur le territoire. Informer les propriétaires de fosses septiques sur l'importance de la vidange pour l'environnement et sur les motifs justifiant le respect de la fréquence prescrite par le <i>Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées</i> .	MRC	Déjà en place.	Réalisé. Promotion du service par le biais du programme «Jours réservés», favorisant l'utilisation du service à tous les deux ans. Publipostage dans chaque municipalité à tous les deux ans. Section dédiée sur le site web de la MRC.	
5.7.4	Site de traitement et valorisation des boues Avoir un lieu aménagé et sécuritaire pouvant recevoir toutes les boues générées sur le territoire. Stabiliser les boues et les mettre en valeur de façon sécuritaire pour l'environnement. Traiter les boues convenablement, à un coût raisonnable et par une utilisation optimale du site.	MRC	Déjà en place.	Réalisé. Maintien du service.	
5.8	Matériaux secs				
5.8.1	Projet pilote de récupération des matériaux secs Explorer la faisabilité de récupération et mise en valeur des différents matériaux. Augmenter la connaissance de la quantité et des types de matériaux disponibles sur le territoire. Évaluer les conditions propices au développement d'un système permanent pour la récupération des matériaux secs.	Municipalités, MRC, instances gouvernementales	2006	Réalisé. Présence d'un écocentre à même le CVMR.	
5.9	Déchets				
5.9.1	Collecte municipale des déchets Permettre que la disposition adéquate des déchets domestiques soit facile d'accès et simple d'utilisation pour tous. Limiter la contamination de l'environnement.	Municipalité	Déjà en place.	Maintien du service.	
5.9.2	Collecte des déchets aux entreprises Offrir aux industries, commerces et institutions, n'utilisant pas le service municipal, un service de collecte des déchets.	Entrepreneurs offrant le service	Déjà en place.	Maintien du service.	

N° de réf.	Mesure / description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
5.9.3	Lieu d'enfouissement sanitaire de La Sarre Avoir un lieu d'élimination ayant la capacité de desservir la Ville de La Sarre. Avoir une infrastructure d'élimination sécuritaire pour l'environnement.	Ville de La Sarre	Déjà en place.	Le LES de la Ville de La Sarre a été fermé en 2010. Les déchets sont acheminés au CVMR où ils sont transbordés pour être ensuite enfouis dans un LET situé à l'extérieur de la MRC.	
5.9.4	Lieu d'enfouissement sanitaire territorial Avoir un lieu d'élimination sécuritaire ayant la capacité de desservir l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest advenant la fermeture des dépôts en tranchée.	Municipalités	En fonction de la fermeture des dépôts en tranchée.	Non réalisé. Les déchets sont acheminés au CVMR où ils sont transbordés pour être ensuite enfouis dans un LET situé à l'extérieur de la MRC.	Cette mesure a été rejetée.
5.9.5	Dépôts en tranchée Maintenir les dépôts en tranchée existants en opération. Avoir des infrastructures d'élimination sécuritaires pour l'environnement et qui respectent la capacité à payer de la population rurale.	Municipalités desservies par un dépôt en tranchée	Selon la capacité de chaque site.	Tous les dépôts en tranchée du territoire de la MRC ont été fermés.	
5.9.6	Interdiction de mettre en décharge ou incinérer des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC Contrôler la capacité d'élimination disponible pour la population de la MRC d'Abitibi-Ouest. Maintenir un tonnage de déchets éliminés proportionnel à la population locale. Limiter les impacts sur la population dus au transport des déchets et à leur élimination (contamination potentielle).	MRC et municipalités	2004	Ne s'applique plus.	

ANNEXE G

Fiches descriptives des mesures proposées

MESURE 1.1	Diffuser de l'information en continu
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats Type(s) d'action ISÉ Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Nombre d'outils de communication réalisés et diffusés Nombre de communications réalisées Nombre de citoyens abonnés à la <i>Chronique verte</i>	Objet En 2013, la MRCAO a publié onze bulletins « <i>Chronique verte</i> » sur l'Inforoute, via les journaux des municipalités locales et par courriel aux citoyens et organismes abonnés au bulletin électronique. À l'occasion, elle publie aussi dans le journal hebdomadaire régional <i>Le Citoyen</i> et réalise des campagnes de publipostage. De plus, la MRCAO publie et met à jour régulièrement un Répertoire des récupérateurs (dernière édition 2015) et un <i>Bottin vert</i> à l'usage des citoyens du territoire. Certaines municipalités de la MRCAO publient les calendriers de collecte, les dates et modalités des collectes spéciales (ex. : encombrants) et la <i>Chronique verte</i> de la MRC, etc. Les publications se font par le journal local, l'affichage sur le babillard, le site Internet de la municipalité ou des envois postaux. La MRCAO souhaite poursuivre ses efforts de communication et rejoindre tous les générateurs de son territoire. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Élaborer et diffuser de façon élargie les bulletins de la <i>Chronique verte</i> pour rejoindre tous les citoyens (publication dans tous les journaux locaux, promotion de l'abonnement au bulletin électronique, etc.); • Produire, diffuser et tenir à jour divers outils de communication (Répertoire des récupérateurs, Bottin vert et autres); • Diffuser en continu de l'information sur le site Internet de la MRCAO et par divers autres moyens; • Établir des partenariats avec les MRC de la région ainsi que les organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles afin de réaliser une campagne régionale sur le recyclage ayant comme but d'améliorer la quantité et la qualité du recyclage, tant chez les citoyens que chez les ICI. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles MRC de la région Résultats Un bulletin mensuel de la <i>Chronique verte</i> sera développé et diffusé auprès de tous les citoyens. D'autres outils de communication seront déployés pour rejoindre tous les générateurs sur le territoire. Budget 17 000 \$/an Échéancier 2016 à 2020 (en continu)

MESURE 1.2	Se maintenir informé sur la gestion des matières résiduelles
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats Type(s) d'action Acquisition de connaissances Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Liste des organismes consultés Liste des principaux apprentissages	Objet La MRCAO souhaite demeurer informée des avancées dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et échanger avec d'autres organismes municipaux, de la région ou comparables, pour répondre à des problématiques survenant sur son territoire ou pour améliorer certains services régionaux. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Échanger avec les autres MRC de la région sur les nouveautés, les succès et les défis en gestion des matières résiduelles; • Participer à des événements, journées techniques, formations sur la gestion des matières résiduelles; • Recueillir de l'information auprès d'organismes qui diffusent déjà les résultats d'études en gestion des matières résiduelles (ex. : RECYC-QUÉBEC, Réseau Environnement); • Diffuser et échanger les informations avec le comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR (mesure 1.6) et les faire circuler dans les municipalités et avec les acteurs du milieu (mesure 2.4). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs MRC de la région ou autres Comité environnement de la MRCAO Résultats Des rencontres ou communications (téléphoniques ou écrites) sont tenues avec des MRC ou municipalités de la région et la MRCAO est présente à des événements dédiés à la gestion des matières résiduelles. Budget 5500 \$/an Échéancier 2016 à 2020 (en continu)

MESURE 1.3	Organiser des ateliers et des visites pour la clientèle jeunesse du territoire
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats Type(s) d'action ISÉ Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) Résidentiel Indicateur(s) de suivi Nombre de jeunes qui participent à des visites d'installations de traitement Nombre et type d'installations de traitement visitées Nombre de jeunes qui participent à des ateliers donnés en milieu scolaire	Objet En 2009-2010, la MRCAO a participé et soutenu la campagne régionale «Les agents verts» qui visait à mobiliser les familles via les jeunes autour du projet commun de réduction à la source. De plus, la MRCAO a déjà réalisé des activités ponctuelles dans les écoles pour sensibiliser les jeunes aux bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et au principe des 3RV. Consciente que les jeunes sont un vecteur important de transmission des valeurs environnementales au sein de leur famille, la MRCAO souhaite reprendre ces activités de sensibilisation en milieu scolaire. Ainsi, en plus d'adopter dès le jeune âge de saines habitudes de gestion des matières résiduelles, les élèves sensibilisés peuvent convaincre les membres de leur famille d'en faire autant. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : - Organiser des ateliers dans les écoles et/ou des camps de jour avec des thématiques telles que le tri à la source, le réemploi, le compostage, l'herbicyclage, les services du CVMR, le suremballage, etc.; - Organiser des visites d'installations de traitement des matières résiduelles (CVMR, etc.) pour que les jeunes prennent conscience de ce qu'il advient des matières à valoriser ou à éliminer. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Commission scolaire du Lac-Abitibi Établissements verts Brundtland sur le territoire Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles Résultats Des groupes scolaires sont rencontrés et des élèves ont la chance de visiter des installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire ou à l'extérieur. Budget 3000 \$/an Échéancier 2018 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 1.4	Organiser des ateliers et produire des outils de communication visant la clientèle aînée
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats Type(s) d'action ISÉ Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) Résidentiel Indicateur(s) de suivi Nombre d'ainés qui participent à des visites d'installations de traitement Nombre et type d'installations de traitement visitées Nombre d'ainés qui participent à des ateliers donnés dans leur milieu	Objet L'analyse des données à l'égard des groupes d'âge du territoire de la MRCAO démontre que la proportion des personnes âgées de 65 ans est plus élevée que la moyenne du Québec, et qu'elle tend à augmenter d'année en année. De plus, un sondage réalisé dans le cadre d'une politique familiale municipale jumelée à une démarche Municipalité amie des aînées de la MRCAO a révélé que les aînés accordent, de manière générale, moins d'importance aux divers enjeux environnementaux. La MRCAO souhaite donc proposer des interventions adaptées pour ce type de clientèle. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Organiser des ateliers pour la clientèle aînée avec des thématiques telles que le tri à la source, le réemploi, le compostage, l'herbicyclage, les services du CVMR, le suremballage, etc.; • Organiser des visites d'installations de traitement des matières résiduelles (CVMR, etc.); • Produire des outils d'ISÉ adaptés à la clientèle aînée. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Table des aînés d'Abitibi-Ouest Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles Résultats Des groupes d'ainés sont rencontrés et/ou invités à visiter les installations de gestion des matières résiduelles de la MRCAO. Des outils de communication adaptés à la clientèle aînée sont produits et rendus accessibles sur le territoire de la MRCAO. Budget 3000 \$/an Échéancier 2018 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 1.5	Accompagner les ICI dans la collecte à trois voies
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats Type(s) d'action ISÉ Soutien technique Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) ICI Indicateur(s) de suivi Nombre de communications réalisées et spécifiquement dédiées aux ICI Nombre de ICI rencontrés ou d'employés formés Taux d'élimination des ICI (kg/hab.)	Objet Bien que les ICI du territoire soient majoritairement desservis par les collectes municipales, il n'en demeure pas moins que le tri à la source des matières valorisables (matières recyclables et matières organiques notamment) présente souvent des défis supplémentaires en milieu de travail (manque de temps, de ressources, d'espace, enjeux de salubrité et de sécurité, etc.). La MRCAO souhaite soutenir les ICI dans la collecte à trois voies et la séparation à la source. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : - Élaborer et diffuser des outils de communication dédiés aux ICI (services de récupération offerts, ressources techniques disponibles, etc.); - Fournir un encadrement adapté aux ICI qui ont été identifiés comme nécessitant un suivi prioritaire (mesures 4.5 et 5.1). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles ICI volontaires Résultats Des outils de communication sont rendus accessibles aux ICI et des ICI sont assistés pour améliorer leurs pratiques de tri à la source des matières recyclables et des matières organiques, entre autres. Budget 8500 \$/an Échéancier 2017 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 1.6	Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats Type(s) d'action Suivi Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Liste des membres du comité Nombre de rencontres du comité	Objet Parmi les comités constitués par le conseil d'administration de la MRCAO figure notamment le comité environnement dont les membres étudient et font des recommandations sur les dossiers relatifs aux matières résiduelles. Dès le démarrage du processus de révision du PGMR, le comité environnement a été impliqué : pré-consultation, énoncé des orientations et des objectifs, élaboration du plan d'action. La MRCAO souhaite que ce comité poursuive son implication dans la planification territoriale de la gestion des matières résiduelles en veillant à la mise en œuvre des mesures proposées au PGMR et à l'ajustement de ces dernières si requis. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Identifier des objectifs et des mécanismes de suivi auprès du conseil de la MRCAO relativement à l'avancement du PGMR; • Tenir des rencontres régulières entre le comité environnement et des gestionnaires de la MRCAO pour échanger sur l'état d'avancement du PGMR; • Adopter le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (mesure 1.7). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Membres du comité environnement Résultats Quatre rencontres trimestrielles ont lieu à chaque année et le rapport annuel du suivi de la mise en œuvre du PGMR est adopté. Budget 5500 \$/an Échéancier 2016 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 1.7	Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats Type(s) d'action Suivi Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Date de transmission du rapport au MDDELCC Pourcentage des mesures prévues entièrement complétées ou partiellement réalisées	Objet Le MDDELCC a mis en place de nouvelles exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles. Le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que l'autorité en charge du PGMR doit transmettre à chaque année, au MDDELCC, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. Par ailleurs, à compter de 2017, une pénalité sera imposée si le rapport est transmis en retard (30 juin). La MRCAO rédige un rapport annuel de mise en œuvre de son PGMR de 2004 depuis 2013. Elle entend continuer à produire de tels rapports pour suivre l'avancement des mesures proposées dans son PGMR révisé, lesquels rapports seront transmis au MDDELCC dans les délais prescrits afin de recevoir la pleine subvention. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : - Évaluer, lors d'une des rencontres du comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR (mesure 1.6), l'avancement des mesures prévues au PGMR pour l'année en cours, et le respect du budget prévu; - Apporter des ajustements aux mesures et à l'échéancier, en fonction du contexte, pour que le plan demeure réaliste, qu'il vise l'atteinte des objectifs fixés et qu'il respecte les orientations poursuivies; - Rédiger le rapport annuel et présentation au conseil; - Transmettre le rapport au MDDELCC à l'intérieur des délais prévus (maximum 30 juin de chaque année); - Diffuser le rapport sur le site Internet de la MRCAO. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Membres du comité de suivi Conseil de la MRCAO Résultats Un rapport annuel est transmis au MDDELCC avant la date limite. Budget 2000 \$/an Échéancier 2017 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 1.8	Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Promouvoir les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles et rendre compte des résultats Type(s) d'action ISÉ Suivi Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Taux de récupération global et par générateur (qté récupérée/qté générée) Quantité éliminée globale et par générateur (kg/hab.)	Objet La MRCAO élabore un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur son territoire depuis 2011. Elle souhaite maintenir cet exercice annuel pour : - Analyser l'impact des mesures mises en place sur les quantités récupérées et éliminées sur son territoire au fil du temps; - Informers la communauté des résultats obtenus grâce aux efforts consentis par tous. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : - Rédiger un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles (évolution des quantités par matière et par secteur, description des principales réalisations dans le domaine de la gestion des matières résiduelles au cours de l'année, etc.); - Diffuser le rapport annuel sur le territoire (communiqué officiel, lien sur le site Internet de la MRCAO, etc.) et auprès des municipalités. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Entreprises de collecte Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles Résultats Un bilan est préparé à chaque année et est rendu public. Budget 10 000 \$/an Échéancier 2016 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 2.1	Consolider les activités du CVMR
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Favoriser une gestion territoriale Type(s) d'action Service Suivi Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Liste des services offerts au CVMR Nombre de visiteurs de l'écocentre	Objet Le Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) a été construit en 2010. Il comprend un centre de transfert des matières résiduelles ainsi qu'un écocentre territorial. Plus de 15 000 tonnes de matières résiduelles y transitent annuellement. Cette infrastructure constitue la principale force du système de gestion des matières résiduelles en place sur le territoire de la MRCAO. Par conséquent, la MRCAO entend poursuivre et continuer à développer les activités au CVMR. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Maintenir les activités de transbordement des matières recyclables et des déchets; • Maintenir les services de l'écocentre; • Évaluer les scénarios pour optimiser la disposition et le transport des matières résiduelles qui transitent au CVMR; • Compléter l'évaluation d'y aménager une installation de compostage (mesure 3.2); • Maintenir la tenue des registres et des autres documents de suivi; • Participer à des publications, en partenariat avec les organismes et entreprises du territoire qui œuvrent en gestion des matières résiduelles, afin de bien faire connaître les services disponibles sur le territoire et y diriger la clientèle. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles Résultats Un service de transbordement et d'écocentre est maintenu sur le territoire. Budget 2 355 000 \$ (2016) 2 455 000 \$ (2017) 2 475 000 \$ (2018) 2 500 000 \$ (2019) 2 550 000 \$ (2020) Échéancier 2016 à 2020 (en continu)

MESURE 2.2	Tenir des journées d'échange et de discussion avec les organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Orientation du PGMR Favoriser une gestion territoriale Type(s) d'action Acquisition de connaissances Soutien technique Matière(s) visée(s) Encombrants Textiles Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI Indicateur(s) de suivi Nombre de participants aux journées d'échange et de discussion Liste des solutions de réemploi développées Nombre d'OBNL et d'entreprises d'économie sociale qui partagent des données quantitatives avec la MRCAO	Objet La MRCAO souhaite tenir un évènement d'échange et de discussion avec les nombreux OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent sur le territoire dans le réemploi et la réduction à la source pour permettre de : • mieux comprendre les services de chacun (ex. : récupération de vêtements, location de couches lavables, etc.); • évaluer la contribution de chacun à la mise en œuvre du PGMR; • échanger sur des moyens de cueillette de données et de suivi; • bâtir une collaboration territoriale; • assurer une plus grande cohérence des services. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Tenir une ou des journées d'échange et de discussion avec les organismes et entreprises concernés; • Élaborer un ou des scénarios afin de faciliter le réemploi de diverses matières; • Élaborer un outil de suivi de base pour préciser la nature des matières et les quantités qui transitent chez les organismes et entreprises concernés. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi sur le territoire Toutes les municipalités de la MRCAO Résultats Une ou des journées d'échange et de discussion ont lieu avec les OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent sur le territoire dans le réemploi et la réduction à la source, des données sont colligées et des solutions concrètes sont mises en œuvre pour faciliter la récupération des biens pouvant être réutilisés. Budget 6500 \$/an Échéancier 2017 et 2018

MESURE 2.3	Favoriser l'émergence de solutions territoriales pour les résidus de CRD
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Favoriser une gestion territoriale Type(s) d'action Acquisition de connaissances Service Matière(s) visée(s) Résidus de CRD Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Liste des résidus de CRD problématiques identifiés Pourcentage des résidus de CRD problématiques pour lesquels une solution territoriale (ou régionale) a été trouvée	Objet La MRCAO souhaite trouver des solutions de proximité pour les résidus de CRD qui sont reçus au CVMR. Actuellement, certains résidus sont enfouis à Rouyn-Noranda (faute de débouchés), alors que d'autres sont transportés sur de grandes distances afin d'être valorisés. La MRCAO croit pertinent de mettre en place les conditions optimales afin de donner une deuxième vie à des résidus de CRD, notamment, qui peuvent devenir des matières premières pour des industries du territoire (voire de la région). Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Identifier les résidus de CRD problématiques (pour lesquels il n'y a pas de débouchés (actuellement éliminés) ou le recycleur est éloigné ou le coût de traitement est très élevé); • Lancer une invitation ou un appel d'intention afin de trouver des industries du territoire ou de la région intéressées par les résidus identifiés; • Organiser une rencontre d'information pour les industries ciblées; • Évaluer l'intérêt et la faisabilité de collaborer à un projet de recherche portant sur la valorisation de résidus de CRD à l'échelle du territoire. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Industries locales Centre technologique des résidus industriels (CTRI) Résultats Les résidus de CRD problématiques sont identifiés et une invitation est lancée aux industries du territoire susceptibles d'être intéressées par ces résidus. Budget 6500 \$/an Échéancier 2017 et 2018

MESURE 2.4	Maintenir les discussions et échanges avec les acteurs du milieu sur l'avancement du PGMR
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Favoriser une gestion territoriale Type(s) d'action Suivi Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Nombre d'acteurs contactés ou rencontrés Liste des propositions émises	Objet La MRCAO a organisé, en amont de la révision de son PGMR, un exercice de concertation avec des acteurs du milieu, concernés par la gestion des matières résiduelles, afin d'améliorer l'intégration des besoins, intérêts et engagement des différentes parties prenantes. La MRCAO souhaite maintenir ce lien avec les acteurs du milieu afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PGMR soit dynamique et adaptée à la réalité terrain. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : - Organiser et tenir des communications téléphoniques, des rencontres sur le terrain ou des ateliers avec des acteurs du milieu (ICI, installations de traitement, entrepreneurs en collecte, etc.) pour échanger sur l'avancement du PGMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc.; - Intégrer les propositions retenues dans le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR (mesure 1.7). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Membres du comité Acteurs du milieu concernés Résultats Un compte-rendu des commentaires et propositions recueillis est joint ou intégré au rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR. Budget 8500 \$/an Échéancier 2017 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 3.1	Promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Détourner les matières organiques de l'enfouissement Type(s) d'action ISÉ Soutien financier Soutien technique Matière(s) visée(s) Matières organiques Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI Indicateur(s) de suivi Nombre de citoyens qui se prévalent du programme de formation et de subvention des composteurs domestiques	Objet La MRCAO a réalisé depuis 2002, presque tous les ans, des formations sur le compostage domestique et offert à prix réduits des composteurs aux participants. Elle encourage aussi la pratique de l'herbicyclage par l'entremise de ses bulletins de la <i>Chronique verte</i> et propose une page dédiée sur son site Internet. La MRCAO souhaite poursuivre ses efforts pour encourager la réduction à la source des matières organiques qui peuvent être gérées sur place et par les citoyens. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Diffuser une <i>Chronique verte</i> dédiée à l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique (mesure 1.1); • Ajouter de l'information sur le site Internet de la MRC concernant le feuillicyclage; • Élaborer et proposer une documentation modèle dédiée aux pratiques de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique qui pourra être reprise sur les sites Internet des municipalités; • Maintenir le programme de formation (soutien technique) et de subvention des composteurs domestiques (soutien financier). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Organismes et entreprises en gestion des matières résiduelles Résultats Des composteurs sont distribués et des citoyens assistent aux séances de formation, des outils de communication portant sur l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique sont diffusés à l'échelle de la MRCAO et dans chacune des municipalités. Budget 1000 \$/an Échéancier 2016 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 3.2	Proposer des scénarios de traitement des matières organiques et réaliser les études complémentaires requises
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Détourner les matières organiques de l'enfouissement Type(s) d'action Service Matière(s) visée(s) Matières organiques Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI Indicateur(s) de suivi Décision de la MRCAO, et de ses municipalités, quant au scénario de traitement retenu au terme des évaluations réalisées	Objet En 2013, la MRCAO a mandaté la firme SOLINOV pour réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation du compostage sur son territoire. Elle souhaite donner suite aux recommandations formulées afin de compléter l'analyse et de statuer sur le meilleur scénario de traitement. Dans la région, le contexte est le suivant : • L'entreprise Multitech Environnement dispose d'une plateforme de compostage à Rouyn-Noranda; • La MRC de Témiscamingue possède une plateforme de compostage; • La MRC Abitibi a annoncé un projet de compostage. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Valider la faisabilité d'aménager une installation de compostage sur le territoire de la MRCAO (sites potentiels qui respectent les exigences de localisation des Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage); • Réaliser les études complémentaires requises si la MRCAO décide d'aménager une installation de compostage sur son territoire (étude de dispersion des odeurs, demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC, demande d'autorisation, plans et devis, etc.); • Examiner les options de transport (transbordement) et traitement hors-territoire (étude technico-économique). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Consultant Résultats Une étude est menée et un livrable est produit par le consultant (méthodologie, résultats, recommandations). Budget 48 000 \$ Échéancier 2016 à 2018 * * Advenant qu'au terme des évaluations complémentaires la MRCAO souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC ou du programme ACDC, la demande devra être complétée avant le 31 décembre 2017 et le projet achevé et en opération au plus tard le 30 septembre 2019.

MESURE 3.3	Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Détourner les matières organiques de l'enfouissement Type(s) d'action ISÉ Matière(s) visée(s) Matières organiques Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI Indicateur(s) de suivi Nombre de citoyens rencontrés Nombre d'appels (questions, requêtes, plaintes) reçus à la MRCAO concernant ce sujet	Objet La MRCAO souhaite mobiliser toute la communauté à la récupération et au recyclage des matières organiques. Consciente que les efforts demandés aux citoyens et ICI seront importants et que de nouvelles pratiques de tri à la source devront être intégrées dans le quotidien de tous, la MRCAO veut s'assurer d'expliquer les fondements de la récupération et du recyclage des matières organiques, informer des outils mis à la disposition des citoyens et ICI et fournir tous les trucs utiles. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Installer des affiches à des endroits stratégiques sur le territoire (hôtels de ville, arénas, centres commerciaux, etc.) en amont et lors de l'implantation des programmes de récupération des matières organiques; • Produire une trousse de démarrage (guide d'utilisation des outils de collecte, trucs et astuces, calendrier de collecte, etc.); • Tenir des rencontres d'information; • Réaliser des activités de porte-à-porte lors de l'implantation des programmes de récupération des matières organiques; • Diffuser les résultats (objectif de récupération et quantité récupérée), le bilan annuel de la gestion des matières résiduelles (mesure 1.8), etc. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Résultats Une campagne de communication est élaborée et des outils de communication sont déployés à plusieurs étapes du projet. Budget 18 500 \$ Échéancier 2017-2018

MESURE 3.4	Recycler les matières organiques
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Détourner les matières organiques de l'enfouissement Type(s) d'action Service Matière(s) visée(s) Matières organiques Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI Indicateur(s) de suivi Pourcentage des unités d'occupation résidentielle (u.o.) desservies Rendement de récupération des matières organiques (kg/u.o./an) Taux d'élimination du secteur résidentiel (kg/hab.)	Objet La MRCAO et ses municipalités entendent se conformer à la Politique qui fixe à 60% l'objectif de récupération des matières organiques et qui prévoit le bannissement de l'élimination de ces matières d'ici 2020. Selon le bilan 2013, le taux de récupération des matières organiques d'origine résidentielle est de l'ordre de 2 %. Les municipalités de la MRCAO prévoient donc la mise en place de programmes de récupération dédiés aux matières organiques séparées à la source, dont les modalités sont à être précisées parallèlement au choix du ou des modes de traitement (mesure 3.2). Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : - Choisir les modes de récupération privilégiés : <u>Option 1</u> : Aménager une installation de compostage sur le territoire de la MRCAO; <u>Option 2</u> : Acheminer les matières organiques à une installation de compostage existante hors-territoire. - Se doter d'outils de collecte (bacs, etc.); - Adapter les contrats de collecte afin de desservir toutes les unités d'occupation résidentielles et ICI du territoire de la MRCAO. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Toutes les municipalités de la MRCAO Collaborateurs Entreprises de collecte Fournisseur de bacs Résultats Des bacs sont distribués et un service de collecte est mis en place pour toutes les unités d'occupation résidentielles et ICI du territoire de la MRCAO. Les matières organiques sont recyclées.

(suite page suivante)

MESURE 3.4 (suite)

Recycler les matières organiques

Budget

Option 1 : 320 000 \$/an

Coût annualisé des immobilisations : 173 000 \$/an*;

Coûts d'opérations : 102 000 \$/an;

Coûts additionnels liés à la collecte : 172 000 \$/an;

Frais d'élimination évités : 127 000 \$/an.

* Le budget annuel estimé comprend l'ensemble des coûts liés à l'aménagement d'une installation de compostage selon une étude de faisabilité réalisée en 2013. Ils comprennent :

- les coûts annualisés des immobilisations pour la construction d'une plate-forme et l'achat d'équipements (1 991 000 \$) et l'achat de bacs roulants (300 000 \$). Ces coûts tiennent compte de l'obtention d'une subvention du PTMOBC à la hauteur de 349 500 \$.

Option 2 : 317 000 \$/an

Coût annualisé pour l'achat de bacs : 27 000 \$/an*;

Traitement hors territoire : 180 000 \$/an;

Transport hors-territoire : 50 000 \$/an;

Coût additionnels liés à la collecte : 172 000 \$/an;

Frais d'opération et de gestion additionnels : 15 000 \$/an;

Frais d'élimination évités : 127 000 \$/an.

* Le budget annuel estimé comprend :

- les coûts annualisés de l'achat de bacs roulants (300 000 \$).

Échéancier

2018 (implantation) à 2020 *

* Sujet à décision, en fonction des résultats obtenus au terme de la mesure 3.2.

MESURE 3.5	Retourner du compost aux citoyens
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Détourner les matières organiques de l'enfouissement Type(s) d'action ISÉ Matière(s) visée(s) Matières organiques Générateur(s) visé(s) Résidentiel Indicateur(s) de suivi Nombre de citoyens qui participent à la journée de distribution Quantité de compost remis (tonnes ou m³)	Objet La MRCAO souhaite mobiliser les citoyens des municipalités sur le territoire autour de la récupération des matières organiques, du retour au sol du compost et de l'importance de respecter les consignes de tri pour obtenir un compost de bonne qualité. Il s'agit d'un excellent moyen pour démontrer le résultat concret des efforts déployés par les citoyens, développer l'utilisation des composts par les citoyens dans leurs plates-bandes ou jardins. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Organiser une journée de distribution de compost au CVMR; • Rendre disponible du compost dans les municipalités du territoire; • Préparer une fiche produit (qualité du compost) et un mode d'emploi pour les citoyens. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Entreprise de compostage, le cas échéant Résultats Un minimum d'un événement annuel est organisé pour remettre aux citoyens intéressés du compost produit à partir de leurs matières organiques séparées à la source. Budget 2000 \$/an Échéancier 2019 et 2020 *(récurrent à chaque année) * Cette mesure sera mise en place conditionnellement à : → la réalisation de la mesure 3.4, soit recycler les matières organiques, et; → ce que la qualité du compost obtenu permette un usage sans restriction.

MESURE 3.6	Encourager la récupération et la redistribution d'aliments consommables
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Orientation du PGMR Détourner les matières organiques de l'enfouissement Type(s) d'action ISÉ Soutien technique Matière(s) visée(s) Matières organiques Générateur(s) visé(s) ICI Indicateur(s) de suivi Nombre de donateurs invités Moyen retenu pour l'invitation	Objet La MRCAO souhaite que s'initie sur le territoire un programme de récupération de surplus alimentaires qui pourront être redistribués à des individus et familles en provenance de milieux défavorisés afin de subvenir à leurs besoins. La MRCAO adhère aux principes de développement durable et estime qu'une telle mesure préconise à la fois la protection de l'environnement (moins de déchets enfouis) et la solidarité sociale. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Produire un document sommaire sur le don de surplus alimentaires locaux (services existants, avantages, normes d'hygiène et de salubrité applicables, etc.) qui sera remis aux donateurs potentiels et organismes; • Inviter les donateurs potentiels du territoire (milieu des hôtels, restaurants et institutions, épicerie et producteurs agricoles) et les organismes qui peuvent localement bénéficier de la nourriture à discuter des options envisageables. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Donateurs potentiels locaux (hôtels, restaurants, institutions, épicerie, producteurs agricoles) Organismes communautaires locaux Service de courtage en alimentation durable (ex. : La Table des chefs) Résultats Les donateurs potentiels sont sensibilisés au don de surplus alimentaires et une invitation est lancée pour qu'un tel programme se développe sur le territoire. Budget 2000 \$/an Échéancier 2018 à 2020 (en continu)

MESURE 3.7	Se documenter au sujet des installations septiques du territoire
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Détourner les matières organiques de l'enfouissement Type(s) d'action Acquisition de connaissances Matière(s) visée(s) Boues de fosses septiques (matières organiques) Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI Indicateur(s) de suivi Nombre de municipalités de la MRCAO dont l'inventaire est complété	Objet La MRCAO ne détient aucune information concernant le nombre d'installations septiques sur son territoire. Par contre, une moyenne de 650 vidanges est réalisée annuellement par la MRCAO sur son territoire. La MRCAO souhaite préciser le portrait des résidences et des ICI non raccordés à un réseau d'égout. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Réaliser un inventaire des résidences et ICI non raccordés au réseau municipal; • Évaluer les volumes annuels à vidanger; • Formuler des recommandations aux municipalités en vue d'accroître le nombre de vidanges effectuées. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Entreprises de vidange d'installations septiques œuvrant sur le territoire Résultats Des inventaires sont complétés pour tous les logements résidentiels et locaux ICI non raccordés au réseau d'égout. Budget 4500 \$/an (2016) 1000 \$/an (2017 à 2020) Échéancier 2016 à 2020 (en continu)

MESURE 3.8	Maintenir le programme de vidange et traitement des installations septiques et de traitement des boues
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Détourner les matières organiques de l'enfouissement Type(s) d'action ISÉ Service Matière(s) visée(s) Boues de fosses septiques (matières organiques) Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI Indicateur(s) de suivi Nombre de vidanges réalisées dans le cadre du programme «Jours réservés» Nombre total de vidanges réalisées Taux de vidange, par la MRCAO, des installations septiques sur le territoire (à l'échelle de la MRC et par municipalité)	Objet En 1991, la MRCAO a fait l'acquisition d'un camion-citerne « vacuum » pour la vidange (totale ou sélective) des installations septiques sur son territoire. Le service de vidange est offert du début juin jusqu'à la fin octobre. Les citoyens doivent prendre rendez-vous avec la MRCAO pour profiter du service et défrayer les coûts (ceux-ci n'étant pas inclus dans les taxes municipales). Une fois la vidange effectuée, les boues d'installations septiques sont transportées au site de disposition et de valorisation des boues de fosses septiques appartenant à la MRCAO. La MRCAO entend maintenir le service de vidange et de traitement des boues d'installations septiques et faire en sorte d'augmenter le nombre de citoyens qui utilisent ce service à chaque année (moyenne annuelle de l'ordre de 650 vidanges). Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Informer les citoyens des services offerts par la MRCAO (outils de communication actuels et campagne ciblée); • Maintenir le service de vidange; • Maintenir le programme «Jours réservés»; • Maintenir le service de traitement des boues; • Développer un outil de suivi des vidanges réalisées. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Résultats Les citoyens utilisent le service. Budget 150 000 \$/an Échéancier 2016 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 3.9	Évaluer les utilisations potentielles des boues municipales et septiques
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Détourner les matières organiques de l'enfouissement Type(s) d'action Acquisition de connaissances Matière(s) visée(s) Boues de fosses septiques (matières organiques) Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI Indicateur(s) de suivi Quantité de compost de boues septiques valorisées par mode de valorisation (tonnes/an ou m³/an) Quantité de boues municipales valorisées par mode de valorisation (tonnes/an ou m³/an)	Objet La MRCAO dispose d'un site de déshydratation des boues de fosses septiques (lagunes) où des couches successives de boues et de bran de scie sont déposées. Jusqu'à présent, quelques expériences ont été menées avec le compost issu de ce processus. La MRCAO souhaite maintenant évaluer les utilisations potentielles du compost accumulé et du compost à être produit dans les années à venir. Par ailleurs, parmi les sept stations d'épuration présentes sur le territoire, trois étangs aérés mis en opération il y a plus de 10 ans n'ont jamais été vidangés et devraient l'être au cours de la période d'application du présent PGMR (Dupuy, Duparquet et Palmarolle). D'autres pourraient aussi procéder à une seconde vidange aux cours des cinq prochaines années (La Sarre et Macamic). De plus, les boues des stations de Macamic et de Taschereau ont été déshydratées par Géotube®, mais les sacs restent à être vidés. La MRCAO souhaite inciter les municipalités du territoire à valoriser les boues issues des stations d'épuration. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : - Évaluer les utilisations potentielles pour le compost de boues septiques (revenir sur les expériences réalisées antérieurement); - Sensibiliser les municipalités au recyclage au sol des boues issues de leur station d'épuration et à la contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PGMR. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest (boues de fosses septiques) Les municipalités concernées (boues des stations d'épuration) Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Résultats Les boues municipales et septiques sont valorisées (si leur qualité le permet). Budget 5000 \$/an Échéancier 2019 et 2020

MESURE 4.1	Adapter la collecte des encombrants au principe des 3RV
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Orientation du PGMR Assurer l'accès aux services et aux infrastructures Type(s) d'action Encadrement ISÉ Service Matière(s) visée(s) Encombrants Générateur(s) visé(s) Résidentiel Indicateur(s) de suivi Quantité d'encombrants ramassés par les collectes spéciales (tonnes/an) Quantité d'encombrants apportés à l'écocentre (tonnes/an)	Objet Sur le territoire de la MRCAO, toutes les municipalités sauf une offrent un minimum d'une collecte des encombrants par année. Or, bien que ces collectes spéciales visent exclusivement les gros objets non fonctionnels, des objets qui pourraient être réutilisés ainsi que des matières non acceptées (ex. : des résidus de CRD) sont mis en bordure de rue. La MRCAO souhaite optimiser le service de collecte des encombrants afin que les objets fonctionnels puissent avoir droit à une seconde vie. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Précéder la collecte des encombrants non fonctionnels d'une collecte des biens réutilisables (demander aux citoyens de faire des amas distincts); • Produire une liste commune à toutes les municipalités des matières acceptées; • Émettre des billets de courtoisie lorsque des matières non acceptées se retrouvent en bordure de rue (indiquer aux citoyens les alternatives à leur disposition pour se débarrasser de ces matières); • Procéder à des activités d'ISÉ afin de sensibiliser le citoyen à utiliser les infrastructures et services en place pour les matières non acceptées dans la collecte des encombrants; • Réaliser un inventaire des réparateurs connus du territoire pour les matières considérées comme des encombrants (meubles, électroménagers, appareils électroniques, bicyclettes et autres) et les ajouter au Répertoire des récupérateurs de la MRCAO. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le réemploi Entreprises de collecte Résultats Un document sommaire est préparé et des recommandations sont émises pour les municipalités de la MRCAO quant aux actions à entreprendre. Budget 9500 \$ Échéancier 2016

MESURE 4.2	Augmenter le niveau de service pour la récupération des RDD
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Orientation du PGMR Assurer l'accès aux services et aux infrastructures Type(s) d'action ISÉ Service Matière(s) visée(s) RDD Générateur(s) visé(s) Résidentiel Indicateur(s) de suivi Nombre de points de dépôt ajoutés Quantité récupérée (kg/an)	Objet Bien qu'il y ait plusieurs points de dépôt pour les RDD sur le territoire (en plus de l'écocentre), toutes les municipalités du territoire ne sont pas desservies. Par ailleurs, les points de dépôt existants n'acceptent pas toutes les catégories de RDD (voir tableau 6.4). La MRCAO souhaite faciliter la récupération de certains RDD par les citoyens en bonifiant l'offre de services de proximité. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Ajouter des points de dépôt permanents (inventaire des lieux fréquentés régulièrement par les citoyens, démarchage auprès des organismes de récupération, installation ou distribution des outils de récupération, etc.); • Mettre en place un événement d'apport volontaire ou une collecte dédiée. Responsable Toutes les municipalités de la MRCAO Collaborateurs MRC d'Abitibi-Ouest Laurentides re/sources Résultats De nouveaux lieux sont munis d'équipement pour la récupération des RDD et/ou un service additionnel est développé, et l'information est diffusée aux citoyens. Budget 4500 \$/an Échéancier 2016

MESURE 4.3	Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'évènements des équipements pour la récupération
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Assurer l'accès aux services et aux infrastructures Type(s) d'action ISÉ Soutien financier Soutien technique Matière(s) visée(s) Matières recyclables Matières organiques Générateur(s) visé(s) Hors foyer Indicateur(s) de suivi Nombre d'îlots de récupération ajoutés Respect des consignes de tri dans les îlots de récupération (observations) Nombre d'évènements qui mettent en place des services de récupération	Objet Le territoire de la MRCAO compte plusieurs édifices et lieux publics (arénas, bibliothèques, parcs et aires de repos urbains) et accueille des évènements culturels et sociaux. Des municipalités ont installé dans certains lieux publics fréquentés des bacs de récupération (matières recyclables). De plus, des organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire ont commencé à offrir des services d'accompagnement aux municipalités et organisateurs d'évènements pour la tenue d'évènements écoresponsables. Les municipalités souhaitent maintenant intensifier leurs efforts et voir à ce que davantage de services de récupération des matières recyclables soient offerts aux citoyens et touristes qui profitent des lieux publics et participent aux évènements. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Identifier les endroits où des îlots de récupération pourraient être ajoutés; • Entreprendre une demande d'aide financière (ex. : Programme Aires publiques municipales de la Table pour la récupération hors foyer qui rembourse une partie du coût d'achat des équipements); • Proposer des outils de communication pour améliorer la qualité du tri dans les îlots de récupération en place; • Sensibiliser les organisateurs d'évènements à mettre en place des services de récupération. Responsable Toutes les municipalités de la MRCAO Collaborateurs MRC d'Abitibi-Ouest Organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles Organisateurs d'évènements Résultats Des contenants de récupération sont accessibles lors d'évènements publics et des contenants de récupération sont installés dans des nouveaux lieux publics sur le territoire. Budget 20 000 \$ Échéancier 2016 à 2020

MESURE 4.4	Favoriser l'utilisation des couches lavables
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Orientation du PGMR Assurer l'accès aux services et aux infrastructures Type(s) d'action ISÉ Soutien financier Matière(s) visée(s) Matières éliminées Générateur(s) visé(s) Résidentiel Indicateur(s) de suivi Nombre de familles qui se prévalent du programme d'aide financière dans les municipalités de la MRCAO Nombre de familles qui font la location de couches lavables auprès des organismes partenaires sur le territoire	Objet Plusieurs municipalités de la MRCAO offrent une aide financière aux familles de leur territoire pour l'achat de couches lavables. Environ la moitié des municipalités de la MRCAO proposent de tels programmes (les montants versés et les conditions varient selon les municipalités). La MRCAO est consciente de l'impact important des couches jetables sur la génération de déchets par les jeunes familles. Aussi, la MRCAO souhaite contribuer à la promotion de l'utilisation des couches lavables. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Inviter l'ensemble des municipalités du territoire de la MRCAO à maintenir ou mettre en place un programme de subvention des couches lavables; • Faire la promotion des services de location de couches lavables sur le territoire; • Établir un partenariat avec des organismes qui offrent des services de location de couches lavables (ex. : Maison de la Famille) afin de réaliser et de promouvoir un ou des ateliers sur l'utilisation des couches lavables. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Toutes les municipalités de la MRCAO Collaborateurs Maison de la Famille Résultats Des outils de communication et des activités, qui portent sur les programmes offerts sur le territoire par les municipalités et les organismes, sont développés. Budget 2000 \$/an Échéancier 2016 à 2020 (récurrent à chaque année)

MESURE 4.5	Préciser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Assurer l'accès aux services et aux infrastructures Type(s) d'action Acquisition de connaissances Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) ICI Indicateur(s) de suivi Nombre de ICI questionnés Pourcentage des ICI questionnés qui nécessitent un suivi prioritaire ou qui désirent agir à court terme (besoin d'accompagnement)	Objet La MRCAO souhaite mieux connaître la gestion des matières résiduelles dans le secteur des ICI. Depuis la mise en opération du CVMR, la majorité des matières résiduelles du territoire y transitent. Néanmoins, le secteur des ICI est moins bien connu et plusieurs données du bilan présenté dans le PGMR (section 7) reposent sur des moyennes québécoises et peuvent présenter des biais importants lorsqu'elles sont ramenées à la réalité d'un territoire. Il apparaît donc pertinent de réunir des données plus précises et spécifiques au territoire. La MRCAO souhaite ainsi : • Préciser les quantités et la nature des matières résiduelles générées ainsi que les modes de gestion; • Identifier les ICI qui nécessitent un suivi prioritaire ou qui désirent agir à court terme; • Sensibiliser et faire connaître la Politique, le PGMR, les objectifs à atteindre, les mesures à venir, etc. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Obtenir l'inventaire des ICI par secteur d'activité; • Réaliser une enquête auprès de ICI sélectionnés; • Diffuser et échanger sur les résultats de l'enquête avec le comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR (mesure 1.6) et les acteurs du milieu (mesure 2.4); • Mettre en œuvre des recommandations, soit intervenir auprès des ICI identifiés (mesure 1.5). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs ICI sur le territoire Consultant Résultats Une enquête est réalisée et un livrable est produit par le consultant (méthodologie, résultats, recommandations). Budget 10 000 \$ Échéancier 2016 et 2017

MESURE 4.6	Documenter les produits d'usage agricole générés sur le territoire, les programmes de récupération existants et les possibilités applicables
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Orientation du PGMR Assurer l'accès aux services et aux infrastructures Type(s) d'action Acquisition de connaissances Matière(s) visée(s) Plastiques d'ensilage et autres produits d'usage agricole Générateur(s) visé(s) Industrie (entreprises agricoles) Indicateur(s) de suivi Volumes générées et mode de gestion Décision des municipalités de la MRCAO quant aux actions subséquentes à entreprendre au terme de la documentation	Objet La MRCAO compte près de 1000 fermes enregistrées sur son territoire et aucun service n'est actuellement offert pour la récupération des produits d'usage agricole (plastiques d'ensilage et autres produits agricoles - sacs de semences, contenants de pesticides et de fertilisants vides, pesticides et médicaments périmés pour animaux). Même s'il est de la responsabilité de tout ICI de gérer adéquatement les matières résiduelles qu'il génère, la MRCAO souhaite faire preuve de leadership en réalisant une recherche d'information qui servira de point de départ à la réflexion. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Obtenir l'inventaire des volumes générés par les entreprises agricoles; • Faire une revue des programmes québécois existants (ex. : organisme AgriRÉCUP), des services offerts dans d'autres municipalités québécoises et des débouchés potentiels; • Examiner les coûts de récupération admissibles au <i>Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles</i>. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO AgriRÉCUP UPA Entreprises agricoles du territoire Résultats Un document sommaire est préparé et des recommandations sont émises pour les municipalités de la MRCAO quant aux actions à entreprendre. Budget 5000 \$/an Échéancier 2019 et 2020

MESURE 5.1	Documenter les apports au CVMR afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri et pour réduire l'élimination
Objectif(s) de la Politique Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Responsabiliser les générateurs Type(s) d'action Acquisition de connaissances Matière(s) visée(s) Matières recyclables Matières visées par un bannissement de l'élimination Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI CRD Indicateur(s) de suivi Méthodologie retenue Taux de rejets évalué dans les matières recyclables Pourcentage de matières visées par un bannissement de l'élimination mesurées ou observées dans les déchets (par catégorie de générateurs) Liste des sujets ciblés dans les communications réalisées au terme des observations	Objet La MRCAO souhaite avoir un portrait plus précis de : • La qualité du tri effectué par les citoyens et les ICI sur les matières recyclables déposées dans les bacs de collecte; • La quantité et la nature des matières éliminées, notamment celles visées par un bannissement de l'élimination. Le gouvernement maintient son intention d'appliquer en 2015 le bannissement de l'élimination du papier, du carton et du bois, et d'ici 2020, le bannissement de l'ensemble de la matière organique. À cet effet, il y a lieu de penser que le CVMR pourrait jouer un rôle dans la mise en œuvre de ces bannissements (le plan de mise en œuvre du gouvernement du Québec est attendu) puisque des matières destinées à l'élimination y transitent. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Réaliser des audits visuels lors du déchargement de camions au CVMR portant sur : ○ Les matières non acceptées dans les matières recyclables; ○ Les quantités de matières visées par un bannissement de l'élimination présentes dans les déchets (en fonction des générateurs); • Formuler des recommandations visant à améliorer la qualité du tri des matières recyclables par les différents générateurs et à détourner de l'élimination des matières pouvant être valorisées ou des matières visées par un bannissement; • Intégrer les recommandations dans les communications et dans les mesures du PGMR suivant (2021-2025). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Consultant Résultats Une caractérisation est réalisée et un livrable est produit (méthodologie, résultats, recommandations). Budget 12 000 \$ Échéancier 2020

MESURE 5.2	Mettre à jour la réglementation applicable à la gestion des matières résiduelles
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Orientation du PGMR Responsabiliser les générateurs Type(s) d'action Encadrement Matière(s) visée(s) Déchets Générateur(s) visé(s) Résidentiel ICI Indicateur(s) de suivi Nombre de municipalités de la MRCAO qui ont adopté ou révisé leur règlement applicable à la gestion des matières résiduelles	Objet Sur le territoire de la MRCAO, 17 municipalités et un des secteurs du TNO Rivière-Ojima se sont dotés d'un règlement concernant la collecte des matières résiduelles. Toutefois, ce domaine a beaucoup évolué au cours des dernières années, et certains de ces règlements datent de la fin des années 1990 alors que d'autres ont été adoptés très récemment (2010 et suivantes). Par ailleurs, le gouvernement maintenant son intention d'appliquer en 2015 le bannissement de l'élimination du papier, du carton et du bois, et d'ici 2020, le bannissement de l'ensemble de la matière organique, la MRCAO estime que les règlements municipaux devront faire preuve de cohérence avec les stratégies mises en place par le gouvernement du Québec et être adaptés en conséquence. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Proposer un règlement modèle (MRCAO), à l'usage des municipalités du territoire, cohérent avec les orientations et objectifs du PGMR (interdiction de mettre aux déchets les matières visées par une stratégie nationale de bannissement de l'élimination, limitation des quantités excédentaires de déchets acceptés, obligation de participer à la collecte des matières recyclables et des matières organiques, etc.); • Adapter les règlements municipaux en vigueur au modèle proposé; • Diffuser les règlements (mesure 1.1); • Mettre en œuvre des mécanismes de suivi pour veiller à l'application du règlement (billets de courtoisie, amendes). Responsable Toutes les municipalités de la MRCAO Collaborateurs MRC d'Abitibi-Ouest Entreprises de collecte Résultats Toutes les municipalités du territoire ont adopté ou mis à jour leur règlement sur la collecte des matières résiduelles et des ressources sont mises en place pour l'appliquer. Budget 15 000 \$/an Échéancier 2019

MESURE 5.3	Proposer un incitatif tarifaire pour les CRD triés
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Responsabiliser les générateurs Type(s) d'action Encadrement Matière(s) visée(s) Résidus de CRD Générateur(s) visé(s) ICI Indicateur(s) de suivi Tarification retenue Taux d'élimination du secteur de la CRD (kg/hab.)	Objet Les ICI qui apportent des résidus de CRD au CVMR doivent payer des frais. Or, les résidus de CRD apportés par les entrepreneurs arrivent principalement en vrac, pêle-mêle, et le tarif pour l'enfouissement s'applique. La MRCAO souhaite réviser la tarification pour les résidus de CRD afin d'encourager les entrepreneurs à trier leurs matières et ainsi détourner de l'élimination des quantités importantes de résidus, dont du bois (matière visée par la stratégie de bannissement de l'élimination du gouvernement). Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : - Évaluer différentes options de tarification pour les résidus de CRD triés (à moindre coût) et les CRD pêle-mêle (à coût plus élevé pour encourager le tri et détourner de l'enfouissement); - Diffuser les changements de tarification (lettre aux entreprises spécialisées en CRD, site Internet de la MRCAO, communiqué de presse, etc.). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Membres du comité environnement Résultats Une tarification révisée est adoptée et appliquée. Budget 2000 \$ Échéancier 2016

MESURE 5.4	Inciter les organismes municipaux et l'ensemble des ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Responsabiliser les générateurs Type(s) d'action ISÉ Soutien technique Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) ICI Indicateur(s) de suivi État d'avancement de la Politique interne de gestion des matières résiduelles de la MRCAO 2014-2020 Nombre de ICI du territoire attestés dans le cadre du programme ICI ON RECYCLE! (par niveau) Taux d'élimination des ICI (kg/hab.)	Objet La MRCAO a adopté, en 2014, une <i>Politique interne de gestion des matières résiduelles de la MRCAO 2014-2020</i>, basée sur le respect de la hiérarchie des 3RV. La même année, la MRCAO s'est vue décerner la plus haute distinction au programme ICI ON RECYCLE!, soit l'attestation niveau 3 – Performance. Cette reconnaissance du gouvernement du Québec, par RECYC-QUÉBEC, reconnaît que les mesures implantées par les membres du personnel de la MRC ont permis d'atteindre un taux de mise en valeur des matières résiduelles générées d'au moins 70 %. Sur le territoire de la MRCAO, seulement cinq établissements sont inscrits au programme ICI ON RECYCLE! [43]. La MRCAO souhaite promouvoir auprès des municipalités de son territoire et des autres ICI l'adoption de politiques de réduction et de réemploi, de gestion des matières résiduelles et d'acquisition de biens et de services. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : • Poursuivre la mise en œuvre de la <i>Politique interne de gestion des matières résiduelles de la MRCAO 2014-2020</i>; • Diffuser l'information relative aux modalités du programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC et du programme de la MRCAO (mesure 5.5) auprès des municipalités à l'occasion de séances du conseil et auprès des ICI du territoire via une campagne de publipostage ou autre voie de communication; • Diffuser la liste des ICI ayant reçu une attestation sur le site Internet de la MRCAO. Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs ICI du territoire Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue * * En vertu d'une entente entre le Réseau national des conseils régionaux en environnement et RECYC-QUÉBEC, les conseils régionaux en environnement (CRE) font dans leur région respective la promotion du programme ICI ON RECYCLE! Résultats Des ICI du territoire adoptent des politiques de gestion responsable des matières résiduelles et des ICI s'inscrivent à ICI ON RECYCLE!. Budget 7500 \$/an Échéancier 2018 et 2019

MESURE 5.5	Reconnaître les efforts des ICI et des entrepreneurs en matière de 3RV
Objectif(s) de la Politique Ramener à 700 kg/hab./an la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD Orientation du PGMR Responsabiliser les générateurs Type(s) d'action ISÉ Matière(s) visée(s) Ensemble Générateur(s) visé(s) ICI Indicateur(s) de suivi Liste des ICI cités en exemple	Objet La MRCAO souhaite mettre en valeur les ICI du territoire qui se démarquent dans la gestion de leurs matières résiduelles. En plus d'offrir un avantage promotionnel à ces ICI, la MRCAO estime qu'une reconnaissance du milieu pourra stimuler les autres ICI à prendre exemple et à faire leur part. Moyens Il est envisagé de mettre en œuvre l'un ou plusieurs des moyens suivants : - Évaluer la faisabilité de remettre un prix annuel (ex. : ajout d'une catégorie au Gala Excell'Or organisé par la Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest); - Diffuser des cas à succès (site Internet de la MRCAO, journaux locaux et régionaux, <i>Chronique verte</i>, etc.). Responsable MRC d'Abitibi-Ouest Collaborateurs Toutes les municipalités de la MRCAO Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest Organismes et acteurs du milieu Résultats Un programme de reconnaissance est développé et les ICI qui se démarquent sont clairement publicisés et leurs réalisations sont mises de l'avant. Budget 4000 \$/an Échéancier 2019 et 2020 (récurrent à chaque année)